

***N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 16 mai 2018. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.***

## Transcription verbatim

### Réunion du Comité exécutif de l'AMA Le 16 mai 2018, Montréal, Canada

La réunion débute à 9.00 a.m.

#### 1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif de l'AMA.

##### - 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : S'il n'y a pas de conflits d'intérêts, nous passons aux procès-verbaux.

#### 2. Procès-verbal de la réunion précédente – 15 novembre 2017 à Séoul

LE PRÉSIDENT : Les procès-verbaux des deux réunions préalables ont été distribués à l'avance. C'est une tentative de réduction de la quantité de papier que l'on fait dans le cadre d'une distribution. Il y a trois erreurs, trois coquilles : deux au niveau du Comité exécutif, une au niveau du conseil de fondation.

#### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 15 novembre 2017 est approuvé et dûment signé.

#### 3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Bienvenue dans cette belle ville de Montréal, qui est ensoleillée aujourd'hui. Vous avez mon rapport dans votre chemise, alors je ne vais pas lire ce qui s'y trouve et j'essaierai d'être bref, étant donné l'ordre du jour très chargé que nous avons. Dans mon rapport, il n'y a pas de mise à jour de tout ce qui a été discuté lors de notre réunion du mois de novembre. La raison pour laquelle je n'ai pas de mise à jour, c'est que la plupart des activités qui sont associées à cette voie de l'avenir, à ce « way forward », feront dorénavant partie de tous les rapports que nous recevrons. Quelques points que j'aimerais mettre en exergue. D'abord, la conformité et les conséquences d'une non-conformité. Le programme est en place. Comme vous le savez, un questionnaire a été distribué, nous avons une rétroaction, un programme d'audit en cours. Nous avons des outils pour traiter des

questions de non-conformité, nous avons une démarche qui est en place. Alors tout ceci est maintenant bien avancé et a été institué.

Au niveau des renseignements et des enquêtes, autre gros sujet, ou sujet d'importance. Il y a deux ans, nous avons créé un service sur les enquêtes qui est indépendant. Nous avons eu notre premier audit de ce service, et nous avons également un programme de lanceurs d'alerte qui est en place. Alors, c'est un programme qui fonctionne maintenant très bien. Nous avons bien fait ce que nous avons affirmé que nous allions faire au moment de la réunion de Glasgow. Alors, quelle sera la quantité de travail que l'on pourra faire? Cela dépendra bien sûr des ressources que l'on pourra consacrer à ce point là.

Alors, L'ACI. Nous avons nommé un conseil, nous avons aidé donc le Comité olympique international à créer cette autorité indépendante sur les enquêtes. Donc ils vont maintenant pouvoir commencer leur travail.

Pour l'accréditation des laboratoires, nous avons créé un groupe de travail qui a émis des conclusions. Nous avons eu plus de discussions depuis novembre jusqu'à maintenant, et nous avons maintenant une orientation claire pour ce qui est des laboratoires. Nous misons sur la qualité, et ce sera le critère principal lorsqu'il s'agira de laboratoires. Nous demeurons ouverts aux discussions quant à la façon d'améliorer et de maintenir un programme cohérent sur le laboratoire.

Au niveau de la gouvernance, nous avons créé un groupe de responsables de la gouvernance. Les progrès sont là, mais le travail semble présenter plus de défis qu'on ne l'avait imaginé au tout début. Et nous aurons une discussion sur ce point-ci un peu plus tard dans la journée. Nous avons maintenant une carte routière, un échancier et une proposition de candidats à la présidence pour ce nouveau groupe, et nous espérons que ce sera réglé avant novembre.

En ce qui a trait au financement, nous avons répondu à l'appel des autorités publiques pour produire ce plan de quatre ans. Cette réponse et les chiffres soumis ont été l'aboutissement d'une stratégie dont on a convenu à Glasgow, et où nous avons créé ce plan. Alors, tout cela a été discuté au Comité des finances et au Comité exécutif en novembre. Et depuis novembre, nous avons eu la possibilité d'en discuter plus avant à un grand nombre de reprises avec nos partenaires des autorités publiques. Nous sommes ravis de pouvoir dire d'entrée de jeu que la rétroaction que nous avons reçue était une reconnaissance selon laquelle plus de financement était nécessaire dans la lutte contre le dopage. Et je parle de la lutte antidopage sciemment, pas seulement de l'AMA, car l'appel qu'on a lancé pour du financement ne vise pas seulement l'AMA, mais également les programmes nationaux, qui doivent être adéquatement financés. Nous avons également compris du dialogue que nous avons eu avec nos partenaires qu'ils ont des contraintes financières; il y a des priorités qui se chevauchent, etc. Alors, je ne vais pas aborder une discussion financière détaillée d'ores et déjà, puisque nous l'aurons plus tard. Mais ce que j'aimerais vous dire tout de suite, c'est que nous comprenons, nous savons autour de cette table l'orientation que prendront les choses, qu'il va falloir trouver un compromis par rapport à un pourcentage d'augmentation pour les années à venir. Et ce pourcentage devait être autour de 8 %. Si ce pourcentage était autour de 8 %, cela aurait un impact sur nos activités. Bien sûr, on ferait en sorte que tout fonctionne, on réviserait le budget pour en tenir compte. Mais j'aimerais vous dire, en matière de chiffres plutôt que de

pourcentages, ce que cela veut dire. Comparativement au plan que nous vous avons soumis, si nous devons parler d'une augmentation de 8 % sur quatre ans, il faudrait couper 2,2 millions de dollars l'année prochaine, 5 millions en 2020, et 4 millions en 2021 à même le budget que nous avons proposé. Ceci aura une incidence et un impact, et c'est ce que j'aimerais que vous compreniez. Cela aura un impact sur des enjeux majeurs comme le développement de programme, la recherche et un certain nombre de programmes. Et ça, bien sûr, c'est beaucoup d'argent. Alors, bien sûr, on pourrait faire en sorte que ça marche. Mais ce que j'essaie de vous dire, c'est que vos attentes devraient concorder avec l'investissement qui sera consenti. On fera de notre mieux, mais tout le monde doit bien se rendre compte que ceci va changer, et remettre les programmes à deux à trois ans plus tard. Et, il est important qu'on soit au diapason en ce qui a trait à cette question.

Autre sujet qui fait partie de mon rapport, mais sur lequel j'aimerais attirer l'attention du comité exécutif pour obtenir votre orientation stratégique, c'est la lettre que nous avons reçue et que nous continuons de recevoir de la World Players Association. Vous avez trois lettres dans le classeur. Une lettre que nous avons mise sur la table, parce qu'elle est arrivée il y a quelques jours pour votre information. Alors, essentiellement, ce que nous avons reçu de cette association, c'est de plus en plus de demandes sur le fait qu'ils veulent être impliqués et être entendus par le conseil. Mais nous n'avons rien reçu de concret quant à la façon dont ils pourraient voir une amélioration. Alors, ce n'est pas qu'on les ignore. On a offert de les rencontrer avec l'équipe du projet du code et avec le Comité des athlètes, s'ils le souhaitent. Mais on ne voit pas pourquoi ils devraient être traités différemment par rapport à toutes les autres parties prenantes, étant donné qu'ils ne sont même pas signataires du code. Alors, nous avons répondu de façon répétée que d'abord, nous accueillons leurs suggestions sur ce qu'étaient leurs propositions pour approuver le système, et que nous étions ouverts à ce qu'ils rencontrent les instances responsables de la révision du code. Vous avez vu la correspondance avec la World Players Association. On veut avoir l'aval du Comité exécutif pour conserver cette position, parce qu'on continue de recevoir ces lettres de façon répétée. À un moment donné, il va falloir y mettre un terme. J'aimerais également informer le Comité exécutif, pour que vous le sachiez, du fait que nous avons eu des discussions avec notre compagnie d'assurance. Nous avons un certain nombre de poursuites qui sont en marche. Trois poursuites : une au Canada avec trois sportifs russes qui nous poursuivent, une à New York, et une à Londres. Tout ça fait clairement partie d'une stratégie. Mais les compagnies d'assurance ne sont jamais heureuses lorsqu'elles doivent commencer à couvrir des frais et verser de l'argent. Alors, on prévoit, et je demanderais que ce ne soit pas inscrit au procès-verbal de cette réunion, mais je voulais que vous le sachiez, que les primes au niveau des assurances vont augmenter de façon substantielle. C'est ce qu'on entend. Parce que les compagnies d'assurances commencent à devenir un petit peu plus frileuses par rapport à toutes ces poursuites qui nous assaillent.

Alors, j'aimerais conclure mon rapport pour vous dire que le directeur du bureau de Lausanne, Benjamin Cohen, va nous quitter pour devenir le directeur général de l'ACI. Alors, il n'est pas parmi nous aujourd'hui, mais j'aimerais le remercier pour tout le travail qu'il a consacré à l'AMA. Nous lui souhaitons la meilleure des chances pour son nouveau poste. Pour le remplacer, nous avons recruté Sébastien Gillot, qui, à l'heure actuelle, est le responsable des communications pour l'UCI. Sébastien va commencer son mandat à la mi-août.

Je dois également vous dire que je suis triste de vous annoncer que Maria Pisani qui est notre contrôleuse financière va également nous quitter pendant l'été. Elle a décidé de prendre sa retraite parce qu'elle veut voyager plus avec son conjoint. On lui a dit que c'était une très mauvaise idée. Mais nous voudrions remercier Maria pour l'excellence de son travail et nous essaierons de lui trouver un ou une remplaçante.

Avant de conclure, Monsieur le Président, si vous me le permettez, nous avons reçu un certain nombre de commentaires de différentes parties quant au volume de la documentation que nous générons pour ces réunions. Alors, s'il vous plaît, je vous en conjure, dites-nous ce que vous souhaitez recevoir. Nous essayons d'être aussi transparents que faire se peut. Nous essayons de vous fournir toute l'information dont vous avez besoin pour que vous n'ayez pas le sentiment que quoi que ce soit n'est pas signalé. Nous comprenons que, oui, ça représente beaucoup de volume, mais c'est un reflet du travail que nous abattons. Pour nous, il aurait été plus simple d'avoir 20 pages. Mais la réalité, c'est que notre expérience nous dit qu'il y a une demande de plus d'information. Lorsqu'on mentionne des documents dans ce que l'on dit, sans fournir les documents, on reçoit tout de suite une demande pour avoir accès à ces documents.

Alors, je vous demande, membres du Comité exécutif, de nous donner des directives. Comment est-ce que vous aimeriez que nous vous soumettions les choses? Nous avons une suggestion indiquant que l'on fournirait tout simplement un sommaire, un résumé du document en question qui serait fourni en ligne dans son intégralité. En tout cas, dites-nous ce que vous aimeriez que nous fassions, et nous nous y conformerons. Voilà. Maintenant, je répondrai aux questions s'il y en a.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Alors, le rapport d'Olivier a été fait et vous avez votre documentation. Ugur.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais remercier notre directeur général pour son rapport fort exhaustif. J'aimerais également vous faire part d'un certain nombre de commentaires. Tout d'abord, un commentaire sur la World Players Association.

En tant que mouvement olympique, nous remercions l'équipe de direction pour sa transparence relativement à cette question et nous appuyons la position présentée. Alors, en ce qui a trait au groupe de travail sur la gouvernance, deuxième point. En tant que mouvement olympique, nous avons très hâte de voir la conclusion du groupe de travail de l'AMA sur la gouvernance. Nous devrions ainsi améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'AMA et également assurer une plus grande indépendance au niveau de la présidence et de la vice-présidence de l'AMA.

M. MIZUOCHI : Merci, Monsieur le Directeur général. Je vais m'exprimer en japonais. Merci beaucoup pour ces explications. Le Japon aimerait exprimer sa gratitude pour ce qui est du rapport exhaustif livré par notre directeur général, et saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour la tenue de la réunion du Comité exécutif de l'AMA en 2019. Alors, nous aurons la Coupe du monde de Rugby en 2019 et ensuite, il y aura les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2020. Alors, nous allons tenir la réunion du Comité exécutif en 2019, et nous voulons faire une pleine présentation auprès du Comité exécutif sur ces activités.

M. BAŇKA : Alors, j'aimerais parler des laboratoires. J'ai souligné la dernière fois l'importance des laboratoires pour le système de la lutte antidopage, pour tout le système et pour les gouvernements, plus particulièrement. Nous avons eu un échange fructueux, et nous avons conclu et approuvé les recommandations du groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires. Un certain nombre de propositions sur des améliorations apportées au processus d'accréditation des laboratoires actuels ont été présentées par l'Europe et l'Australie et acheminées au groupe de travail. J'aimerais remercier le président du groupe, le Professeur Ugur Erdener, pour l'examen de ces propositions. Nous avons reçu la lettre avec vos positions relativement à nos suggestions, mais je suis déçu par rapport aux recommandations du groupe de travail. Les recommandations n'ont pas été amendées sur la base de nos suggestions. En même temps, j'appuie l'idée que vous ayez envisagé d'accepter certaines de ces propositions au moment de l'examen du Standard pour les laboratoires. Et l'accréditation des laboratoires n'est plus basée uniquement sur des critères géographiques, mais également sur des critères de qualité. Comme vous le savez, il y a des laboratoires européens qui voudraient entamer le processus d'accréditation, y compris ceux de Sophia, Minsk et de Kiev.

M. KEJVAL : Une clarification, en ce qui a trait au contrat avec Montréal International. Le contrat n'a pas encore été signé. La décision finale a été prise il y a déjà six mois. Il semble y avoir une dernière condition qui demeure avant que la signature finale ne soit apposée. Alors, il faudrait recruter 20 employés de plus de 2018 à 2021. Avez-vous des commentaires à faire là-dessus?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Écoutez, il y a un point précis là-dessus où on aura un plein rapport, 3.3. Nous allons revenir à Montréal International. Vous bénéficierez de toutes les explications à ce moment-là, si vous le voulez bien.

M. RICCI BITTI : Un commentaire sur le point 3.2. Alors, le rapport d'audit sur les renseignements et les enquêtes. Ce service est censé augmenter ses activités à la suite de la crise russe. Mais le rapport d'audit renvoie à la répartition du travail aux fédérations internationales et aux ONAD. Mais si nous voulons maintenir le contrôle de la situation, il y a une vérification à faire au niveau des compétences. C'était le cas au niveau des contrôles, et maintenant, c'est au niveau de l'enquête. Les coûts associés, c'est une question très délicate entre les ONAD et les fédérations internationales. Alors, sachant ce que le rapport dit, il aurait été salutaire qu'on ait une discussion sur la croissance de cette unité. Si vous répartissez les tâches, peut-être que la croissance dont on parle ne sera pas si nécessaire.

M. COSGROVE : Est-ce que je pourrais poser une question relativement au plan stratégique? Est-ce que le directeur général pourrait nous clarifier le statut du plan stratégique relativement au budget? Parce qu'il semble, à la lecture de certains des documents, que le budget a tendance à tout simplement porter sur la stratégie. Donc, on a parlé d'une révision de la stratégie sur un an, alors que les deux sont interreliés. Les priorités quant aux extrants qui sont prévus au plan stratégique et au budget. Est-ce que les extrants que l'on prévoit concordent avec les montants affectés?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, pour vos commentaires, j'en ai pris bonne note. Et la position avec la World Players Association, on va la maintenir, et nous allons leur recommander de rencontrer notre Comité des sportifs.

Merci, M. Mizuochi pour vos commentaires. Nous avons très hâte de nous retrouver au Japon pour notre prochaine réunion du Comité exécutif.

Pour ce qui est des laboratoires, vous avez vu l'échange de correspondances, de toute évidence. Et ceci a été discuté, les commentaires européens ont été pleinement discutés par le groupe de travail. La lettre que vous avez reçue est la résultante de ces discussions. Il y a eu un tri au niveau des enjeux. Certaines des questions ont été adoptées, et d'autres qui sont de nature plus technique ont été transmises et feront partie de ce standard révisé. Je suis sûr qu'elles seront à la hauteur des attentes de toutes les parties prenantes. Comme je l'ai dit dans ma présentation, c'est sur la qualité que nous allons miser lorsqu'il s'agira d'accréditation de laboratoire.

Francesco, nous allons revenir également à ce rapport. Mais la réponse très simple à votre question, c'est qu'il faudra bien sûr que ce soit effort de collaboration. La réalité, c'est que nous recevons souvent l'information. C'est la réalité. En particulier, par le biais de notre programme de lanceurs d'alerte. Une partie de ces questions peut être traitée de façon relativement facile par les ONAD ou par les organisations antidopage. Parfois, c'est très complexe, parce qu'il y a plusieurs acteurs et il est difficile de prédire la quantité de travail que ça va générer. Mais, ce que l'audit nous montre, c'est que même si on se limitait à la portion dont se charge uniquement l'AMA, à l'heure actuelle, nous ne serions pas en mesure de faire face au volume d'information intéressante que nous recevons. Alors, si nous voulons avoir un programme de lanceurs d'alerte réussi, il n'y aurait rien de pire que de donner l'impression à ceux qui s'avancent et qui ont recours au système que leurs commentaires ou renseignements ne sont pas pris au sérieux. On veut s'assurer que ceux qui prennent le risque de s'avancer soient convaincus que tout sera traité de façon très professionnelle. Lorsqu'il s'agira de l'audit, Gunter voudra peut-être ajouter quelque chose là-dessus plus tard.

Pour répondre à Clayton, je pense qu'il y a plusieurs choses qui sont survenues au cours des dernières années. Nous avons convenu de 10 priorités à Glasgow, il y a environ deux ans. Et nous nous en sommes tenus à ces 10 priorités. Nous avons le plan stratégique, qui avait été approuvé un ou deux ans plus tôt, et qui était valable pour quatre ans. Il va d'ailleurs falloir revoir ce plan stratégique, on est tous d'accord là-dessus. Là, où on en est à l'heure actuelle, c'est que nous avons mis en œuvre ces priorités qui avaient été présentées à l'époque, et qui étaient associées à la situation qui prévalait à l'époque. Le sentiment est qu'avant de rouvrir le plan stratégique, il faudrait d'abord conclure le travail sur la gouvernance, parce que cela pourrait avoir un impact important sur l'organisation qui va pouvoir signer ce plan stratégique. Et là, une fois que ce sera fait, il faudra nous engager dans un examen complet de notre plan stratégique et un exercice de « branding ». Alors, on ne voulait pas s'engager dans cet examen stratégique avant d'avoir fait avancer cet examen de la gouvernance. On pourra commencer une fois qu'on aura une meilleure idée. Et l'autre raison est très simple : c'est une question de ressources au niveau de cette organisation. Nous ne pensons pas avoir les effectifs voulus pour faire en parallèle l'examen de la gouvernance et le plan stratégique. Parce que ceci nécessitera beaucoup de matière grise au niveau de l'organisation, et à l'heure actuelle, on a jugé qu'on ne pourrait pas s'acquitter des deux tâches adéquatement si on les faisait en parallèle. La gouvernance a maintenant la priorité avec un échéancier. J'espère que ce sera conclu d'ici novembre. C'est la date qu'on s'était fixée. Et j'espère que nous pourrons à ce moment-là amorcer le travail sur le

plan stratégique à l'automne, une fois qu'on aura terminé le travail sur la gouvernance. Alors, le budget et le plan stratégique qui ont été proposés sont un reflet des 10 priorités qui ont été identifiées à Glasgow. Ce sont les éléments principaux, et ensuite, le plan stratégique pourrait nous aider à faire les ajustements voulus par rapport à certaines activités, en fonction des décisions qui seront prises.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

#### - **3.1 Groupe de travail sur la gouvernance**

##### **3.1.1 Changements à la composition**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le groupe de travail sur la gouvernance a des recommandations. Vous vous souviendrez que ce groupe a été créé par le Conseil de la Fondation à l'époque, donc il nous faut suivre le même processus ici. Je l'ai dit, je le répète, trois changements sont proposés à ce groupe. Et cela devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil. Il s'agit de remplacements d'athlètes, de sportifs dans ce groupe, car ils ont changé de poste, et de la désignation du docteur Haas pour présider ce groupe. Après, les recommandations que nous avons reçues d'un groupe de consultation du docteur Haas. Il a un profil tout à fait indiqué pour occuper ce poste. Il a l'expérience voulue, ça l'intéresse, et il devrait pouvoir nous aider à atteindre les objectifs voulus. Après la téléconférence tenue avec l'ensemble du groupe, il y a quelques semaines, nous sommes optimistes. Nous avons maintenant des objectifs ambitieux, mais réalisables. Avec l'aide du docteur Haas, on devrait y arriver. Nous voulons donc recommander au Conseil de la Fondation d'accepter demain ces changements et cette nomination.

LE PRÉSIDENT : Êtes-vous d'accord pour la plupart de ces recommandations?

### DÉCISION

Les changements proposés à la composition seront recommandés au Conseil de fondation pour approbation.

#### - **3.2 Renseignements et enquêtes**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le rapport d'audit – c'est le premier rapport de ce genre que nous avons de ce département. Je le rappelle essentiellement à l'intention de ceux qui n'étaient pas là à l'époque, nous avons décidé dès la création de ce groupe, de ce département, qu'il fonctionnerait de façon indépendante par rapport à l'Exécutif, par rapport à la fédération et au Conseil. Ils présenteraient les rapports de leurs enquêtes, mais ils ne doivent pas nous dire sur quoi ils sont en train de faire des enquêtes, sur quoi ils travaillent. Alors, pour se munir des précautions voulues et avoir un bon système de vérification, on a dit qu'il devrait y avoir un audit régulier pour s'assurer du fait que le travail fait reste conforme. Nous avons désigné Jacques Antenen à l'époque comme chef de police au canton de Vaud en Suisse. C'était un ancien procureur là-bas. C'est lui qui a été désigné pour diriger ce groupe. Le rapport, vous l'avez sous les yeux, il est assez clair et explicite. Pas de point particulier à porter à votre attention, sinon que l'auditeur a remarqué qu'il comportait toutes sortes d'informations intéressantes, et que ces

informations devaient être prises en compte. Donc, ceci est soumis à l'approbation du Comité exécutif, et ce comité sera ensuite publié sur le site web de l'AMA.

M. BAŇKA : Monsieur le Président, chers collègues, l'Europe appuie l'adoption de ce rapport. Cependant, il y a une préoccupation que je voudrais ici mentionner. Un certain nombre d'enquêtes sont confiées à des partenaires privés. Est-ce qu'on pourrait nous expliquer un petit peu cette politique, le fait que l'on confie des activités de ce genre à l'extérieur? Et ça peut inclure des données assez sensibles.

M. BAUMANN : Je voudrais faire suite à ce que vient de dire Monsieur le Ministre. Nous appuyons également ce rapport, nous l'approuvons. Nous voulons simplement noter que 80 % des cas devraient relever des organisations antidopage, et pour le reste, ils seraient confiés à l'extérieur. Il faudrait peut-être préciser ce qu'il en est. C'est un petit peu ce qu'a dit Francesco, mais différemment. À savoir que ce qui ne peut être confié aux organisations internationales peut être confié ailleurs.

M. YOUNGER : Bon, je vais répondre particulièrement pour l'intervention des parties tierces. Comment nous avons recours à des gens de l'extérieur. Les enquêtes que nous faisons sont très complexes, ce peut être des enquêtes générales ou des enquêtes financières. Nous avons besoin de l'aide d'experts, nous ne pouvons pas tout faire nous-mêmes. Nous travaillons avec un certain nombre d'entreprises, avec lesquelles nous avons signé une entente confidentielle. Elles ne travaillent qu'avec nous. Ces données sont partagées avec nous simplement et les renseignements sont partagés avec nous. Nous avons travaillé avec eux dans une commission indépendante, ça fonctionne très bien. J'ai tout à fait confiance en l'efficacité de cette relation.

Maintenant, pour ce qui est de la question concernant les cas dont nous devons nous occuper. Lorsque nous recevons des allégations, nous ne savons pas au départ ce que ça peut représenter comme travail. Il s'agit peut-être simplement de contrôler ou de travailler à propos d'un athlète, d'un sportif, et ça se fait assez rapidement. Mais quelquefois, c'est un peu comme une boîte de pandore. On ouvre un cas et ensuite, c'est très compliqué. Lance Armstrong est un bon exemple. Il a fallu sept années à tout un département. Il y a également une autre cause qui nous a demandé le travail de trois personnes pendant six mois. Alors, il est très difficile dès le départ de se prononcer sur la charge de travail que ça représentera. Pour l'avenir, nous travaillons sur les causes qui peuvent être traitées simplement par les organisations antidopage, mais pour le moment, nous ne pouvons pas suivre tous les cas, toutes les causes. Alors, ce que nous faisons, c'est que nous transmettons les cas. C'est tout ce que nous faisons. Maintenant, pour ce qui est de ce que ça donnera, nous ne le savons pas. Nous pouvons simplement acheminer. Nous travaillons sur les cas qui ne peuvent pas être traités par les OAD. Par contre, s'il y a des allégations concernant quelqu'un au sein de l'OAD, ou si c'est l'organisation elle-même qui est concernée, ou si c'est complexe, ou s'il y a plusieurs organisations en jeu, quelquefois les OAD reviennent en nous disant : « ça devient beaucoup trop gros, on ne sait pas très bien quoi faire ». Alors, il faudra apporter tout le soutien nécessaire. Dans ces cas, ça représente 12 %. Ça représentait simplement les cas les plus urgents. Le dernier exemple, c'est très complexe, c'est l'IBU. Dans l'infrastructure de certaines OAD, il n'y a pas les moyens nécessaires, donc il faut apporter notre soutien. Donc, il faut quelquefois également travailler sur un certain nombre d'éléments connexes qui rendent les choses complexes. Je travaille par exemple avec un superviseur et nous avons obtenu un certain nombre de choses. Et c'est

important de garder les choses, car les gens peuvent revenir un peu plus tard en nous disant « ça a été déclaré et rien n'a été fait ». Il faut être patient. Pour le moment, nous déterminons quelles sont nos priorités et nous le disons quand nous ne le considérons pas comme prioritaire pour nous.

LE PRÉSIDENT : Très bien, dans ce cas, nous parlons d'une expérience tout à fait nouvelle, nous venons d'avoir le premier audit de ce département, qui a pris de l'expansion. Au départ, il y avait un enquêteur, maintenant il y en a sept. C'est un département qui, pour le moment, traite d'un nombre assez modeste d'enquêtes. Le rapport d'audit semble tout à fait satisfaisant. Souhaitez-vous accepter ce rapport? Et ce rapport sera également affiché sur le site. Nous devons vous remercier pour tout le travail que vous avez fait. Je pense que vous êtes vraiment le meilleur groupe d'enquêteurs dans le monde du sport. Et c'est le fait de tout votre groupe.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport d'audit sur le département des renseignements et enquêtes.

#### – **3.3 Mise à jour sur l'entente du bureau principal avec Montréal International**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Alors, maintenant, Montréal International, je vais passer la parole à René, notre négociateur en chef qui va vous mettre au courant un petit peu des derniers développements.

M. BOUCHARD : Merci, Olivier. Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être bref. Mais, répondre à la question d'Olivier, je ferai cette présentation depuis novembre, depuis l'approbation de la lettre. Beaucoup de travail a été fait. Il y a beaucoup de conditions, il y a beaucoup de travail qui a été fait, beaucoup de progrès réalisés depuis que vous avez reçu le document. Pour cette réunion, on a encore avancé. Maintenant pour la contribution financière, nous avons reçu un protocole d'entente le 10 mai, jeudi dernier. Le chef des finances va examiner tous les chiffres, mais l'entente semble montrer que nous avons le même type de chiffre, le même type de proposition que celle que nous avons dans la lettre. Maintenant, pour ce qui est des conditions auxquelles vous faites allusion en disant qu'il y a une nouvelle condition qui a été ajoutée à cette entente, il s'agit de la création d'un certain nombre de postes supplémentaires à Montréal. Je dirais que dans la lettre d'offre, vous vous souviendrez qu'il y avait une ligne indiquant que cette augmentation du financement serait proportionnelle à l'expansion de l'organisation à Montréal. Au moment de la lettre d'offre, ce qui devait être l'indicateur de cette expansion serait le nombre de postes. Nous avons décidé qu'il y aurait la création d'un certain nombre de postes supplémentaires. Ils seraient estimés à 20; ça n'empêche pas l'organisation de créer d'autres postes, d'autres postes régionaux. C'est la première chose à dire de ces 20 postes. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021, c'est la période où nous pouvons créer ces postes. Nous avons déjà créé 12 postes supplémentaires, il reste huit postes à créer d'ici le 31 mars 2021. Et nous pensons que c'est tout à fait en conformité avec le plan de l'organisation. Nous pensons donc que vous ne devriez pas avoir de difficulté à respecter cette exigence et à obtenir les fonds qui en dépendent.

Maintenant, pour ce qui est des autres conditions que l'on trouve attachées à cette lettre. Il doit y avoir un accord avec le bureau scientifique du Québec, et ça a été signé

hier. Une contribution d'un million de dollars sur cinq ans pour un projet de recherche qui devrait être lancé dès cette année et l'année prochaine. Donc les choses avancent, la collaboration est excellente.

Maintenant, pour ce qui est de l'immunité demandée, le projet de loi a été présenté à l'assemblée. Il devrait être ratifié avant la fin de la session parlementaire. Maintenant, pour ce qui est du programme concernant les lanceurs d'alertes, les choses avancent également. Pour ce qui est des conditions qui sont dans la lettre, je pense que ça avance bien. J'ai confiance. D'ici quelques semaines, nous devrions pouvoir conclure ce dossier.

M. KEJVAL : Merci beaucoup de toutes ces explications. J'apprécie tout le travail qui a été fait et je suis heureux d'entendre dire qu'on pourra confirmer le mémorandum. Mais il est assez inhabituel de retrouver ce genre de conditions pour le financement d'ONG. Le nombre de personnes employées ici, ça représente en fait une augmentation considérable du budget. Donc c'est une instance extérieure qui nous impose nos conditions de travail ici, et cela peut avoir un effet sur l'indépendance de notre organisation.

M. BOUCHARD : Je vais répéter ce que j'ai dit. Toutes les conditions prévues au départ n'ont pas été reprises. Alors, on se demandait comment mesurer la proposition, le nombre de réunions de Montréal dans votre activité. Les salaires, comment assurer leur suivi, comment les évaluer? La contribution est proportionnelle au niveau d'activités. Comment déterminer quels sont les critères pour mesurer? Nous ne voulons pas nous lancer dans des éléments trop techniques. On avait pensé que le nombre de postes était assez facile à évaluer, assez facile à maintenir et à surveiller. Lorsque je vois ce chiffre, personnellement, je n'ai pas l'impression que c'est énorme. Ce n'est pas un engagement considérable compte tenu du fait que, de toute façon, c'était ce que nous avions prévu. Ça ne va pas compromettre la capacité de l'organisation à faire ce qu'elle souhaite faire ailleurs dans le monde. Alors, pour nous, on a eu l'impression qu'on est arrivé à un juste équilibre et que cette proposition était bonne. Et lorsque l'on voit les avantages qui accompagnent cette proposition, on peut conclure que l'organisation est gagnante. Et nous pensons que c'est une bonne offre qui nous est faite là. Et nous pouvons l'adopter. Merci.

M. KEJVAL : Je voudrais dire que c'est important aussi d'être partenaire de Montréal International. Mais je remonte à 2002, et à l'époque, il n'y avait pas de garanties parce qu'on ne savait pas ce que l'organisation serait au bout de 5 ou 10 ans. Mais nous avons là une offre extraordinaire et c'est la raison pour laquelle nous sommes encore ici, c'est l'offre qui nous avait été faite. Et j'aimerais continuer dans la même voie. Nous sommes une organisation mondiale. Nous ne sommes pas une entreprise commerciale, et je pense qu'ils devraient nous faire confiance.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : J'aimerais ajouter quelque chose à titre d'information. Vous avez parlé de cette entente initiale. Dans l'entente initiale, je rappelle qu'il y avait une condition à avoir, un nombre minimum d'emplois ici. Ça a toujours été un indicateur important. Je ne dis pas que c'est juste, mais je veux simplement préciser que ce n'est pas surprenant de voir que ça apparaît au nombre des conditions.

M. COSGROVE : Avec le budget, on prévoit une augmentation graduelle des effectifs, d'une façon ou d'une autre, donc c'était prévu. Bon, faut-il 20 personnes ou non, c'est autre chose. Mais l'augmentation des effectifs est prévue au budget.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, c'est ce que dit René à ce niveau-là. L'expansion naturelle du bureau devrait couvrir cela. Donc cette condition n'est pas difficile à respecter. Ça ne nous empêchera pas par ailleurs de créer d'autres postes dans les autres bureaux comme ça se fait déjà dans certains bureaux régionaux.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Si ça peut aider. Il m'a été demandé de rester une journée de plus ici et je vais prendre la parole devant 150 personnes pour un groupe qui s'occupe de relations internationales. Et je peux vous garantir que je vais rappeler avec diplomatie que nous avons un rôle important dans la vie de Montréal. Je mentionnerai ce genre de considérations.

#### DÉCISION

Il est pris note de l'accord de Montréal International concernant le siège de l'AMA.

#### – **3.4 Équipements de contrôle**

M. RICKETTS : On va vous dire où nous en sommes après toutes les discussions, toute la saga que nous avons connue concernant les équipements. Comme Olivier vous le disait, je vais vous dire où nous en sommes avec ces flacons et ces équipements défectueux que nous avons. Un problème que l'on a eu au début de l'année. Là, je vais vous dire un peu le problème que nous avons eu un peu plus tôt cette année. C'est avec le même fabricant. La même chose qu'à Sotchi. Un fabricant suisse qui donnait des équipements de vérification, c'était juste avant 2000. On les a utilisés – ils représentaient de 90 à 95 % du marché – jusqu'à l'incident. Après l'incident de Sotchi, ils ont apporté quelques changements à leurs flacons. Il y a eu d'autres changements qui ont été apportés en 2017. Ils ont essayé d'améliorer le système de fermeture de ces flacons qui ont été lancés en septembre, un modèle que l'on appelait le modèle Geneva. Cette année, on nous a parlé de problèmes avec le mécanisme de fermeture qui avait été changé. Un laboratoire accrédité par l'AMA nous a signalé ce problème. On ne pouvait plus ouvrir ces flacons une fois qu'ils avaient été congelés. Alors, nous avons fait une enquête pour déterminer que c'était effectivement le cas. Nous avons travaillé avec un certain nombre de laboratoires et d'autorités. On ne pouvait pas ouvrir les flacons, pas simplement après leur congélation, mais dès leur arrivée au laboratoire. Après avoir été fermés, après avoir été rouverts, ils étaient encore complètement verrouillés. Mais, entre-temps, ils avaient été déverrouillés et ouverts. C'est quelque chose qui se passait alors qu'on se rapprochait des Jeux olympiques de Pyeongchang, nous avons fait une annonce, une semaine avant, disant qu'il y avait un problème. Nous avons travaillé avec le Comité international olympique pour trouver une solution. Qu'est-ce qu'on pouvait faire, qu'est-ce qu'on pouvait utiliser comme équipement? Le Comité olympique a mis la main sur des troussees qui ont été testées. On a recommandé d'utiliser les troussees que l'on avait utilisées à Rio qui n'avaient pas causé de problèmes. Berlinger avait cessé de fabriquer ce qui ne causait pas de problème. Nous avons contacté un certain nombre d'ONAD dans la région. Il y avait un certain nombre de troussees. Trois pays sont venus à notre secours : la Chine, le Japon et la Corée. On a réussi à avoir assez de troussees de Rio pour qu'on puisse les tester et les analyser aux Jeux de Pyeongchang sans trop de problèmes. Berlinger a réagi en disant : « on va commencer la production des troussees de Rio, et elles arriveront d'ici une semaine ». C'est ça qu'ils ont pu faire. Ils ont annoncé qu'ils allaient rappeler toutes les troussees Geneva et qu'il en restait encore en circulation.

Ça représentait quelque 120 000 exemplaires. Ça a été une période intéressante. Ça a ajouté de la pression aux Jeux.

Après les Jeux, Berlinger dit qu'ils avaient également des flacons qui se craquaient lorsqu'ils étaient congelés. Ça a été un autre problème. Berlinger a annoncé le retrait du marché de cueillette d'échantillons. Ensuite, ils ont commencé à faire leurs propres essais. Lorsqu'on les congelait avec de l'urine plutôt qu'avec de l'eau, aucun de ces flacons ne craquait. Donc, tout d'un coup, ça a signalé un petit drapeau. On n'a pas eu de rapports des laboratoires sur le craquement de ces flacons d'urine. Pendant que tout cela se passait, on est allé contacter un certain nombre d'autres fabricants de l'AMA. Une autre compagnie Royaume-Uni qui en fabriquait. Il y avait deux nouveaux développeurs qui étaient arrivés sur le marché. Nous avons voulu les encourager à poursuivre leur recherche et développement. Ce sont deux nouveaux développeurs pour les agences antidopage des États-Unis. Notre compagnie suisse lancée par deux anciens employés de Berlinger. Versapak, cette compagnie américaine, et l'autre compagnie sont venues nous contacter. La compagnie Versapak a commencé à produire sa nouvelle trousse le mois dernier. Et c'est celle que nous utilisons. Et nous n'avons pas eu de rapports négatifs à ce jour sur la trousse Versapak. Après tout cela, Berlinger dit qu'ils continueraient leur production pendant 12 mois. Ils se sont tournés vers de nouveaux développeurs. Avec ces nouveaux fabricants, nous nous sentons plus libres. Nous pensons que d'ici 2018, on pourra compter sur au moins trois fabricants pour ce type d'équipements. Et Berlinger risque de continuer. Donc, on n'aura peut-être que quatre fabricants. Donc, le marché sera beaucoup plus riche et diversifié.

Tout ça a montré les dangers d'un marché de monopole. Nous voulons également changer certains éléments dans le standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE). Il n'y a que quatre exigences, quatre points dans le standard actuel. Nous avons désigné un groupe de travail qui s'est réuni pour enrichir, renforcer ce critère. Compte tenu de l'urgence de la situation, nous proposons des changements, et que ces changements à ce standard international soient apportés d'ici la fin de l'année plutôt que d'attendre 2021. De plus, il a été suggéré d'avoir un standard de fabricant pour ces compagnies. C'est quelque chose qui mérite réflexion. Notre priorité pour le moment reste d'apporter des changements au SICE, qui les fabrique, qui recueille les échantillons. Les fabricants doivent respecter ces critères. Car ceux qui sont chargés de recueillir les échantillons doivent s'assurer que les fabricants ont respecté les critères. Et nous verrons dans le nouveau standard si nous avons toutes les conditions nécessaires pour nous éviter les problèmes que nous avons connus. Pour le moment, nous ne donnons pas notre sceau d'approbation aux équipements qui existent. Car après ce qui s'est passé à Sotchi, nous avons une certaine méfiance. Nous allons suivre les choses de très près. Je suis à votre disposition si vous avez des questions après ce rapport.

LE PRÉSIDENT : Lorsque ce genre de situation se produit, il doit y avoir beaucoup de pression. Alors, tous nos remerciements à vous et aux ONAD également qui nous ont signalé les possibilités de problèmes, et à ceux qui se sont occupés des retombées de Sotchi. Merci.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les équipements de contrôle.

## – 3.5 Rapport du Panel sur les questions éthiques

### 3.5.1 Prise de position sur la géolocalisation

LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à notre panel qui s'occupe des questions relatives à l'équipe. Nous allons donc avoir une présentation avant de passer à la question de géolocalisation.

MME. KNOPPERS : Merci de l'occasion que vous me donnez de vous parler du travail de ce panel. Avant de commencer, je voudrais dire nos remerciements pour cet appui considérable reçu de l'AMA dans le cadre de notre travail. Le panel a été restructuré en janvier. Vous voyez le nom des différents membres et leur domaine de spécialité. Michael McNamee vient de publier un livre sur l'éthique dans le sport. Notre idée était d'être prospectifs, bien sûr, en plus de nous pencher sur les questions urgentes, les questions litigieuses, toujours pour être prospectifs. Nous nous sommes dotés des normes qui nous encadreraient en tant que panel sur l'éthique, en particulier la sensibilité à l'exigence de base scientifique. Il n'était pas question de travailler à partir d'hypothèses. Pour nous, ce n'était pas conforme à notre mandat ni conforme au professionnalisme que l'on attendait de gens qui travaillent sur l'éthique, le droit et la politique. Il doit y avoir également une prise en compte des grands enjeux internationaux. Alors qu'avons-nous fait? Nous avons préparé une évaluation. Les chercheurs qui font des demandes à l'AMA peuvent savoir quels sont les filtres qu'ils auront. Les différentes agences de financement ont des critères différents que les scientifiques doivent prendre en considération. Et l'éthique est maintenant une considération à ne pas négliger pour tous ces chercheurs. On a commencé à travailler sur le dopage unique avec Thomas Friedman. Nous travaillons avec notre comité. Ce document a été publié à la suite d'un article paru dans le American Journal of Bioethics. Et nous reviendrons sur la question de la géolocalisation.

Il y a deux sujets qui nous ont beaucoup occupés à Lausanne. L'utilisation secondaire des échantillons antidopage. En plus de ces échantillons anonymisés qui sont utilisés pour une recherche interne de qualité assurance pour voir un peu quelles sont les tendances en matière de population. Les athlètes peuvent donner des aliquotes de leurs échantillons pour d'autres recherches. Les directeurs de Lausanne ont également été invités à dire dans quelle direction nous devrions travailler pour les aider. Dans neuf jours, en Europe, un règlement sur la protection va entrer en vigueur. Il ne s'agit pas d'une directive que l'on peut interpréter d'un pays à l'autre. C'est une loi, une loi qui a force absolue en Europe et traite des données qui peuvent être contrôlées après consensus particulier spécifique. Nous essayons de voir quelles sont encore les possibilités d'applications ou d'exemptions pour l'AMA. Et surtout pour les applications et les incidences pour le passeport. En Europe, il se passe des choses, mais ce n'est pas simplement ce qui se passe en Europe qui est important. Si vous voulez envoyer des données en Europe pour recevoir des données d'Europe, d'une façon ou d'une autre, il s'agira finalement d'un instrument international. Il y a donc toutes ces considérations : le droit de savoir, le droit de ne pas savoir, le droit d'être oublié. Tout cela a des implications pour le droit des athlètes.

Alors, les deux autres points sur lesquels nous travaillons. Les mineurs, en particulier, la proportionnalité des pénalités et des sanctions lorsque nous avons affaire à des sportifs mineurs. Nous travaillons avec Julien et Rich. La liberté des parents est une considération importante ici lorsque nous avons affaire à des mineurs. Et comme la génomique est de

plus en plus importante, ça a des répercussions. Et puis comme je l'ai dit, nous sommes heureux d'apporter notre contribution à cet effort de révision du code antidopage. Il faudrait donc que les athlètes nous disent également ce que nous pouvons faire en tant que panel pour voir si on peut faire quelque chose qui puisse servir avant le Code. Avant la prochaine étape du Code, y a-t-il quelque chose que l'on puisse faire pour aider les athlètes à apporter leur contribution?

Alors, le projet de géolocalisation a été menée par Pascal Borry, professeur de l'université de Leuven, en Belgique. Je n'ai pas besoin de vous expliquer la localisation ou ADAMS, ou d'autres questions de ce genre. Mais nous avons été rassurés par le fait que la décision a été rendue par la Cour européenne des droits de la personne, qui a indiqué que le système de localisation n'était pas disproportionné pour ce qui est à la fois du risque de protection des renseignements personnels et vis-à-vis de la santé des sportifs. Alors, ceci nous a confortés dans nos discussions. Je vous présente ici une simple description de la façon dont fonctionne le système de localisation, mais je n'ai pas besoin de l'approfondir. Oui, il y a des contraintes, mais en même temps cela prévoit un système de reddition de compte, par rapport à l'intégrité des compétitions sportives et à l'intégrité physique, psychologique et des renseignements appartenant aux sportifs eux-mêmes. Les inspirations du travail effectué par Pascal Borry et son équipe, et dont nous avons discuté longuement au sein du panel, et ce qui est ressorti dans les médias au sujet d'une proposition d'un système de surveillance par GPS. Est-ce que ce ne serait pas utile si on pouvait simplement demander à tout le monde d'envoyer leurs données sur un dispositif de localisation de type GPS tous les jours? Nous avons discuté des questions suivantes. Est-ce que l'AMA ou une autre organisation devrait envisager de financer de tels projets de recherches sur la géolocalisation? Si cela réussissait, est-ce que ces systèmes pourraient être complémentaires? Et est-ce qu'il faudrait les offrir sur une base volontaire ou obligatoire? Les avantages sont très clairs. Vous pouvez les lire, et de toute façon, vous avez reçu la documentation pertinente. Alors je n'ai pas besoin de m'appesantir là-dessus. Mais les préoccupations sont tout aussi manifestes, et elles ne se limitent pas à nous, ici. D'ailleurs, la question, le dossier est encore plus important. C'est pour ça qu'il est important que vous vous prononciez là-dessus, par rapport au cas récent de Facebook et de Cambridge Analytica. Je ne connais aucun comité international qui n'ait pas dit que nous devons nous prononcer. Pas pour défendre l'une ou l'autre de ces deux parties impliquées, mais plutôt pour manifester de façon transparente la façon dont nous abordons ces sujets de manière positive, dans l'esprit des droits de la personne. Et en tenant compte de la sécurité des données et de la protection des renseignements personnels. Et par exemple, mon propre travail géospatial, combinant des données de biobanque au Royaume-Uni avec des données géospatiales et les données sociodémographiques, a démontré que ce type de données pouvaient être potentiellement plus discriminatoires dans tous les sens du terme que les données que nous possédons actuellement. Quelques considérations pragmatiques qui sont importantes. Il faut une approche scientifique et pratique, je l'ai déjà signalé. Et il y a bien entendu des risques manifestes lorsque l'on travaille avec un type de dispositif de GPS. Alors, pour répondre à la première question : est-ce que l'AMA ou un autre commanditaire devrait envisager le financement? Je dirais que oui, il faut faire de la recherche dans ce domaine, parce que ça s'en vient. Les gens vont l'exiger, le demander, et nous avons besoin de données pour démontrer si cela peut fonctionner, si cela se justifie sur le plan scientifique. Mais cela doit se faire à l'extérieur d'un contexte

antidopage. Toutefois, l'AMA devrait permettre la recherche dans ce domaine. Deuxième question : est-ce que cela pourrait être complémentaire, est-ce que ce serait utile, est-ce que cela réduirait le fardeau administratif? Pour l'instant, les avantages sont en grande mesure hypothétiques, alors que les menaces à la sécurité des données et à la protection des renseignements personnels sont tout à fait réelles. Pour ce qui est de l'efficacité à long terme, ça pourrait être plus nuisible. Et rappelez-vous qu'il y a des écarts socioéconomiques pour ce qui est de l'accès à ce type de dispositif et de leur utilisation. Et finalement, est-ce que des dispositifs de ce genre devraient être offerts de façon volontaire, ou devrait-on les rendre obligatoires? Pour l'instant, notre discussion et notre recherche ne prévoient pas que cela soit justifié et que, par conséquent, on ne devrait pas imposer ce type de géolocalisation pour l'instant. Et on ne devrait même pas le suggérer de façon volontaire, parce que cela créerait encore une fois des inégalités des chances et des écarts parmi les sportifs.

Alors, ceci termine ma présentation et je voudrais simplement vous rappeler un fait intéressant qui m'a été signalé ce matin. mHealth, mobile health, ce dispositif va faire partie des dispositifs utilisés par les citoyens pour surveiller leur santé, pour participer à la recherche, ou pour envoyer leurs données à ancestry.com, qui est finalement capté par le Golden State Killer. Essentiellement, l'information va être disséminée et sera de plus en plus mobile. Et l'alliance mondiale pour la génomique et la santé estime que d'ici 2025, nous pourrions créer virtuellement une base de données de 60 millions de personnes avec leurs données cliniques génomiques. Donc, nous devons poursuivre la recherche sur ce domaine dans le contexte qui nous intéresse. Le panel sur les questions éthiques n'a pas encore examiné les questions de gouvernance, parce qu'il existe un groupe de travail sur la gouvernance. Et une fois que ce groupe aura terminé ses travaux, vous pourriez réexaminer notre mandat à ce moment-là. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : D'abord, considérations générales, est-ce que vous avez des observations aux questions? Très bien. Alors, parlons de la géolocalisation. D'abord, nous vivons dans un monde en évolution, et nous devons donc être conscients de ces possibilités. Mais si j'ai bien compris, vous dites que pour l'instant, nous ne devrions pas suggérer ou proposer la géolocalisation.

M. BAŇKA : Monsieur le Président, l'Europe appuie l'opinion du panel au sujet de la géolocalisation, et le document devrait être adopté comme position formelle de l'AMA, selon nous. Et j'aimerais demander au panel des questions éthiques de réexaminer son opinion dans un proche avenir, en tenant compte de l'opinion des sportifs, des représentants des sportifs. Merci.

MME. SCOTT : Merci, Bartha, pour votre présentation, et merci également de la consultation que vous avez menée avec le comité des sportifs de l'AMA. Nous avons été très satisfaits du processus et nous en sommes arrivés aux mêmes conclusions. Alors, nous accueillons favorablement la possibilité de collaborer avec vous à l'avenir. Merci.

MME. EL FADIL : Merci. L'Afrique appuie et accueille aussi favorablement le travail du panel sur les questions éthiques et approuve toutes les positions que vous venez de présenter. Merci.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Non, alors merci, Bartha. Merci d'être venue, merci d'avoir fait cette présentation au nom du panel. Et

merci de votre offre de poursuivre le travail. Mais je pense que nous avons une décision à prendre sur la position qui a été présentée. Est-ce que vous êtes satisfaite que nous procédions de la sorte?

MME. KNOPPERS : Oui, je serais très contente. Je pense que le moment est parfaitement choisi. Ce n'était pas planifié, mais je pense que, par un autre dossier, il faudrait que l'AMA apporte son attention sur la question générale de la sécurité des données et de la protection des renseignements personnels. Nous allons maintenant avoir une espèce d'organigramme de ce qui est en position de l'AMA concernant l'énoncé de consensus, par rapport à notre propre recherche, dont nous pouvons faire ce que nous voulons. Alors, je m'excuse de cela, c'est relativement complexe et nous avons eu quelques difficultés à trouver un bon libellé, parce que les universitaires aiment être parfaitement libres. Mais ils affichent un titre, et ça fait entrer en jeu toute une organisation. Alors, nous avons réduit ceci aux considérations éthiques, mais nous pensons que ces considérations éthiques devraient justement être adoptées et approuvées par l'AMA.

LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce que tout le monde approuve? Alors, merci également de votre offre de participer à l'examen de la révision du code. Je suis sûr que les personnes impliquées seront ravies d'accepter votre invitation. Merci beaucoup.

M. BAUMANN : Alors, avant de passer au point 4, puisque nous sommes toujours dans le cadre du point 3, le rapport du directeur général, je voudrais vous faire quelques remarques sur deux points. D'abord pour ce qui est de la World Players Association, je voulais simplement signaler que nous sommes du même avis que l'AMA; qu'il n'y a pas de raisons de les traiter différemment pas rapport à d'autres. C'est une organisation qui essaie de se faire bien voir, qui communique avec tout le monde, tous azimuts, pour essentiellement faire pression en faveur de sa position. Qui cette association représente-t-elle exactement? Et bien, elle fait ceci de façon plus ou moins syndicalisée. Donc oui, les paroles sont belles, mais la réflexion ne suit pas forcément. Ceci dit, je pense que nous sommes encore dans un contexte qui consolide. Qui représente qui exactement? Il y a des groupes qui ne sont pas représentés au sein de nos différentes commissions et autres, et ces groupes existent et ont sans doute des contributions à faire.

Deuxième remarque, Olivier, vous avez posé une question sur les documents de travail, et je voudrais justement aborder ce sujet. J'aimerais formuler quelques idées. Je pense que pour un humain, d'avoir à parcourir 900 pages en préparation d'une réunion, c'est impossible. C'est aussi simple que cela. Alors, il y a un choix à faire. Soit le Comité exécutif se réunit plus fréquemment et discute d'un plus petit nombre de points, donc nous parcourrions les mêmes sujets, mais dans un plus grand nombre de réunions. Ou nous nous organisons de manière à ce que la direction, l'administration nous explique ce qui est essentiel et mette en lumière ce qui peut être problématique du côté de la gouvernance et des sportifs. Ça, je pense que ça relève de l'administration, pour ne pas le cacher dans 900 pages. Je ne dis pas que ça a été fait délibérément, mais avec 900 pages, même si on est très intelligent, on risque de manquer certaines choses dans un document aussi volumineux. Donc, ce serait une façon d'aborder la chose. La deuxième chose que je voudrais dire est un peu plus stratégique. Avec un document de 900 pages, il est impossible pour nous de discuter de stratégie de façon paisible et d'avoir une véritable discussion sur notre avenir, lorsque cela ne fait l'objet que d'un point à l'ordre du jour parmi 15. Alors, il s'agit d'un argument peut-être un peu plus conceptuel. J'ai

déjà assisté à une ou deux réunions, et je pense pouvoir dire que nous manquons de belles occasions. Je pense que ce type de sujet doit être fait distinctement de tous les débats autour de standards et de règlements, etc. Il faudrait prévoir un moment. Est-ce que ce serait lors de la réunion du Conseil de la fondation? Je ne sais pas. Le Comité exécutif fait plus petit, mais là, il y a de plus en plus de gens, et je pense qu'il faudrait même réviser le format pour permettre un débat libre. Nous devrions pouvoir nous exprimer librement, et nous contredire les uns les autres, le cas échéant. La question d'admettre les membres du public aux réunions du Conseil de fondation est un autre sujet que je voudrais aborder qui mérite réflexion.

LE PRÉSIDENT : Merci, je dois vous dire qu'il est possible de lire 900 pages, parce que je l'ai fait. C'est l'un des avantages de mon poste. Il y a toutes sortes de possibilités. J'ai discuté notamment de cela avec Clayton, hier soir. Si vous regardez la documentation de cette réunion-ci, beaucoup de cette information contient des renseignements de fonds qui ont déjà fait l'objet de discussions. Évidemment, il y a des manières de réduire le volume. Par exemple, en présentant le document que nous voulons aborder ou adopter, pour ensuite regarder le document de fond. Mais évidemment, vous pouvez alors simplement cliquer sur le lien vers le budget, et vous aurez le budget dans son ensemble. C'est une autre façon de faire. Mais la deuxième question que vous avez abordée est plus importante. Nous regardons le groupe de travail pour formuler des idées sur les chiffres, la composition, les comités. Pour l'instant, ça n'a pas été fait, mais j'espère que sous la direction de Ulrich, cela va se faire. Et vous avez abordé la question des réunions publiques et c'est un point tout à fait valable. Alors, merci beaucoup d'avoir signalé ces points. Je pense que nous devons les examiner.

MME HOFSTAD HELLELAND : Bonjour, tout le monde. Très contente de vous revoir. Je pense que M. Baumann a abordé un point tout à fait valable. Bon, vous n'êtes pas une personne tout à fait ordinaire, mais vous nous avez fait valoir qu'il est important de prévoir des discussions stratégiques, et les autorités publiques en ont justement discuté, hier. Nous voulons nous associer au mouvement sportif pour trouver de bonnes solutions ensemble, avec le mouvement sportif. Et c'est pour cela qu'il nous faut une enceinte ou un moment où nous pouvons discuter des divers défis à relever. Il serait peut-être bon que l'administration offre quelques solutions de rechange aux différents scénarios, pour voir comment le document pourrait contenir moins de rapport, et comment nous pourrions consacrer davantage de temps de nos réunions à la discussion de stratégie. Alors, c'est effectivement quelque chose que nous pourrions examiner avant la prochaine rencontre en septembre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci beaucoup. Oui. Alors, soyons concrets. Il y a des points qui sont obligatoires, fixés par nos statuts et qui doivent être approuvés, tels que les standards. Alors, peut-être que dans le cadre de la révision du Code, nous pourrions voir s'il y aurait moyen de ne pas faire intervenir le Comité exécutif dans la même mesure. Néanmoins, il y a des règles qu'il faut respecter. J'aimerais entendre votre point de vue. Mais dans l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui, qu'est-ce que vous élimineriez? Qu'est-ce qui selon vous n'est pas nécessaire aux fins de la réunion d'aujourd'hui? Est-ce que chaque fois que nous nous réunissons, il faut un rapport de tous les comités? Je pose la question. Peut-être que c'est superflu, peut-être qu'on pourrait s'en tenir à un rapport annuel par comité. Ensuite, je comprends la notion d'avoir un résumé pour les documents. Oui, c'est faisable, et ensuite la documentation de

fond serait accessible sur un lien. Mais si vous regardez l'ordre du jour, beaucoup de ces points impliquent des décisions qui doivent être formellement adoptées par cette organisation. Je suis tout à fait prêt à réexaminer la chose, et je suis d'accord qu'il est très important d'avoir le temps de prévoir une discussion stratégique. Mais s'il vous plaît, réfléchissez à la question. Il n'est pas nécessaire de répondre tout de suite, mais dites-moi ce qui à votre avis aurait pu être omis dans l'ordre du jour de la présente rencontre.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Merci beaucoup. Matière à réflexion. Vous pourrez y réfléchir pendant le voyage de retour.

MME. EL FADIL : Une brève remarque. Je pense que pour ce qui est de ces rapports, nous devons recevoir toute l'information. Et je sais que les règles le prévoient, d'ailleurs. Mais, peut-être que dans le rapport, nous pourrions avoir un résumé. Un résumé du rapport en même temps que le rapport, et peut-être que la direction pourrait nous signaler clairement les domaines dans lesquels nous devons prendre une décision. Parce que si nous avons des décisions à prendre, nous devons savoir où nous reporter. Parce que le rapport est toujours un rapport d'étape. Vous nous faites toujours une mise à jour des progrès réalisés par les différents comités, par rapport au plan d'action. Mais tous les comités n'exigent pas de prise de décision. Parce que je n'ai pas pu lire les 900 pages, contrairement à sir Craig. Mais j'ai des associés qu'ils l'ont fait, qui ont lu le document, et qui ont signalé les domaines dans lesquels une décision est nécessaire, alors que les autres sont simplement pour information. Mais si nous pouvions avoir un résumé exécutif du rapport dans son ensemble, avec les domaines sur lesquels nous devons porter davantage d'attention et les domaines pour lesquels nous devons prendre des décisions. Et comme ça, nous pourrions consacrer davantage de notre attention à ces domaines. Mais il est également important de nous envoyer l'information complète.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du panel sur les questions éthiques.

#### **4. Demande de révision du système antidopage**

LE PRÉSIDENT : Il y a quelques semaines, Linda, notre vice-présidente, a demandé la permission de mettre à l'ordre du jour un texte portant sur un examen du système antidopage. Et c'est ce qui a été fait. Alors, je pense que je devrais lui remettre la parole maintenant.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci, Monsieur le Président. Vu les événements récents et vu les conclusions de différents rapports et de différentes commissions, les participants ont abordé la question de l'examen du système antidopage actuel, de manière à ce qu'il continue de faire ce qu'il doit faire. Et les sportifs ont également soulevé des préoccupations dans différentes enceintes. Alors, cette proposition répond à ces demandes. Une évaluation indépendante du système international antidopage pour juger si en cas de crise à l'avenir, l'AMA pourrait agir de manière efficace et coordonnée. Une telle évaluation devrait inclure l'identification des forces et des faiblesses et des recommandations quant à d'éventuelles améliorations qu'on pourrait y apporter. Nous devons veiller à ce que nous ayons le meilleur système possible à l'avenir. Nous devons

renforcer le mandat de l'AMA. L'objectif de la proposition est donc d'évaluer l'efficacité et l'efficience du système antidopage. Nous devons faire cela de manière à ce que, lors d'une crise future, nous soyons en mesure d'intervenir, d'agir de façon coordonnée et efficace. Hier, à la réunion des autorités publiques, nous avons entendu un plaidoyer de la part des sportifs, de la part de la présidente du comité des sportifs. Si nous ne sommes pas disposés à regarder ces questions, les sportifs vont nous demander : pourquoi est-ce que nous n'avons pas de leçons à tirer? Est-ce que nous en savons suffisamment? Est-ce que nous avons toutes les capacités nécessaires pour répondre aux problèmes futurs? Donc, les principes d'une saine gestion suggèrent qu'après toute crise, l'organisation devrait réexaminer, étudier ce qui s'est passé pour veiller à pouvoir relever tout défi futur. Et à la réunion d'hier, nous avons discuté de ma proposition, qui se trouve dans votre documentation. Il est important pour les autorités publiques de s'associer au mouvement sportif. Nous voulons réaliser un consensus à la présente réunion. Nous avons tous entendu l'appel de plus de temps pour examiner le mandat et les détails de la proposition. Je vais donc distribuer la nouvelle version de la proposition, parce qu'hier nous avons discuté de la façon de formuler des amendements, ou comment ajuster la proposition. La proposition qui se trouve dans votre documentation. Parce que nous n'avons pas amendé cette proposition. Il ne s'agit pas d'une nouvelle proposition, que je vous soumetts. Lorsque j'ai rédigé cette proposition, j'ai retenu la notion qu'il était important d'en arriver à un consensus sur cette question. Je n'ai pas voulu fournir tous ces détails, parce que j'ai voulu du mandat, des délais, de l'échéancier, de qui sera responsable de cet examen avec mes collègues, dans le cadre de la réunion des autorités publiques d'hier. J'ai obtenu beaucoup de rétroaction, la discussion a été très utile. Mais je tiens à souligner qu'il est très important que les autorités publiques puissent en arriver à un accord, à une entente avec le mouvement sportif. C'est la raison pour laquelle nous avons adapté la proposition qui figure dans votre documentation. Alors, j'espère que vous permettrez aux autorités publiques, ou plutôt à la proposition amendée à la suite de la réunion avec les autorités publiques d'hier, d'être distribuée pour que le Comité exécutif puisse en être saisi.

LE PRÉSIDENT : Merci Linda. Il y a plusieurs questions. Est-ce que c'est le document original? Mais, s'il y a une autre proposition, je pense que nous devons d'abord traiter de cela. Olivier, voulez-vous nous expliquer l'échéancier de cette question?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : La situation est que nous avons une proposition qui se trouve dans la documentation qui vous a été envoyée. Ce matin, nous avons entendu que les autorités publiques désiraient diffuser un nouveau document. Nous avons eu cette discussion lors du Comité exécutif de Paris, l'année dernière, que la soumission d'un document pour décision le jour même de la réunion ne permettait pas aux parties de bien approfondir la discussion, et que c'était problématique, qu'on ne devrait donc ne pas le faire. Essentiellement, je m'en remets au Comité exécutif. C'est au Comité exécutif de décider s'il veut aborder cette version révisée maintenant, ou si le dialogue proposé, qui me semble plus que raisonnable, devrait se dérouler d'abord. Et ensuite, que le Comité soit saisi de la proposition une fois que le dialogue a été effectué. Ce n'est pas à moi d'en décider, c'est au Comité exécutif d'en décider.

LE PRÉSIDENT : Oui, je pense que cette remarque est raisonnable. Donc nous sommes saisis d'une nouvelle proposition qui a été formulée peu avant 9 heures, ce matin. La demande a été faite de distribuer ce document, et à juste titre. Et à la suite des

vigoureuses remarques par les autorités publiques à Paris, Olivier nous a formulé sa recommandation.

M. RICCI BITTI : D'abord, je ne suis pas prêt à discuter d'un document que je n'ai pas encore reçu. Je suis tout à fait prêt à discuter de la proposition, telle qu'elle figure dans notre documentation. Je pense que l'autre devrait être reportée à une considération future. On peut discuter de ce sujet, mais sur base de la proposition dont nous sommes déjà saisis. Je ne sais pas quel est le sens de la nouvelle proposition et je ne sais pas si cela représente vraiment les sportifs. M<sup>me</sup> Helleland a parlé des autorités publiques et des sportifs, mais j'aimerais savoir si ce document a vraiment été sanctionné par les autorités publiques dans leur ensemble, ou si cela est sa position. Auquel cas, c'est une autre considération. Donc, j'ai beaucoup de réserves et je ne veux absolument pas discuter du nouveau document aujourd'hui. Mais je suis prêt à me prononcer sur l'ancien document, celui qui figure dans notre documentation. Je me prononcerai plus tard là-dessus.

MME. EL FADIL : Je voudrais expliquer, parce que j'ai présidé à la réunion des autorités publiques hier et ce matin. Donc, après une longue discussion de la part des autorités publiques sur le document le plus équitable, qui est un appel à l'examen des systèmes antidopage, nous avons discuté de questions concernant cette première initiative. Et il y a un consensus parmi les autorités publiques que cet examen, cette révision doit se faire. Tout le monde est d'accord sur ce point-là. Cela dit, nous ne sommes pas tous d'accord quant au mandat, à la portée de l'examen, et quant à l'échéancier. Donc nous avons discuté de ces questions, et la discussion a été très longue. Nous en avons parlé pendant de longues heures, et nous avons dit finalement que nous étions tout à fait d'accord avec l'initiative de Linda, la vice-présidente, mais qu'il nous fallait plus temps, qu'il nous fallait préciser le mandat, etc. Donc après discussion, nous avons proposé que la proposition de madame Helleland soit ajustée. Ce qui a donné naissance à ce nouveau document. Et donc, les autorités publiques, après avoir écouté la discussion et entendu les différentes opinions des membres des autorités publiques, nous avons demandé qu'un nouveau document soit formulé et diffusé. C'est exactement ce que Linda a fait hier soir. Elle a produit ce nouveau document et elle nous l'a communiqué par courriel. Nous en avons discuté ce matin en tant qu'autorité publique et nous nous sommes mis d'accord sur la nouvelle version du document. Mais, je ne veux pas parler de questions de procédures, parce que vous connaissez cela mieux que moi. Mais voilà la position des autorités publiques. Merci.

LE PROFESSEUR ERDENER : Tout d'abord, nous voulons remercier notre vice-présidente pour sa proposition. Mais à l'heure actuelle, le mouvement olympique n'appuie pas cet appui pour un examen plus approfondi de l'AMA, puisque nous avons des réformes qui ont été mises en branle au niveau de l'AMA. Cela inclut la révision du code, de la conformité par rapport au code. Nous pensons – et le Comité de gouvernance également –, nous pensons que l'AMA est sur la bonne voie. Et nous devons faire confiance à notre organisation. Après tout, c'est un enjeu important. Nous avons également décidé de prendre des mesures concrètes pour rehausser l'indépendance et l'autonomie du système antidopage avec la création de cette autorité indépendante des contrôles. Et ça, c'est une étape également extrêmement importante et cruciale. Et nous sommes tous d'accord pour dire que, pour l'instant, nous sommes contre cette proposition.

M. COSGROVE : Avant de m'exprimer, j'aimerais clarifier un point. Nous ne discutons pas du fond du document, mais du fait d'accueillir le deuxième document ou pas. Alors, on n'est pas en train de débattre du fond. Ma question, avant que je ne dise quoi que ce soit, c'est que je comprends bien qu'on est en train de débattre l'idée d'accepter ce deuxième document et on n'est pas en train de discuter du fond. Alors, nous venons de terminer notre discussion sur un grand nombre de documents que nous avons reçus, à part le commentaire qui a été fait par rapport à Paris, un grand nombre des documents que nous avons reçus. Nous les avons reçus très récemment. Et il a été impossible pour les ministres qui sont représentés ici d'aborder le fond de ces documents. Alors on pourrait également maintenir que ceci est un amendement, comme la présidente du Comité des autorités publiques l'a bien noté. Les autorités publiques ont pris la décision hier de modifier la proposition initiale pour vous la soumettre aujourd'hui. Mon troisième point, c'est que même si les différentes organisations ont des normes relatives au protocole bien établi, ça serait faire preuve d'une vision à courte vue pour une organisation que de refuser d'examiner une proposition qui a neuf points, et non 900 pages. Tout simplement parce que, et comme mon collègue l'a dit, il a parlé de la capacité d'absorber 900 pages. Donc on peut certainement absorber neuf points. Alors nous avons un protocole. Il ne s'agit pas d'un règlement pur et dur. C'est tout simplement un protocole. Je ne vois pas comment on pourrait empêcher qu'un document soit déposé le jour même. Il y a un protocole qui entoure ça, qui encadre ça, mais ce n'est pas une règle pure et dure. C'est tout simplement une modification à un amendement, pour donner le contexte d'une question controversée sur laquelle se sont penchées les autorités publiques, pour mettre de l'avant un document consensuel qui nous permettrait d'avancer. Et on établirait ainsi la démarche à suivre pour soumettre un document au Conseil de fondation. C'est une question de procédure. Étant donné l'environnement dans lequel nous évoluons et dans lequel cette organisation évolue, nous ne voudrions pas nous retrouver dans la situation où on refuse un document tout simplement pour des raisons de protocole.

M. KEJVAL : Un commentaire très bref. C'est à Paris, je pense, que le mouvement olympique a mis sur la table un certain nombre de documents, et M<sup>me</sup> Helleland nous avait dit à l'époque : « Non, ce n'est pas approprié, vous ne pouvez pas le faire comme ça ».

M. COSGROVE : J'aimerais poser une autre question. Pourriez-vous être plus clair? Existe-t-il une règle qui empêche qu'un document soit déposé? Au niveau de cette organisation, est-ce que c'est tout simplement une question qui relève du protocole?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Écoutez, si on veut en arriver à ce niveau-là de la discussion, la réponse simple, c'est qu'il n'y a pas de règle qui empêche un document d'être distribué pour considération. Mais selon la loi suisse, une décision ne peut pas être prise sur des questions qui n'ont pas été inscrites officiellement à l'ordre du jour pour considération en amont de la réunion. Alors même si ceci est considéré comme un amendement à un document, et c'est pour une décision par rapport au Conseil de fondation, c'est quand même un document qui sera soumis au Conseil de fondation demain, le document initial.

M. COSGROVE : Écoutez, on pourrait distribuer ce document pour voir si les gens considèrent que c'est une modification à un amendement ou pas, et il pourrait être soumis au Conseil de fondation. La décision logique serait de distribuer le document, et

ensuite on prendra une décision à savoir si on l'appuie ou pas. Sinon, on pourrait parler très longtemps de la question.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Comme je l'ai affirmé, il ne s'agit pas d'une nouvelle proposition. Il s'agit d'une initiative émanant des autorités publiques pour en arriver à un consensus avec le mouvement sportif. Je ne vois pas pourquoi cette instance ne pourrait pas voir cette proposition des autorités publiques. Nous avons revu cette proposition, nous avons procédé à certains amendements. Le souhait des autorités publiques, c'est que le mouvement sportif puisse se pencher sur le document. Parce que nous comprenons que vous avez certaines difficultés relativement à la proposition que j'ai présentée, et qui se retrouve dans votre documentation. Les autorités publiques visent le consensus et c'est la raison pour laquelle nous avons remanié notre proposition. Et c'est un document très bref en neuf rubriques, neuf points. Nous proposons de nommer un comité avec le mouvement sportif et les autorités publiques, un comité mixte pour déterminer le cadre de référence. Donc je pense qu'il serait utile que tout le monde puisse examiner le document.

M. MOSES : Je pense que cet enjeu est très important et qu'il affecte la crédibilité du mouvement sportif et les sportifs. Je ne suis plus sportif moi-même, mais j'ai passé ma vie à être sportif et j'ai été impliqué dans ces contrôles antidopage, parce que je crois à la pureté de notre sport et à la capacité de le protéger. Alors, ça n'a aucun sens de ne pas tenir compte de ces questions. Le Conseil de fondation va se réunir demain, et il ne faut pas se retrouver dans une impasse par rapport à cet enjeu si important. Ce serait la mauvaise chose à faire. Il faut absolument qu'on discute de cet enjeu. Les athlètes vont être en réunion d'ici deux semaines, et ils vont en discuter. La dernière chose que les sportifs voudraient entendre, c'est qu'aucune mesure n'a été prise par rapport à un enjeu aussi spectaculaire, qui a fait couler beaucoup d'encre à travers le monde entier, et qui affecte la crédibilité du mouvement sportif et des autorités publiques et qui a une telle incidence émotionnelle au niveau des sportifs. Ce serait complètement injustifié et inacceptable de ne pas en discuter aujourd'hui. Et pourquoi ne pas amorcer ces discussions aujourd'hui?

M. BAUMANN : D'abord, c'est une conversation pour les membres du Comité exécutif. Il faut qu'on s'en tienne à ça. Ensuite, le point qui a été soulevé, c'est que nous ne sommes pas contre la discussion d'un document déjà inclus dans notre trousse de documents. On l'aura lu, on l'aura analysé, on peut être en accord ou en désaccord, c'est le droit qui nous revient. Ce n'est pas qu'on a dit qu'on n'est pas prêt à discuter de quoi que ce soit, mais aucun autre groupe ne devrait avoir de possibilité d'exercer quelque pression sur nous. Alors, le président en a traité, la vice-présidente en a traité, aucune autre partie prenante n'a le droit d'exercer des pressions sur ce que l'on peut discuter au niveau du Comité exécutif. Ceci revient aux membres du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT : Je me souviens de la situation à Paris, Jiri, où des avis très forts ont été exprimés par les autorités publiques. Mais je ne vais pas me fier au protocole, etc. Si vous aimeriez que ce document soit distribué pour lecture, très bien. Mais selon les conseils reçus de mon directeur général, par rapport à ce qui peut survenir demain, au moment du Conseil de fondation, la seule décision que nous pouvons prendre porte sur les documents déjà inscrits à l'ordre du jour et déjà inclus dans votre documentation. Là-dessus, sans plus tarder, on procède à la distribution dudit document. Merci.

M. COSGROVE : Est-ce que je peux poser une question de clarification? Est-ce que vous êtes en train de dire, Monsieur le Président, que quelle que soit la décision que prendrait cette instance, le seul document qui sera examiné demain, même si celui-ci venait d'être adopté, c'est le document initial que la vice-présidente avait initialement distribué? Donc on se retrouverait dans une situation où on aurait un amendement technique sans que rien ne puisse être changé. Est-ce que je vous ai mal compris?

LE PRÉSIDENT : Je solliciterai les conseils juridiques appropriés, ce que l'on peut faire du point de vue du droit. Alors, le « timing » est excellent pour une pause café, vous aurez le temps également de lire à loisir le document, et nous vous aviserons de la démarche à suivre après la pause.

LE PRÉSIDENT : Alors, nous devons reprendre, car nous avons beaucoup de travail à faire ici aujourd'hui. Oui. Vous avez eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur le document que vous avez accepté de voir distribué. Ce document, semble-t-il, nécessitait l'appui du mouvement olympique, et je ne pense pas que le mouvement olympique soit prêt à porter cet appui. Dans ce cas, je le regrette. Je vous invite simplement à prendre ce document pour y réfléchir. Nous avons ce document qui a été préparé par Linda Hofstad Helleland, qui a été diffusé. Je serais heureux d'entendre les commentaires que vous pourriez avoir sur le document d'origine, pas celui-ci.

M. COSGROVE : Je ne comprends pas très bien, Monsieur le Président. Est-ce que vous nous dites que nous devons appuyer cette idée de discuter? Est-ce que c'est ce que vous nous dites? Ou le mouvement sportif n'est pas prêt à accepter le contenu. Il ne l'acceptera pas, c'est ce que vous supposez. C'est à partir de là que vous nous proposez de ne pas en discuter non plus. C'est une supposition, mais peut-être une supposition non fondée. C'est une idée révolutionnaire qui ne devrait peut-être pas être présentée dans ce document. Alors, est-ce que vous allez le rejeter pour des raisons de procédures? C'est une autre chose. Mais, il serait intéressant que ce soit le cas, parce que quant au fond, je pense qu'il mérite un appui.

M. DIAZ : Je crois que pour avancer, il faut avoir une conversation ouverte. Nous considérons effectivement qu'il y a une demande des sportifs. Il faudrait donc pouvoir en discuter avec tout le monde. On pourra déterminer quelle sera la prochaine étape, et après, on décidera soit d'aller de l'avant, soit de ne rien faire. Il s'agit simplement de répondre à une demande qui vient des sportifs. Les autorités publiques pourront répondre soit en proposant une façon d'aller de l'avant, comme suggéré par le document, ou on pourra faire une autre proposition pour la suite à donner.

M. RICCI BITTI : J'aimerais faire un commentaire. Je suis tout à fait prêt à parler du premier document. Et pour le deuxième document, après l'avoir reçu, on peut dire qu'il n'ajoute absolument rien. Si vous êtes d'accord avec ce document, il s'agirait d'avoir une nouvelle évaluation. Mais si on est d'accord avec cette composition, avec ce mandat, mais il n'y a rien de neuf là. Je suis tout à fait prêt à discuter du premier document. Dans ce second document, il n'y a rien à discuter. Il nous explique seulement comment aller de l'avant si nous sommes d'accord. Mais puisqu'on n'est pas d'accord avec le premier papier pour toutes sortes de raisons, toutes sortes de raisons sur lesquelles je dois m'étendre. Mais je dois d'abord m'opposer à cette demande, à ce rappel systématique du fait que les sportifs demandent. Non, ils peuvent parler eux-mêmes. La crise russe a été gérée. Toutes sortes de mesures ont été prises par l'AMA : le groupe de gouvernance, les

enquêtes, le renforcement, toutes sortes de choses ont été faites. Un message venant de l'intérieur en ce sens serait contradictoire et difficile. Et voilà pourquoi le mouvement olympique rejette complètement la demande qui est là. Nous avons bon nombre d'amis ici présents qui connaissent et comprennent bien le sport. Nous, nous sommes contre cette façon de procéder, c'est-à-dire que les athlètes envoient un message ici, alors que nous avons ici le président qui est là depuis des années. C'est un message public et nous avons ici un comité exécutif. Je suis désolé de devoir être aussi franc, mais je dois également respecter l'engagement que j'ai pris moi-même face à cet organe. Et mon engagement veut dire que je ne suis pas prêt à appuyer le premier commentaire, qui représente donc une partie prenante première du Comité olympique international. Alors, je ne peux pas passer à la deuxième étape, et je ne suis pas d'accord avec la première proposition. Vous ne connaissez pas tout le reste de l'histoire. Alors, laissez les sportifs parler eux-mêmes. Ils ne sont pas stupides. Ils savent très bien s'exprimer. Et vous vous occupez de la gouvernance. Et vous, vous vous occupez du côté des gouvernements. L'histoire de la Russie est due au manque d'indépendance de l'ONAD de Russie. Le mouvement sportif est déjà très actif. Il a créé ce groupe indépendant. La fédération russe veut prendre ses distances. Alors, passez par les ONAD.

MME. EL FADIL : Je voudrais répéter que les autorités publiques doivent travailler avec le mouvement sportif. Nous sommes tous responsables de cette cause d'un sport propre. Nous ne voulons pas de division entre les autorités publiques d'un côté, et les autres de l'autre. Ce que nous voulons, c'est un compromis. Cette proposition que nous avons reçue pour examen, nous l'avons discutée toute la journée, hier, au niveau des gouvernements et des autorités publiques. Il y a eu des propositions d'amendement. La première proposition. Alors, on pourrait avoir un consensus sur ce point. Oui, on est d'accord avec le fait que cette revue doit être faite, mais en accord avec le mouvement sportif. En tant qu'autorités publiques, nous avons besoin de l'accord du mouvement sportif et du Comité exécutif. Nous avons besoin de cet accord pour aller de l'avant, pour tirer des leçons sur ce qui s'est passé en Russie, pour voir comment on peut améliorer notre travail et nous inspirer des meilleures pratiques. Il ne s'agit pas du tout d'essayer de diviser. Ce n'est pas le but de ces papiers. Ces papiers, c'est simplement pour nous faire avancer, pour travailler tous ensemble et non séparément, c'est-à-dire les autorités publiques d'un côté et les autres de l'autre. Nous avons les mêmes objectifs, les mêmes buts, nous ne voulons pas qu'il y ait de malentendus. Voilà pourquoi j'ai fait cette suggestion. Est-ce que l'on pourrait reporter le tout? Est-ce que ça pourrait être reporté à l'ordre du jour de la réunion de septembre? Nous savons qu'il y a toutes sortes de choses qui se passent en ce moment. Un processus très important qui nous permettra de trouver des réponses à bien des questions. Mais si vous êtes d'accord avec l'idée de procéder à cette revue, alors on peut reporter le tout à la réunion de septembre. On pourra prévoir un certain temps pour discuter de la question. C'est ma proposition.

M. BAUMANN : Merci, Madame. Tout d'abord, revoir ce que fait une organisation, ça fait partie de l'ADN de toutes les organisations. C'est la responsabilité des membres du conseil élu. Nous sommes là essentiellement pour que le travail puisse se faire. Alors, pour les principes, voir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, oui, bien sûr. Il faut faire ce genre d'examen. Pour toutes nos activités, pas simplement pour la question de dopage. Ce travail est fait du côté des gouvernements, des autorités publiques, partout, ce genre de bilan est effectué partout. Mais on ne pense pas que l'on ait besoin maintenant de cette revue indépendante. On n'a même pas fait encore ce travail, nous.

Pourquoi donc sauter par-dessus cette étape et s'adresser à quelqu'un de l'extérieur pour nous dire ce qu'on a bien fait et ce qu'on n'a pas bien fait? À quoi ça servirait? C'est ça qui nous met mal à l'aise. On n'en veut pas. Nous ne pensons pas que ce soit le bon moment pour ce faire. Les problèmes sont toujours sur la table, et on s'en occupe lentement, mais sûrement. Bon, on n'a pas tout fini avec la question de la Russie. On doit se mettre d'accord. Est-ce qu'il va y avoir des poursuites judiciaires? On en est toujours à la phase de mise en œuvre du travail du Comité de la conformité. On a des cas particuliers sur lesquels nous travaillons. En tant qu'organisation, on est en train de s'occuper de toutes sortes de choses qui ne sont pas encore terminées. C'est très prématuré de demander à une partie tierce de faire des vérifications et de nous dire si on a bien fait ou si on n'a pas bien fait. Pourquoi? À cause de ceux qui ont pu présenter une plainte. Ce n'est pas une raison suffisante pour aller de l'avant. À Pyeongchang, les athlètes n'aimaient pas le drapeau national, ils avaient donc cette bannière particulière. Ce n'est pas une raison suffisante. Je suis d'accord avec Francesco. Ce que l'on a, c'est une modalité de mise en œuvre d'un concept de base. S'agit-il d'une revue, d'une révision, ou non? Alors, vous l'avez dit vous-même, reportons à plus tard si on accepte le principe de la revue. Non. Je ne pense pas que le moment soit bien choisi pour cette revue. Il faut laisser les choses avancer, il faut terminer les choses qui sont sur la table. Et là, avant d'avoir une telle revue, en tant que Comité exécutif, nous devons discuter entre nous et écouter ce que la vice-présidente n'aime pas dans l'organisation. Par exemple, ce que le Comité des athlètes n'aime pas du tout. Et là, on pourra avoir une conversation. Et là, si on n'arrive pas entre nous, avec celle de ce groupe qui est chargée de faire des présentations au Conseil de la fédération, si l'on n'est pas d'accord, et bien on peut peut-être se retirer et confier la tâche à un comité indépendant. Et le nouveau comité pourra ensuite intervenir et changer ce qui doit être à changer. Mais pour nous, ce n'est pas le message à envoyer au monde extérieur, alors que les choses sont encore en place. Ce serait vraiment se tirer dans le pied. Dans le mouvement sportif, nous pensons que ce n'est pas le bon moment pour un tel examen indépendant. Oui, nous serons heureux d'avoir une discussion au sein du Comité exécutif sur tous les problèmes, et tout mettre sur la table. Olivier peut nous préparer une liste. C'est quelque chose qui sera peut-être soumis à la Commission, au Comité de la gouvernance, et ça relève de son mandat. Ou on pourra peut-être décider à ce moment-là d'avoir un audit, et d'avoir un groupe indépendant pour la vérification. Merci.

LE PROFESSEUR ERDENER : Quelques commentaires pour faire suite à ce qu'a dit mon ami, Patrick. Je l'ai dit assez brièvement, au cours de ma première intervention, il faut avoir confiance en nos actions dans les deux organisations : au Comité olympique international et à l'AMA. Si l'on a besoin d'une personne indépendante ou d'une organisation indépendante, on ne pourra pas ne pas prendre en considération le rapport Schmidt ou le rapport de la Commission McLaren ainsi que des actions importantes basées sur ces deux rapports. Pour nous, c'est essentiel. Merci.

M. RICCI BITTI : J'avais d'autres commentaires, bien sûr. Pendant la crise de Russie, il s'est fait des choses qui nous ont permis d'apporter énormément d'améliorations. Je mentionne les trois entités qui n'existaient pas. D'abord, le Comité sur la conformité, et les gens qui ne sont pas là depuis longtemps. Les renseignements, les enquêtes, on approuve ce principe à l'intérieur. On a tous des coûts très élevés pour les enquêtes. Et on a un Comité de la gouvernance qui n'existait pas avant. D'après moi, il n'a pas été très efficace, mais il est là. Il est là justement pour travailler sur la gouvernance, savoir

ce qui fonctionne ou pas. Nous avons fait déjà beaucoup. Pourquoi avons-nous besoin de quelque chose? Pour le monde extérieur? Pour paraître bien? Moi, je préfère être bien et faire bien, plutôt que de paraître bien. C'est ça, le jugement que je porte sur cette proposition. Je crois qu'il faut respecter notre fonction, qui est de dire ce que nous pensons. L'affaire russe n'est pas encore terminée, malheureusement. Ce n'est pas facile, c'est compliqué. Et j'ai été plus impliqué que notre vice-présidente. C'est très compliqué, il y a des mentions juridiques, il y a une affaire devant les tribunaux qui n'est pas terminée. On a dépensé beaucoup d'argent sur cette cause. Je ne sais pas si ça a été fait avec succès ou non, enfin les points de vue peuvent différer, mais nous avons fait ce que nous pouvions. Pour moi, avec tout ce qu'on a fait, je ne vois absolument pas pourquoi on pourrait continuer; s'il faut revoir, ou faire revoir de l'extérieur. Nous sommes là pour revoir au quotidien toutes nos activités, toutes nos décisions.

M. COSGROVE : Monsieur le Président, je voudrais rebondir sur les commentaires de mon collègue. Les instruments mentionnés ne sont pas indépendants. Ce sont des instruments au sein de l'AMA. Il ne s'agit pas de paraître bien, dans toute organisation, dans tout organisme public où il peut y avoir des difficultés. Dans le document, on ne parle pas de Russie, on parle simplement de perspective d'avenir. Et le troisième point, il ne s'agit pas de voir à ce que cette organisation paraisse bien. Oui, je suis d'accord que c'est important pour l'intégrité de notre organisation. C'est pour ça que ça existe, ces examens indépendants. Pour renforcer l'intégrité de l'organisation. Alors, contrairement à ce que vous nous dites, Monsieur le Président, moi, je pense qu'il faut effectivement parler de procédures. Et pour ce qui est de la Russie, dans le document, il n'est pas question du tout de la Russie. Ce document est tourné vers l'avenir. Une revue indépendante pourrait répondre aux nombreuses critiques adressées à l'AMA. Ceux qui contestent les pratiques de gestion de l'AMA. Maintenant, pour ce qui est de la question des athlètes, des sportifs, nous avons eu une intervention passionnée, hier, de la présidente du Comité des athlètes, qui nous a dit que les athlètes étaient tout à fait en faveur d'une telle revue indépendante, si j'ai bien compris cette position.

LE PRÉSIDENT : On a dit que cette discussion devait être limitée aux membres du Comité. Je suis prêt à laisser la parole à Beckie.

MME. SCOTT : Très bien. C'est avec une certaine hésitation que je m'avance. Oui, j'ai parlé aux autorités publiques, hier. C'est un sujet qui a été mentionné à la réunion du Comité des athlètes. Ça a été discuté très longuement. En tant que Comité, nous avons dit que nous étions en faveur de cette proposition. La crise qui a été présentée, celle du dopage en Russie, est la crise la plus grave que l'on ait jamais connue dans le sport. Ça fait énormément de mal à la crédibilité, à la foi et à la confiance que les sportifs ont dans le système. On s'est demandé ce qui s'était passé. Si cette organisation a un mandat, c'était de protéger les droits de l'athlète propre et sans dopage. Est-ce qu'on était adéquatement équipé pour éviter ce genre de crise à l'avenir? Est-ce qu'on a fait tout ce qu'il fallait? Est-ce qu'on a appris toutes les leçons? Oui, bien sûr, on a fait beaucoup – de nouvelles enquêtes indépendantes et un nouveau standard pour les signataires. Le rapport qui a été publié, que l'on voit un peu partout, c'est que les athlètes ne font plus confiance au système de contrôle antidopage. Il faut voir ça plutôt comme l'occasion de faire quelque chose, plutôt que de craindre. Il y a beaucoup de réactions relevant de l'émotif et je crois que cela peut rendre l'organisation plus forte et prête à affronter l'avenir. Mais pour pouvoir se préparer à un avenir, il faut réfléchir sur le passé. Une

évaluation, une analyse de ce genre peut être utile. En tant que Comité des athlètes, nous sommes tout à fait en faveur de cette idée d'une analyse indépendante. Merci.

M. RICCI BITTI : Je dois dire tout le respect que j'ai pour l'opinion des autres, celui de la Nouvelle-Zélande, celui des athlètes. Mais vous avez parlé d'indépendance; l'indépendance, c'est quoi? Les athlètes ne sont pas des [...] d'indépendance et il doit être accompagné par un autre mot relatif. Personnellement, l'indépendance, ça n'existe pas. L'indépendance est relative. L'indépendance, le mot pris tout seul, ça ne veut rien dire, d'après moi. Il va falloir voir de façon très claire quels sont les problèmes dont parle Beckie. Il y a des difficultés qui paraissent insurmontables. Le message que je vous donne, c'est que je ne suis pas contre le principe de discuter de notre avenir chaque jour, à tous mes titres au sein du CIO. Et j'ai beaucoup de fonctions, une dizaine, beaucoup trop pour mon âge. Je discute de cet avenir. Je crois qu'il faut faire attention et ne pas céder à la menace, agir pour cette raison.

MME. COVENTRY : J'écoute les différents commentaires autour de cette table. Beckie et moi-même avons travaillé ensemble pendant très longtemps sur toutes sortes de choses. Vous avez beaucoup mentionné la Russie. Et dans la première proposition, il en était question. Dans ce dernier document, on ne parle pas de Russie. Dans les conversations entendues autour de cette table, on n'a pas dit qu'il était important d'arriver à un consensus, à un accord. J'ai oublié le dernier mois, où il y a eu un compromis. En tant qu'athlète, est-ce que j'accepterais un compromis autour de ma formation? Si je l'avais fait, je n'aurais jamais pu atteindre le podium. Si l'on adoptait cette voie, tout de suite, il resterait tout de même encore beaucoup de cas en Russie qui n'ont pas encore été traités. Quelles en seraient les conséquences? Quel serait l'effet d'une telle décision sur ces cas qui n'ont pas encore été traités? Le travail que nous faisons à l'AMA, une fois que l'on aura entendu le groupe sur la gouvernance, celui sur la conformité, on pourra être préparé à décider de ce qu'il faut faire pour ces autres affaires. Une fois que l'on aura fait tout ça, on pourra peut-être s'entendre sur la nécessité d'avoir une revue indépendante. Alors que si on le fait avant, et qu'il nous arrive quelque chose à quoi personne n'est préparé, si l'on n'est pas préparé adéquatement à l'avenir, cela peut affaiblir notre position telle qu'on l'a préparée. Et alors, qu'arrivera-t-il aux athlètes de Russie pour lesquels nous n'aurons pas été là adéquatement? Nous n'aurons pas maintenu notre position fermement, parce que ça reviendrait à dire qu'on n'a pas confiance en notre système, qu'on n'a pas confiance en le travail que nous faisons, que nous ne croyons pas au travail des différents groupes auxquels nous avons confié des tâches; le groupe de gouvernance, et les autres. En tant qu'athlète, je pourrais me demander pourquoi, moi, j'aurais confiance en ce que vous faites. Quel que soit ce que vous fassiez, que vous créiez un groupe indépendant ou que vous poursuiviez de la même façon, les athlètes n'auront pas plus confiance en vous. En quel sens ce document améliorerait-il cette confiance? Voilà ce qui me pose problème maintenant. Car si ce document jette le doute sur les façons dont sont traitées ces causes qui existent toujours en Russie, un athlète va continuer à se doper. Je suis tout à fait contre ce document.

LE PRÉSIDENT : J'ai promis de bien me conduire aujourd'hui, j'en ai reçu l'ordre. J'ai écouté le débat avec intérêt et ma responsabilité est de faire deux choses. D'abord, préserver l'unité de cette organisation pour aller de l'avant. Et deuxièmement, essayer de trouver un moyen de traduire et de refléter les différents points de vue qui ont été

exprimés. Ce que nous devons faire maintenant, aux Seychelles, lors de la réunion de septembre, c'est de prévoir un moment pour discuter. L'AMA va préparer un document pour expliquer exactement ce que l'on a fait. Les autres pourront également préparer quelque chose pour faire des propositions que l'on pourrait également adopter comme action. Et on recevra le tout suffisamment à l'avance pour y réfléchir. Sinon, on n'avancera pas. Le mouvement olympique n'est pas d'accord, de toute évidence, avec le document d'origine de Linda, ni avec le deuxième document. Deuxième point, j'ai besoin d'un consensus beaucoup plus fort pour faire plus que ce que je viens de suggérer.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Je voulais simplement dire que je maintiens ma proposition d'origine, qui est d'ailleurs à l'ordre du jour demain. Et je continuerai de défendre ma position et de dire que c'est la bonne décision pour le Conseil de fondation. Il ne s'agit pas d'une proposition de la part des autorités publiques, il s'agit de la proposition originale telle que Craig l'a dit. C'est-à-dire le document qui se trouve à l'ordre du jour de la réunion de demain. Merci.

MME. EL FADIL : Merci, Monsieur le Président. Nous en avons discuté lors de la réunion des autorités publiques. Et si la ministre, M<sup>me</sup> Linda, propose la première position, alors en tant qu'autorités publiques, nous n'avons pas de position commune. Chaque région et chaque organisme doit s'exprimer en son nom propre. Alors, maintenant nous n'avons pas de position commune en tant qu'autorités publiques. Si nous sommes toujours saisis de votre première proposition, je voudrais l'appuyer.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Merci. Alors, nous savons ce que nous allons faire. Nous allons aborder ceci de façon structurée en septembre et nous avons pris bonne note de ce que Linda nous a communiqué, à savoir qu'elle veut aborder le sujet de nouveau lors de la réunion du Conseil de fondation, demain.

M. BAUMANN : Je voudrais ajouter quelque chose. Si nous allons discuter de cela en septembre, je pourrais peut-être proposer quelque chose au sujet de l'emplacement, parce que je ne suis pas convaincu que ce soit le bon emplacement. Se rendre pendant un jour aux Seychelles, je ne pense pas que cela soit très bon pour l'image de l'organisation. Je pense que certains en seront choqués. Bien sûr, tout le monde aimerait aller aux Seychelles, mais je pense que ce n'est pas le bon choix pour cette organisation. Surtout si nous parlons de gouvernance et de bonne gouvernance, mais enfin, c'est un autre sujet.

Pour ce qui est de ce point en particulier, je recommanderais que, si les sportifs ont une position, disons que nous avons fait fausse route, que nous avons mal fait notre travail et qu'il faut faire des changements, alors j'aimerais bien voir couché sur papier les changements qu'ils proposent à la structure. J'aimerais voir un tel document pour que nous puissions éventuellement décider si ceci devrait être soumis au Comité de révision de la gouvernance, ou je ne me rappelle plus comment ça s'appelle, ou à une autre entité. Je ne pense pas qu'il serait bon de revenir en disant : « Nous devons faire un audit ». Je pense que nous tous devrions avoir le droit, en commençant par la vice-présidente, bien entendu, de dire : « Je pense que telle et telle chose devrait être changée de la façon suivante ». Et ensuite, nous pourrions mener un débat très ouvert, très franc sur tous les sujets, plutôt que de faire intervenir une tierce personne. Ici, le monde entier est représenté. Il n'y a personne d'autre qui connaisse mieux que les personnes assises autour de cette table et nos amis qui nous entourent de quoi il s'agit.

Mais je pense qu'il serait très utile si nous pouvions avoir ce genre de documentation. Ce serait utile également pour le groupe chargé de la gouvernance et de la révision du code.

LE PRÉSIDENT : Oui. Voilà précisément ce que je veux faire. Pour ce qui est de l'emplacement choisi, Olivier, il y a une justification.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Une remarque à ce propos, Patrick. Comme vous l'avez dit, nous représentons le monde entier, les Seychelles font partie du Conseil, je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais le gouvernement des Seychelles nous a invités à nous rendre en Afrique. Donc, je pense qu'il est parfaitement juste pour l'organisation internationale de tenir des réunions sur tous les continents.

LE PRÉSIDENT : Alors, nous allons organiser l'ordre du jour pour que vous puissiez tenir une réunion à 6 h 30 du matin, le cas échéant. Bien, alors nous avançons. Merci beaucoup.

#### DÉCISION

Aucune décision prise concernant la demande d'une révision du système antidopage; item à ajouter à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif de septembre pour discussion.

### **5. Opérations/Gestion**

#### **– 5.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : C'est pour recommandation. La liste des membres du Conseil que nous devons envoyer en Suisse, chaque fois.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous êtes satisfaits? Que nous satisfaisons aux obligations vis-à-vis des autorités suisses de cette manière, très bien.

#### DÉCISION

Composition du Conseil de fondation approuvée.

### **6. Sportifs**

#### **– 6.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs**

MME. SCOTT : Merci, Monsieur le Président. Je serais très brève. Vous avez mon rapport de présidente et les résultats, et vous aurez donc déjà tout vu. Je veux simplement mettre en exergue certains points de la réunion qui s'est tenue en février à Montréal et certains des résultats principaux. D'abord, le Comité a mis l'accent sur l'importance des actions de suivi, à la suite de l'information contenue dans le rapport McLaren et les données du SGIL. À partir de conseils et de contributions de la part de sportifs, le Comité encourage toutes les fédérations internationales qui sont saisies de ces cas à les prendre en charge et à les résoudre à partir de cette information, et de façon aussi transparente et rapide que possible. C'est une grande préoccupation pour beaucoup de sportifs qui encouragent vivement les FI à procéder de la sorte et l'AMA à surveiller de

près ces cas. Et le cas échéant, de s'impliquer sous forme d'appel ou d'autres interventions pour faire avancer ces dossiers à l'appui d'athlètes propres.

Nous avons abordé quelques autres questions et sujets, nous avons renforcé notre appel pour que le TAS améliore l'indépendance et la qualité de ses arbitres, un peu comme le CIO l'a fait avant février.

Et nous avons examiné la première version de la Charte des droits antidopage. Un projet sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an, maintenant, et que nous sommes sur le point de présenter au premier forum mondial des sportifs de l'AMA au mois de juin, à Calgary. Nous avons examiné 16 articles, nous avons révisé, peaufiné, discuté de ces articles tels que nous l'avons jugé nécessaire, et nous avons donc formulé une première version que nous avons hâte de présenter au Comité mondial des sportifs, à Calgary.

Et puisque nous parlons de Calgary, nous avons hâte de recevoir les sportifs du monde entier au mois de juin dans cette ville. Les préparatifs vont bon train, tout se passe bien, nous travaillons en association avec le Comité olympique canadien, qui nous a énormément aidés à mener à bien ce projet. Et nous avons hâte d'accueillir tout le monde. Je serais très contente de répondre à vos questions si vous en avez.

LE PRÉSIDENT : Merci, Beckie. Avez-vous des questions pour Beckie?

M. BAŇKA : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais souligner que l'Europe soutient fortement ce rapport, la position du Comité, et qu'elle remercie le Comité d'avoir rédigé ce document.

MME. EL FADIL : L'Afrique a pris bonne note du rapport et appuie le comité. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Très bien, merci Beckie. Et bonne chance à Calgary.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

### **7. Finance**

M. RICCI BITTI : Je vais vous faire parcourir le plus rapidement possible le document des finances, mais il y a certains points qui méritent une attention approfondie, parce qu'il s'agit de questions stratégiques. Je vais essayer de passer en revue le reste relativement rapidement. À partir du point 7.0, le rapport du président du Comité des finances et de l'administration, la seule information que je puisse vous communiquer est que la prochaine réunion du comité se tiendra à Rome, le 25 juillet. Et je remercie le Comité olympique italien qui va nous recevoir à son siège social.

#### **– 7.1 Contributions des gouvernements et du CIO**

M. RICCI BITTI : Pour le point 7.1, l'information habituelle quant aux contributions, gouvernements, CIO. Je pense que la dernière mise à jour a été soumise ce matin, mais je pense que nous devons parler de 72,6 % par rapport à 78,1 % l'année dernière. C'est-à-dire qu'il y a une légère diminution, mais il y a des contributeurs qui entrent en jeu plus tard que l'année dernière, c'est ce qui explique l'écart. Mais je suis sûr qu'il ne s'agit pas d'un problème et que cet écart sera résolu.

Ensuite, remarque sur les contributions supplémentaires. Nous avons reçu 274 000 \$ jusqu'à présent grâce à l'Australie, au Japon, à la ville de Lausanne et au Danemark. Pour ce qui est du Danemark, il s'agit d'une contribution restreinte à la conformité. Je voudrais également signaler que le gouvernement de Chine, et c'est très important, je vous prie de faire attention, le gouvernement de Chine a annoncé son intention de contribuer en versant un million de dollars cette année. Évidemment, cela sera soumis à l'attention du comité des finances, parce que vous vous souviendrez, pour ceux qui étaient présents à l'époque, qu'après la question des contributions russes, nous avons mis sur pied un protocole. Donc nous allons devoir nous pencher là-dessus. Mais en tant que président du Comité des finances, je voudrais répéter les recommandations que j'ai formulées l'année dernière. Il semble très clair, à partir de la contribution de la Chine, que cela dépasse de loin les contributions normales. Donc nous recommandons un examen de la part continentale, et au sein du continent, la part payée par chaque pays. Pour moi, il s'agit d'un examen qui s'impose d'urgence. Je ne dis pas cela parce que je suis européen, mais je crois qu'il s'agit de quelque chose qui doit être examiné dans un proche avenir, et qui d'ailleurs a fait l'objet d'une recommandation de la part du Comité des finances l'année dernière.

Autre catégorie de contribution. Contribution au fonds spécial pour les enquêtes. Nous avons reçu jusqu'à présent des autorités publiques 704 903 \$, et nous les en remercions. Le CIO comme d'habitude offre le même montant, donc nous avons un total de 1 409 000 \$ en 2016. Nous avons dépensé 655 000 \$, donc nous avons des montants en réserve. Ce qui est une bonne chose, puisqu'en 2017, nous avons dépensé le budget pour la première fois. Donc nous avons 755 000 \$ qui sont disponibles pour des enquêtes futures.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

#### **– 7.2 Comptes de fin d'exercice 2017**

M. RICCI BITTI : Vous avez toute la documentation, vous voyez le résumé. Nous avons reçu 97,99 % de cotisations des autorités publiques, c'est un petit peu mieux que l'année dernière. Et une cotisation supplémentaire de 441 000 \$. Et une subvention de Montréal International, dans un montant de 1 443 168 \$. Donc, l'exercice s'est bien terminé. Nous avons un excellent revenu par rapport aux dépenses de 2 185 100 \$, par opposition à la dernière prévision, avec un bénéfice de 1 215 103 \$. Le surplus, je vais essayer de l'expliquer, est dû à deux questions. D'abord, les revenus en hausse de 412 000 \$, et du côté des dépenses, une économie de 558 000 \$. L'économie principale vient du bureau exécutif, c'est-à-dire le coût du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il faut remercier nos hôtes coréens, parce que le fait qu'ils nous ont reçus en Corée nous a permis d'économiser le gros de cet argent, lors de notre dernière réunion en Corée du Sud. D'autres réductions de coûts provenaient de trois postes : d'abord, le département des communications qui n'était pas complètement doté tel que prévu au budget. On a, je pense, reporté le projet de site Web pour une question d'administration. Donc nous avons économisé quelques fonds au titre de la communication. Également, il y a eu des économies dans le département des TI. Je peux vous donner les détails, mais le

total se chiffre à 550 000 \$ (montant arrondi). Donc ceci nous a permis de faire quelque chose que nous ne faisons pas depuis des années, à savoir de placer 500 000 \$ dans la réserve restreinte. Comme vous le savez, le Comité des finances recommande toujours une provision de six mois d'activités. C'est le critère qui avait été proposé à maintes reprises par le Comité des finances. La réserve est beaucoup plus faible, mais si nous continuons sur cette lancée, nous devrions en arriver à ce critère dans quelques années. Pour l'instant, nous avons une réserve opérationnelle de 2,9 millions, et la recommandation serait de 8 à 9 millions pour pouvoir couvrir les dépenses pendant six mois. Mais nous y arriverons petit à petit. Alors voilà le résumé, et comme je vous l'ai dit, je précise dans mon rapport tous les points qui nous ont emmenés à ces résultats très satisfaisants cette année.

Dernier point : le rapport du vérificateur. Demain, nous allons entendre la présentation de PricewaterhouseCoopers en personne. Et le rapport détaillé que vous avez reçu est encore une fois très favorable. Il n'y a pas de lacunes ou de déficiences. Et je félicite Maria pour la dernière fois, peut-être, Maria et son équipe, qui ont fait un travail exemplaire dans ce domaine. Il y a un seul petit point très technique évoqué par le vérificateur et qui portait sur quelque chose de très mineur, à savoir la cotisation au régime de retraites des employés suisses. Donc une petite minorité de nos effectifs, puisque la majorité de nos effectifs sont basés ici, et dans les autres bureaux de par le monde. Mais il y a une loi qui s'applique en l'occurrence en Suisse et aux employés suisses, et nous cotisons déjà cet argent. Pour vous donner une idée, parce que le montant n'est pas tellement important, mais l'année dernière il se chiffrait à 172 000 francs suisses. C'était notre cotisation l'année dernière. Mais nous prenons en considération les recommandations du vérificateur. Parce que nous pensons qu'il est bon de procéder à une évaluation actuarielle, tel que recommandé, pour vérifier s'il y a des écarts entre ce qui existe et ce que nous devrions remettre aux employés. Alors, voilà une recommandation que nous devrions, je crois, adopter.

Je suis à votre disposition pour toutes questions, et je vous annonce que, demain, madame Linda Beauparlant présentera le rapport au nom de Pricewaterhouse. Elle présentera le rapport de vérification, le rapport d'audit au Conseil de fondation. Et maintenant, je remets la parole au Président, parce que nous devons approuver cette recommandation au Conseil de fondation pour son approbation. Nous sommes donc saisis d'une recommandation à approuver.

LE PRÉSIDENT : Êtes-vous satisfait que cette recommandation soit soumise au Conseil de fondation, demain? Merci. Francesco, vous pouvez poursuivre.

### – **7.3 Comptes trimestriels 2018**

M. RICCI BITTI : Ceci est pour information, mais nous recevons tous les fonds au début de l'année, et nous devons les échelonner au fil de l'année. Donc ça montre une espèce de profit qui ne l'est pas véritablement, puisque cet argent doit nous durer jusqu'à la fin de l'année. Mais nous ne nous écartons pas du budget. Simplement, il y a la pièce jointe 2, où la ligne est très claire. À la fin, vous voyez les écarts qui sont tous inférieurs à 25 %, parce que c'est le premier trimestre. Et il y a une exception à savoir, le bureau de Lausanne a un chiffre de 40 % mais j'ai dit que c'était un problème agréable, puisque cela est dû au forum qui a été un succès retentissant, cette année. Et nous avons pu servir un plus grand nombre de personnes. Je ne sais pas si à un moment donné, il

faudra prévoir une cotisation ou une contribution. Je dis cela simplement parce que la réunion a connu un si grand succès. Il faudrait envisager quelque chose pour économiser des fonds. Mais pour l'instant, nous sommes très satisfaits d'avoir dépensé cet argent à bon escient, parce que cette rencontre a été très réussie, tout le monde était présent, tout le monde était satisfait. Alors voilà pour ce qui est du rapport financier trimestriel. Mais le profit est théorique, je le rappelle. Parce que nous avons épuisé seulement un trimestre, il en reste trois. Voilà.

### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2018.

#### – **7.4 Budget 2019-2021**

M.RICCI BITTI : Pour information, nous pouvons maintenant en arriver au point 7.4, le point le plus important, au chapitre des finances. Je demande votre attention. Il s'agit d'un projet de budget sur plusieurs années. Et là, j'aimerais entamer la discussion. D'abord, une petite mise en situation, un petit rappel. À la réunion du Conseil de fondation en novembre 2016, une série de recommandations a été approuvée, visant à faire en sorte que l'AMA soit apte à aborder l'avenir. Ceci cadre bien avec ce dont nous discutons tout à l'heure. Nous avons fait une présentation, Olivier a fait une présentation, et une copie de la présentation la plus récente a été distribuée dans votre rapport, qui présente encore une fois le besoin de fonds supplémentaires pour nous permettre de répondre à toutes les exigences de l'AMA. Cela fait longtemps que je suis membre de l'agence et je crois que nous avons beaucoup progressé. Nous ne sommes pas parfaits, loin de là, mais nous sommes à une croisée des chemins. Il nous faut davantage de fonds pour nous permettre de pleinement réaliser notre mandat. Olivier pourra ajouter ses propres remarques, mais je signale qu'il y a de nouvelles activités effectuées et que nous voulons améliorer les activités courantes. En somme, voilà pourquoi ce plan quadriennal a été préparé. Et le mouvement sportif s'est déclaré prêt à appuyer le plan si les autorités publiques se déclaraient d'accord. La position en septembre a été très claire; les autorités publiques appuient l'augmentation du budget de 8 %, en se réservant le droit, à cette réunion-ci, d'approuver le plan en tant que tel. Puisqu'il s'agit d'un plan échelonné sur quatre ans. Il nous reste encore trois années de ce plan. Je recommande l'approbation de l'ensemble de ce plan, parce que c'est dans l'intérêt des personnes qui administrent cette compagnie, notre agence, qui doivent voir clair sur plusieurs années. Et dans cette présentation, vous voyez très clairement dans le document présenté par Olivier, de quoi il s'agit exactement. Et il a fait la présentation en novembre, au forum et ailleurs, et il s'agit d'une description claire de la raison pour laquelle nous avons besoin de ce surcroît de fonds et de ce que nous avons l'intention d'en faire. Voilà donc la première recommandation.

À la fin de la discussion, nous devons approuver les trois années restantes, 2019 à 2021. Donc, 15 l'année prochaine, 15 l'année d'après, et 5. Donc, 15, 15 et 5. Je crois comprendre que les gouvernements en ont discuté et qu'ils sont disposés à faire un effort, mais pas pour le montant total. C'est la raison pour laquelle, avec le département des finances, je voudrais d'abord vous communiquer les résultats des simulations que nous avons faites. Nous avons fait une simulation avec 8 % sur trois années, ce qui est beaucoup moins que 15, 15 et 5. Ce n'est pas la même proportion en pourcentage, oui,

mais pas en fonds. Donc, selon la direction, le 8 % serait insuffisant dans une certaine mesure. Parce que ce qui devrait être coupé a déjà été choisi, et les coupes seraient dans les capacités des ORAD, les sciences sociales et la recherche, notamment. Et nous devons mettre à jour ce domaine-là, au niveau du renforcement des capacités, parce que c'est un outil essentiel. Le monde médical et pharmaceutique évolue très rapidement, et vous savez que nous devons constamment essayer de le rattraper. Mais c'est notre obligation, et nous avons besoin de fonds pour travailler de façon efficace et réaliser notre mission. Ensuite, la réduction des efforts consacrés à la conformité; moins d'évaluations et moins de poursuites découlant de ce volet de nos activités. Il y aurait également des retombés sur les nouvelles embauches ce qui retarderait les activités principales de l'AMA. Voilà, donc les retombés du 8 %. Le 10 % qui est recommandé, d'abord pour tenir compte de la position des autorités publiques. Le 10 % représente un montant important, mais qui est gérable avec quelques sacrifices. 10 % représentent une coupure de 1,5 million en 2019, de 3,5 composés pour 2020, et de 1,82 en 2021. Encore une fois, pour ce qui est des coupures, elles sont les mêmes, mais à une plus faible échelle. Renforcement des capacités, des ORAD, sciences, recherche, conformité, enquêtes et poursuites, ou litiges. En termes d'argent, comme je l'ai dit, avec 8 % nous avons 2,2 millions de moins la première année, 4,9 la deuxième année, et 4 la troisième année, par opposition à la proposition formulée en novembre dernier. Le deuxième scénario, 10 %, c'est 1,5 million de moins la première année, 3,5 la deuxième, et 1,8 la troisième année. Voilà essentiellement le sacrifice. Je vous demande d'approuver ceci dans son ensemble. Pour ce qui est de vos questions et remarques, je serais prêt à y répondre, et Olivier encore plus que moi, puisqu'il est le père même de cette proposition. Il s'agit d'une proposition très stratégique, alors, avec Olivier, je suis prêt à répondre à vos questions. Je rappelle qu'il s'agit d'un point très important pour l'avenir de l'organisation, très important. Je suis sûr que vous avez des questions, et c'est le moment de les poser.

LE PRÉSIDENT : Merci. Alors, y a-t-il des questions? Witold.

M. BAŇKA : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, au nom des autorités publiques, j'aimerais proposer qu'on n'adopte pas le budget 2019-2021 tel que présenté dans le document. J'aimerais plutôt soumettre la proposition qui a été discutée et dont toutes les autorités publiques ont convenu. En tant qu'autorités publiques, nous appuyons le plan financier quadriennal pour 2019-2022, sur la base d'une augmentation annuelle de 8 %, pas 18 %, mais bien 8 %. 8 %, et avec des budgets sur lesquels on voterait chaque année pour permettre la possibilité de rajustements, selon les besoins et le rendement. L'augmentation devrait aller à la recherche, à l'éducation et à la conformité. Les autorités publiques aimeraient une décision pour demander aux services des finances et de l'administration de revoir leurs priorités en tenant compte de ce budget 2019-2022, et le diffuser pour approbation avant la fin d'août 2018, pour pouvoir adopter ce budget lors de la réunion du Conseil de fondation en novembre prochain. Nous pensons que ce serait un bon compromis.

M. RICCI BITTI : J'aimerais d'abord poser une question sur le *timing*. 8 % pour quatre ans, donc vous passez un plan quadriennal, ce qui est une bonne chose. Oui, donc 8 % sur quatre ans. Et quand est-ce que vous voulez avoir cette décision? Je pense que la décision, on devrait la prendre tout de suite. C'est la première année du budget. Il faudrait que le comité des finances ait une idée.

M. BAŇKA : Alors, c'est la proposition que les autorités publiques feront demain au Conseil de fondation.

M. MIZUOCHI : Je vais m'exprimer en japonais. Je vous suis reconnaissant et j'appuie votre proposition. Et du point de vue du long terme, un budget de trois ans s'impose, je le crois aussi. Mais dans ce cas-ci également, le gouvernement de quelque pays que ce soit, et qui aurait une structure où il bâtirait un budget sur une base annuelle, pour cette augmentation dans le budget de l'AMA, le gouvernement doit nous expliquer pourquoi les choses se font ainsi. Et ces explications doivent être données à chaque contribuable. Alors pour chaque année, pourquoi est-ce qu'une augmentation sera affectée au budget? Il faut que ce soit expliqué aux contribuables chaque année.

M. COSGROVE : J'aimerais poser une question bien précise : 100 000 \$ pour la refonte de l'image de marque, le *rebranding*, et un autre 400 000 \$ pour ce qui est du plan stratégique. Je pense que c'est interrelié à l'image de marque. Est-ce que vous pourriez nous expliquer? Comment ces fonds seraient utilisés?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Avant de passer au *branding*, à l'image de marque, une chose que j'aimerais bien comprendre et clarifier. Je comprends la nécessité pour les gouvernements d'approuver leur budget chaque année. Mais selon ce que je comprends, nous allons travailler ici sur la base de ce budget quadriennal avec une augmentation de 8 %. Mais chaque année, on fera le suivi avec le comité des finances et on va approuver la façon de dépenser cet argent en novembre, au moment de la réunion du Conseil de fondation. Je voulais m'assurer qu'on est tous sur la même longueur d'onde.

C'est bien de ça qu'il est convenu. En ce qui concerne le plan stratégique et le *branding*, c'est de l'argent qui a été affecté pour cet objectif-là. Bon, Catherine vous parlera plus du *branding*, mais du point de vue du plan stratégique, nous avons l'intention de solliciter un soutien extérieur, le Boston Consulting Group, avec lequel nous avons beaucoup travaillé l'an dernier sur des questions de stratégie. Alors, une partie de ces fonds visera à couvrir ces coûts-là, plus des coûts supplémentaires. Et comme il a été mentionné un peu plus tôt aujourd'hui, tout dépendamment du *timing* des choses, et tout dépendamment de la façon dont les choses vont évoluer, peut-être que tout l'exercice ne sera pas terminé cette année. Au moment de la révision du budget, c'est ce qu'on fait toujours à mi-parcours de l'année, lors du comité des finances du mois de juillet, c'est là qu'il faudra discuter pour voir où on en est au niveau de cet exercice et si on a encore les bons chiffres. Catherine, la question du *branding* et ce que vous prévoyez faire se feront là.

MME. MACLEAN : Est-ce que vous étiez présents à la réunion du Comité exécutif du mois de septembre dernier? Mais à ce moment-là, on avait parlé d'aller chercher plus de fonds, au-delà du budget actuel, et ça, ce serait associé au Boston Consulting Group. L'une des issues de ce travail, c'est le fait qu'on s'est rendu compte que notre marque ne cadrait plus tout à fait, ou la façon dont on présentait notre image de marque ne pouvait pas nous permettre d'aller chercher du financement extérieur du côté du privé, etc. Cet exercice sur le *branding*, c'était justement pour pouvoir le faire. Alors il faudrait faire de la recherche en amont au moment de l'exercice de planification stratégique. Il y a des économies d'échelle à aller chercher au niveau de la recherche. Et ensuite, il s'agit de faire un nouveau *branding* avec des coûts afférents; concept, design, etc. Les fonds visent surtout ces services d'expert-conseil.

LE PRÉSIDENT : Alors, tout ça sera soumis au Comité des finances qui se réunira au mois de juillet à Rome.

M. RICCI BITTI : Oui, mais le Comité des finances traitera des chiffres, mais la question de principe devra être réglée demain.

LE PRÉSIDENT : Alors, tout ça sera soumis au Conseil de fondation demain, et les détails, vous y travaillerez au mois de juillet.

M. RICCI BITTI : J'ai certaines simulations qui sont très importantes. Je vais vous donner de l'information qui va sans doute vous intéresser. Les fonds à la fin de 2022 du budget de l'AMA, avec ce quatre fois 8 %, seront autour de 74 millions. Comme vous le savez, c'est une augmentation substantielle. Mais peut-être qu'il faudra quand même procéder à certaines coupures. Ça, c'est une projection. À la fin de 2022, c'est ce que nous projetons. 74 millions. C'est juste pour vous donner une idée.

Dernier point, et après, je m'arrête. C'est la position des liquidités, au niveau de l'annexe 5. Ce n'est rien de particulier. C'est l'argent que nous avons en liquidités. Alors, 500 000 avaient été mis dans ces fonds restreints, et sur la base de l'hypothèse d'un budget équilibré dans l'année à venir, c'est la situation. Donc, on ne changerait rien. Mais nous espérons encore une fois avoir des résultats positifs. De cette façon, on pourra faire plus de recherche.

LE PRÉSIDENT : Alors, je ne remettrai jamais en question quelqu'un qui me dit qu'on a plus d'argent que je ne le pensais.

M. RICCI BITTI : Mais c'est l'effet cumulatif sur les quatre ans, que je présentais.

LE PRÉSIDENT : Merci M. Baňka pour tout le travail qui a été fait en Europe, au Danemark et à Varsovie. Le mouvement olympique, dès le tout début de ce processus, a dit qu'il donnerait la contrepartie, dollar pour dollar. Et nous avons des partenaires de longue date.

## DÉCISION

Le budget 2019-2021 sera recommandé au Conseil de fondation pour approbation.

## **8. Éducation**

### **– 8.1 Rapport du président du Comité Éducation**

M. MOSES : Merci beaucoup. Nous venons de tenir notre réunion de l'éducation à la fin du mois d'avril, les 26 et 27 avril 2018. Premier point à l'ordre du jour, nous voulions rendre hommage à M. Bart Coumans, qui siégeait à notre comité et qui est décédé depuis. Tout ça se retrouve dans le procès-verbal.

La réunion a été fort intéressante, nous avons un groupe diversifié, avec des gens qui venaient du monde entier et des gens qui représentaient des pays bien nantis versus des pays qui n'avaient pas les ressources voulues à consacrer à l'éducation. Donc nous avons toute la palette des situations. Ensuite, nous passons à un moment très important de l'histoire de la lutte antidopage, où nous voulons miser sur l'éducation pour

développer ce standard international du sport. Nous voudrions féliciter le Comité exécutif et le Conseil de fondation de nous avoir donné la possibilité de présenter l'AMA comme organisation responsable de la protection d'un sport propre. L'envoi de ce message aux responsables de l'éducation et aux sportifs est essentiel pour cette lutte contre le dopage dans le sport. Et je félicite tous les membres de notre comité qui, lors de la dernière réunion, ont appuyé l'élaboration d'un standard international pour l'éducation, sur lequel nous travaillons au moment où on se parle. On s'assurera ainsi que toutes les parties prenantes comprennent clairement quels sont leurs rôles et leurs responsabilités, et quelles sont les attentes relativement au programme de l'éducation. Nous voudrions qu'il y ait un standard auquel tout le monde adhère et quelques voies possibles pour avoir un bon programme d'éducation. Notre objectif est de prévenir le dopage, d'avoir une stratégie de prévention efficace qui inclut l'éducation, les contrôles et les enquêtes. Tous ces éléments ont un rôle important à jouer. Nous avons traité de l'ébauche du standard international d'éducation, qui a été discuté en profondeur au niveau du comité. Nous avons très hâte à la prochaine consultation qui se fera au niveau des partenaires. Et nous avons également souligné qu'il était extrêmement important de mobiliser le Comité des sportifs de l'AMA dans ce processus d'examen.

Alors, il y a un certain nombre d'éléments que nous avons dégagés. Nous appuyons la Charte antidopage des sportifs, qui est développée par le Comité des sportifs de l'AMA de façon unanime. Nous accueillons les principes clés de la Charte et nous aimerions qu'ils soient intégrés dans le Code mondial antidopage. Le Comité a également félicité les membres permanents de l'AMA pour les avancées réalisées. La plateforme électronique également, ADeL, qui a été développée avec les partenaires, incluant le CPI, le CIO, l'UNESCO et le Conseil international pour les sciences du sport et de l'éducation. Nous avons très hâte d'avoir leur rétroaction pour voir quels seront les résultats.

Nous avons eu une discussion approfondie sur la recherche en matière de sciences sociales que nous avons mandatée. Nous avons bien sûr souligné l'importance de ce standard relatif à l'éducation.

Ça a été un moment fort emballant pour notre comité, puisque nous faisons des avancées importantes. Et on a un impact, non seulement pour comprendre pourquoi les sportifs se dopent ou ne se dopent pas, mais nous leur donnons également les mécanismes de défense qui existent à l'heure actuelle et qui leur permettraient d'éviter d'être un sportif qui se dope.

Je suis ravi que le leadership autour de cette table ait appuyé verbalement le besoin d'une éducation obligatoire, mais aussi l'idée d'un standard international pour l'éducation. Et avec cette Charte des droits des sportifs, cela souligne l'importance de l'éducation et paverait la voie à un environnement sportif propre et dénué de dopage. L'avenir est prometteur, selon nous. Si vous avez des questions, je pourrai y répondre.

LE PRÉSIDENT : D'abord, avez-vous des questions à poser à Ed, en tant que président du Comité? Ensuite, on passera au Standard international pour l'éducation et l'information.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

– **8.2 Mise à jour sur le Standard international pour l'éducation et l'information**

M. KOEHLER : Je serai très bref. Le Standard se trouve dans votre documentation pour information. Vous vous souviendrez qu'en novembre, le Comité exécutif et le Conseil de fondation avaient approuvé l'adoption de ce standard. Un groupe de travail a été créé, et cette information vous a été fournie en novembre, avec la composition dudit groupe de travail, qui a des membres venant d'Afrique, d'Europe, d'Océanie, des Amériques et d'Asie. Le représentant africain vient d'être rajouté et M. Dally sera présent au niveau de ce groupe de travail. Il est important de comprendre que ce groupe travail est un groupe qui collige l'information reçue. Et le Comité de l'éducation, qui implique les autorités publiques et le mouvement sportif, fait les recommandations sur l'ébauche du standard qui sera soumis au Comité exécutif et au Conseil. Donc le Comité de l'éducation a le mot de la fin sur l'ébauche que vous avez reçue aujourd'hui, et il a fait plus de recommandations.

Ce standard international a été soumis à un processus de consultation jusqu'au 4 juin. Nous avons très hâte de recevoir votre rétroaction. Ce n'est pas une norme de l'AMA. C'est un standard sur la façon de guider l'éducation à fournir à l'avenir. Voilà, c'était une mise à jour très brève sur ce que nous avons relativement à ce standard international pour l'éducation.

MME. COVENTRY : C'est extrêmement réjouissant de savoir que l'éducation est un outil percutant à notre disposition. Pour ces pays qui ont des ressources minimales, comment est-ce que ceci va les affecter? Lorsqu'on rendra les choses obligatoires dans le cadre de la conformité, est-ce qu'il y a une façon d'évaluer ce qui est fait en notre nom à l'heure actuelle? Je sais que dans la plupart des Jeux olympiques et dans les Jeux continentaux, l'AMA envoie une équipe qui offre une éducation hors pair aux sportifs. Et les sportifs remplissent les formulaires, et on se rend compte qu'il y a des régions, la mienne en est une, et l'Afrique en est une autre, où il n'y a pas vraiment d'éducation. Est-ce qu'il y a des implications de temps? Si on dit que tout à coup, l'éducation devient obligatoire, qu'est-ce qu'on va faire pour aider ces pays qui ne peuvent pas se permettre cette éducation? Est-ce qu'on va offrir plus d'argent dans le cadre de ce programme? Je suis ravie de voir que l'Afrique a été ajoutée à ce groupe de travail.

M. KOEHLER : Merci, Kirsty. Je pense que toutes vos questions sont tout à fait valables. Lorsque le groupe de travail s'est assis pour discuter de ce standard, ce point a été discuté. On s'est dit qu'après tout, c'est un standard international, il faut qu'il soit réaliste et réalisable. Alors, l'éducation est obligatoire selon notre code. Il s'agit d'établir un standard pour établir qui a la responsabilité de faire quoi. À l'heure actuelle, il y a toutes sortes de doublons par rapport à la façon d'offrir l'éducation. Alors, il s'agit de déterminer ce qu'un Comité international olympique devrait faire en matière de plan, de livrable et d'évaluation. À l'heure actuelle, le Standard présente ces possibilités et ce que les gens devraient faire. Ce n'est pas un standard international qui va dire : « Il faut que vous fassiez XYZ, et il faut que vous le fassiez de telle ou telle façon ». Il faut plutôt que vous éduquiez les athlètes sur la base des athlètes que vous jugez les plus à risque dans votre pays. Et la même chose que pour le Standard international au niveau des contrôles. Il faut faire une évaluation des risques qui doit obtenir les renseignements. En matière d'évaluation, le programme de sensibilisation a été évalué et le rapport a été soumis au mouvement olympique à leur demande. Mais je serais ravi de vous le fournir également. Nous avons un projet pilote qui est en cours à l'heure actuelle parmi les pays développés

et en développement sur l'évaluation des programmes d'intervention qui sont effectués, sur la base d'un ensemble de lignes directrices qu'on a développées avec les chercheurs, pour voir quelle éducation est offerte, dans quelle mesure c'est efficace, et quelles sont les stratégies qui sont offertes sur le terrain. Alors, c'est un travail qui est en cours et nous espérons obtenir les résultats en octobre, cette année. Merci.

M. BAUMANN : J'aimerais ajouter un commentaire de mon propre cru. Je pense que l'éducation est essentielle pour chaque partie prenante dans la famille sportive, mais également au niveau des autorités publiques. L'éducation est à la base de l'avenir de nos sociétés, à la base de tout. Mais, essayez de confiner ça dans un standard international avec un document obligatoire, où les principes sont obligatoires. Ça ne rend pas justice au fait que l'éducation se fait surtout au niveau national et de façon très diversifiée. Selon le partenaire constitutif, pas seulement ceux qui siègent autour de cette table, mais également ceux qui sont ailleurs. Essayer de réguler ça de façon à ce que ça devienne un coup de non-conformité pour un signataire du Code, si c'est le résultat que ça produit, je pense que c'est exagéré. Ce serait vraiment exagéré. C'est pousser loin le bouchon. On n'est pas là pour créer une bibliothèque des standards internationaux avec des pages et des pages, et des articles et des articles à ne plus en finir. Parce qu'au final, on ne pourra pas s'y conformer à 100 %. À mon humble opinion, ça devrait demeurer un outil d'éducation, des balises. On devrait investir dans plus d'outils en tant qu'organisation, tout en tenant compte des coûts, bien sûr, et répandre ces outils pour permettre à ceux qui n'ont pas les moyens, selon l'opinion des experts, ou qui n'ont pas les bons outils selon l'avis de certains experts, comme Rob et d'autres, à l'heure actuelle.

M. KOEHLER : La réaction, c'est que la décision revient au Comité exécutif et au Conseil de fondation sur la façon d'avancer au niveau de ce standard international. La recherche appuie la nécessité de la création de ce standard et c'est ce que nous avons soumis en novembre, mais on s'en remet à vous. Et si vous ne pensez pas que mettre l'éducation dans le cadre d'un standard soit une chose importante, comme ça l'est pour les contrôles, c'est au choix de ce Comité.

MME. EL FADIL : J'appuie ce rapport très fortement. Et en Afrique, nous avons besoin de soutien quant aux programmes de développement et d'éducation. Les régions se retrouvent dans des positions différentes, lorsqu'il s'agit de pouvoir réagir aux possibilités de recherche et au développement de programmes. Et à la suite de nos discussions au niveau des autorités publiques, on a convenu que c'était un domaine prioritaire pour nous. Alors, j'appuie vigoureusement ce rapport et les propositions dont il est accompagné.

LE PRÉSIDENT : Rob, lorsque vous en discuterez au niveau du groupe de travail, tenez compte de la non-conformité. On ne veut pas déclarer les gens comme n'étant pas conformes, parce qu'ils n'ont pas travaillé assez fort sur le front de l'éducation. On veut que tout le monde s'y atèle de façon enthousiaste. Alors, pour écarter toutes discussions à l'avenir, qui diraient : « Non, les contraintes sont trop rigoureuses », est-ce que vous pourriez le faire d'ores et déjà au niveau du groupe de travail? Sachant pertinemment que ce standard sera soumis pour consultation, et les gens pourront vous dire plus en détail : « On est heureux ou moins heureux à propos du point 5 ou 6, etc. ». Est-ce que ça vous va?

## 9. Science et médecine

### – 9.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR ERDENER : J'aimerais vous informer des activités du Comité Santé, médecine et recherche en vertu de cinq rubriques. Tout d'abord, la question de la liste. L'ébauche des standards internationaux pour la liste des interdictions de 2019 a été préparée à la suite des réunions du groupe des experts, qui ont eu lieu à Montréal le 15 janvier 2018, et les 16 et 17 avril 2018 cette année. L'ébauche de 2019 de la liste des interdictions avec les notes d'annexes sur les amendements, par rapport à la liste de 2019, sera diffusée aux partenaires en mai de cette année pour permettre que les commentaires soient faits avant la rencontre du mois de juillet de cette année. Tous les commentaires des différents partenaires constitutifs seront examinés par la liste du groupe d'experts de la liste au mois d'août, après quoi la nouvelle liste sera revue par le Comité et soumise au Comité exécutif en septembre avant publication à la fin de cette année.

Pour ce qui est des laboratoires qui ont été révoqués ou suspendus. Bloemfontein en Afrique du Sud, beaucoup d'avancées ont été remarquées lors de la visite sur place, les 6 et 7 mars 2018. Il reste certains problèmes techniques qui demeurent et qui sont associés aux analyses en spectrométrie de masse par isotope. Ce devrait être résolu en juillet de cette année.

Il y a des visites qui ont été faites au laboratoire de Bogota du 8 au 10 mai et le rapport sera bientôt partagé avec le groupe des laboratoires pour examen et recommandations.

Le laboratoire de Lisbonne, c'est un enjeu plus complexe, vu qu'il y a eu de nouveaux problèmes techniques qui sont survenus au niveau de ce laboratoire. Le groupe d'experts des laboratoires ne pense pas que toutes les conditions ont été atteintes pour le rétablissement de ce laboratoire. Le dossier devrait être revu par le service des disciplines. Le groupe ad hoc s'attend à ce que les recommandations soient maintenant finales. Et on va permettre aux experts et à la direction de l'AMA de mettre en œuvre ces recommandations dans les règles et au niveau des mesures.

Pour les AUT, en date du 10 avril de cette année, 700 AUT ont été octroyées et consignées dans ADAMS. Une baisse de 21 personnes par rapport à la même période de 2017. 78 % de ces AUT ont été octroyées par les ONAD. Toutes les AUT sont examinées par le service de médecine, qui utilise un système automatisé pour signaler les choses par substance, par durée et par discipline. À Pyeongchang, 27 des 2 900 athlètes ont eu des AUT pendant la période des Jeux, pour une prévalence des AUT de 1,2 %. Même prévalence lors des Jeux de Rio en 2016. Pour les Jeux paralympiques, 28 sportifs se sont vu octroyer des AUT, pour 570 sportifs. Cette prévalence représente environ 4 % et concorde avec celle des Jeux paralympiques précédents.

Parlons maintenant de recherche. La signature des FRQ et des ententes avec l'AMA. Alors, l'intelligence artificielle, les biomarqueurs du dopage et les sciences sociales, ces trois domaines ont été approuvés, avec bien sûr les Fonds de recherche du Québec, qui ont été appareillés par l'AMA pour ces trois projets.

Maintenant, l'utilisation du fonds actuel et la possibilité qu'il s'épuise avec ces projets de recherche à l'avenir. Le CIO et l'AMA ont envisagé de collaborer sur deux projets, pour l'analyse du développement du « dried blood spot » et le positionnement dans le personnel antidopage.

Le passeport biologique de l'athlète, un document technique sur l'utilisation des APMUs, sera présenté aujourd'hui. Nous pensons que ce document est important dans l'utilisation de cette unité de gestion du passeport du sportif et qu'il devrait être harmonisé pour une meilleure utilisation du passeport biologique du sportif.

Un symposium à Rome est prévu du 5 au 7 novembre pour revoir le passeport biologique de l'athlète, son développement et la perspective pour se préparer à une mise en œuvre plus large par les organisations antidopage, pour l'avenir de ce passeport biologique des sportifs.

M. BAŇKA : Il y a un certain nombre de points que je voudrais mentionner à propos de certains laboratoires en Europe, qui demandent plus de précision de l'AMA. Je voudrais demander à l'AMA de nous donner des explications concernant l'analyse au laboratoire de Minsk et au laboratoire de Biélorussie. On a demandé l'approbation pour le module hématologique du passeport biologique de l'athlète et de poursuivre leur travail pour leur accréditation.

L'Europe s'inquiète de la situation du laboratoire de Lisbonne. En tant que membre de l'exécutif, j'ai suivi la situation de ce laboratoire. Et j'ai l'impression que le statut juridique de ce laboratoire est incertain. C'est en avril 2006 que ce laboratoire a été suspendu. C'est en avril 2017 que la suspension devait prendre fin. L'accréditation du laboratoire devait faire l'objet d'une révocation, conformément à un avis de l'AMA. Mais un comité indépendant a permis à ce laboratoire de continuer les analyses pour les signataires. Je voudrais savoir pourquoi la décision qui a été prise n'a pas été mise en œuvre. En évaluant la situation du laboratoire de Lisbonne, on a vu qu'il fallait améliorer la compétence et l'expertise dans ce laboratoire, et particulièrement l'expérience et la formation du personnel. Il y avait également d'autres aspects douteux du point de vue du fonctionnement. Je voudrais donc vous demander s'il serait possible que ce laboratoire fasse l'objet d'un examen particulier. Je demanderais à l'AMA de travailler en étroite collaboration avec ce laboratoire pour l'aider à sa réinsertion. Il faudra définir très clairement quels sont les critères qui leur permettront de voir leur statut rétabli.

LE PROFESSEUR ERDENER : Je voudrais remercier M. Baňka pour ses commentaires. Peut-être qu'Olivier pourra nous donner plus d'information concernant ce laboratoire.

LE DR. RABIN : Merci, Monsieur le Ministre. Merci pour ces questions. Tout d'abord, pour le laboratoire de Minsk. Il y a une demande d'approbation pour l'analyse hématologique, pour le module hématologique, pour le passeport biologique de l'athlète. Nous avons reçu cette demande. Nous avons répondu systématiquement à leurs lettres. Pour les laboratoires européens, qu'il s'agisse d'approbation ou de réinsertion, il était convenu que nous travaillerions de concert avec le Conseil de l'Europe pour évaluer ensemble ces demandes et les laboratoires à la suite de cette demande. Nous attendons la fin de ce processus d'approbation par le groupe de travail qui se penche sur les laboratoires. Les approbations étant obtenues, nous pouvons aller de l'avant dans la procédure, de concert avec nos collègues de l'Europe.

Maintenant, pour ce qui est du laboratoire de Lisbonne. Le dossier est complexe. Les recommandations du panel disciplinaire sont arrivées, alors qu'en parallèle nous recevions des informations concernant les tests de compétences. Nous envoyons des tests, des trousseaux de tests pour évaluer l'efficacité des laboratoires, même en cas de suspension. En fait, le laboratoire ne fait pas de test aux fins de compétitions, mais pour en évaluer l'efficacité. Le laboratoire a reçu cinq échantillons, mais il semble qu'il y ait eu un problème d'échange des échantillons aux fins de ce test de compétence, qui a donné un faux négatif et un faux positif. Ce qui est, en fait, très sérieux en vertu des normes internationales pour évaluer et tester. Donc, il a fallu retourner visiter le laboratoire, faire des recommandations à l'intention du groupe et revoir l'origine de ces problèmes. Et ce n'est que récemment, en mars, que les experts du laboratoire – du seul groupe d'experts du laboratoire – ont décidé d'acheminer les conclusions au panel disciplinaire. Voilà pourquoi ce panel disciplinaire doit revoir complètement ce dossier en prenant en considération ces problèmes. Bon, il faut définir ce que l'on attend par « analyses de routine ». Il ne s'agit pas de tests de contrôle antidopage. Ce peut être d'autres secteurs, mais il ne faut pas que ce soit lié à l'antidopage. Ça ne relève pas des mêmes normes que celles de l'accréditation. Lorsque le laboratoire doit être réinstauré, nous travaillons toujours avec les laboratoires pour les guider dans la voie qui leur permettra d'arriver à une réintégration et à une récupération de leur accréditation.

M. BAŇKA : Merci beaucoup de toutes ces explications.

M. COSGROVE : Pour cette demande de passeport minimum et de rapport minimum. Ce n'est pas le nombre de tests qui sont faits qui peut justifier le problème. Il faudrait revoir ce critère pour permettre aux plus petites organisations antidopage de faire le travail. L'Australie et d'autres pays ont demandé également que l'on revienne. Sur la question d'adopter cette exigence; ce nouveau document devra être retenu, compte tenu des préoccupations des plus petites organisations.

MME. EL FADIL : Bon, ce n'est pas une question. Je voudrais simplement préciser ici la position de l'Afrique concernant ce document. Nous ne pouvons pas l'approuver, nous, en Afrique.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que ça peut être noté? Si vous parlez du document technique, on va avoir la présentation sur le document technique. À ce moment-là, vous pourrez intervenir et faire ce commentaire. Ça me paraît logique. Mais nous reviendrons là-dessus, je vous l'assure.

M. BAUMANN : Je voudrais rebondir sur le commentaire qui a été fait par M. Cosgrove concernant l'unité de gestion et les petites organisations antidopage, je voudrais faire une suggestion. Il faudrait que l'on prenne en considération qu'il y a peut-être des considérations techniques, mais aussi juridiques. On peut peut-être créer des centres d'expertise, et cela pourrait être fait sans ces contraintes pour les plus petites organisations.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

## – 9.2 Documents techniques scientifiques

### 9.2.1 TD2018 EAAS

LE DR. RABIN : Bon, vous avez des questions intéressantes. Oui, je suis très heureux de voir tout cet enthousiasme pour ce document technique, ce n'est pas l'habitude. Cela ajoute au plaisir de cette réunion du Comité exécutif. Si vous me le permettez, nous avons trois documents techniques aujourd'hui, dont le TD2018 EAAS sur les stéroïdes endogènes. Ce sera le premier document. Il va y avoir un petit changement sur les exigences pour l'analyse hématologique. Je demanderais à ce directeur du passeport biologique de l'athlète de nous parler des deux documents.

Alors, commençons très rapidement avec le TD2018 EAAS, mesurer et déclarer les stéroïdes endogènes. Il y a eu un certain nombre d'ajouts à ce document technique. Je voulais vous présenter les principaux. Il s'agit essentiellement de précisions. À cause de nouvelles situations, les stéroïdes anabolisants sont les substances les plus fréquentes dans nos statistiques sur les substances dopantes. Il faut revoir la situation, adapter les règles et s'adapter aux considérations techniques, telles que l'avènement de l'ADAMS.

Alors, certains changements principaux; nous avons maintenant ces unités de gestion et nous pouvons avoir une procédure de confirmation. Autrefois, il fallait se tourner vers les autorités chargées des analyses ou vers l'AMA. Maintenant, c'est possible. Nous avons cette procédure qui permet donc de faire ces confirmations en cas de doute ou même lorsque nous avons un profil stéroïdien normal.

On continue à beaucoup apprendre quant à l'impact de certaines de ces substances sur le profil stéroïdien; entre autres, la trace d'inhibiteur de l'aromatase ajoutée à la liste de facteurs sème la confusion chez les laboratoires. Ils peuvent penser que ces inhibiteurs de l'aromatase peuvent influencer le profil stéroïdien avant de l'enregistrer.

Maintenant, les anciennes procédures, la première phase d'analyse au laboratoire, dans la phase de déclaration et de rapport de la procédure. Un échantillon, c'est de l'urine. Mais il y a eu plusieurs cas où l'on a eu de l'eau dans les flacons, ou ce que l'on pense être de l'urine synthétique, de synthèse. C'est possible. Il peut y avoir trucage, manipulation. Et nous disons au laboratoire : « Si vous êtes sûr que ce n'est pas de l'urine, il faut le déclarer. Sinon vous pouvez le déclarer comme étant une observation non éthique. » Ça pourra faciliter le traitement de l'information. Maintenant, pour ce qui est de la validité de l'échantillon; quelquefois, nous nous trouvons dans cette situation, et c'est le premier point, la première piste. Lorsque le marqueur est sous la limite de quantification, nous quantifions les éléments du profil stéroïdien. Et pour pouvoir faciliter la déclaration et la lecture dans ADAMS, il est recommandé que ce soit présenté comme étant inférieur à 1. Il y a également d'autres procédures, comme lorsque le marqueur est sous la limite de détection. On ne peut pas quantifier, on ne peut pas vraiment le voir. Donc tous les marqueurs doivent à ce moment-là être signalés comme étant moins de 2. Ce sont des considérations techniques extrêmement importantes pour l'analyse et l'interprétation de ces profils stéroïdiens dans ADAMS.

Maintenant, lorsqu'on passe à la procédure de confirmation, je l'ai dit, on peut avoir des cas d'observations atypiques. Il peut y avoir des cas récurrents. On a un certain nombre d'athlètes qui aiment bien prendre du vin ou du whisky, et l'alcool a un effet sur

le ratio des stéroïdes. Il faut prendre cela en considération très tôt, surtout lorsque c'est une habitude fréquente. Donc, c'est quelque chose qu'il faut ajouter et noter dans le document. Les méthodes de spectrométrie de masse et de densitométrie osseuse coûtent cher. Et on y a recours lorsque les méthodes traditionnelles ne peuvent pas confirmer le ratio testostérone et testostérone. Tous les marqueurs doivent être quantifiés avec leur quantification. Ça va faciliter l'analyse par les experts.

Alors, poursuivons cette procédure de confirmation. La SMRI, la spectrométrie de masse, est limitée au cas où c'est vraiment nécessaire. Lorsqu'il y a une observation non typique, lorsque la procédure de confirmation le place en deçà de la valeur de référence, il ne devrait pas y avoir ce système d'analyse CG-SMRI. Lorsqu'un profil est douteux, on peut effectivement passer à cette analyse et on confirme les valeurs. Sinon le laboratoire devra contacter les autorités d'analyse pour solliciter leur avis.

Dernier point technique. Pour la gravité spécifique, elle est de plus en plus de prise en considération. C'est quelque chose qui peut être mieux déterminé lorsqu'on prend une nouvelle fraction de l'échantillon, une nouvelle aliquote des échantillons A ou B. C'est quelque chose qu'il fallait revoir dans ce nouveau document technique. Et je suis à votre disposition si vous avez des questions là-dessus.

LE PRÉSIDENT : Olivier, que voulez-vous que je dise?

LE DR. RABIN : Et bien, faites en soi que ce soit approuvé.

LE PRÉSIDENT : On demandera au Docteur MacDonald de faire les deux autres représentations, et ensuite, on pourra répondre aux questions.

#### DÉCISION

Le TD2018 EAAS est approuvé.

#### **9.2.2 TD2018 BAR**

LE DR. MACDONALD : Alors, il s'agit de révision des documents techniques pour les exigences analytiques hématologiques. Pour le passeport biologique, il y a de nouvelles exigences que les laboratoires doivent présenter. D'abord l'analyse hématologique. Pour le moment ce sont les laboratoires qui recueillent tout cela, et ça paraît dans les analyses extérieures. Les avoir dans ADAMS permettra aux experts de présenter ces résultats. On a la même chose pour les plaquettes et pour les lymphocytes.

#### DÉCISION

Le TD2018 BAR est approuvé.

#### **9.2.3 TD2018 UGPBA**

LE DR. MACDONALD : On passe maintenant à la deuxième partie. C'est un nouveau document technique pour ces unités d'analyse. Le rôle de l'unité de gestion du passeport est décrit dans les lignes directrices du passeport biologique. Mais certains ont demandé que l'on explique comment fonctionnent ces unités et qu'on renforce l'indépendance. Pour le moment, il y a 11 laboratoires accrédités par l'AMA qui ont des UGPBA, et qui offrent

des services conformes à la Norme internationale des laboratoires à 91 ONAD et OAD et à 50 fédérations internationales. Les passeports sont bien gérés, les passeports sont maintenant toujours suivis d'actions. Le laboratoire d'Oslo travaille avec quatre ONAD nordiques. On envisage d'avoir un laboratoire.

Pour le moment, il y a 30 OADs qui introduisent leurs documents, mais il n'y en a que six qui ont des fonctionnalités qui sont conformes. Ça veut dire qu'un grand nombre de passeports ne sont pas examinés et pris en compte. Les athlètes sans dopage se trouvent en concurrence avec les autres dont les passeports n'ont pas été étudiés.

Le module hématologie du PBA est obligatoire pour les sports avec ESA de MLA supérieur à 30%, à partir du premier janvier 2019. Alors, je pense que certains des défis actuels, on les trouve surtout dans les UGPA associées aux organisations antidopage. Il n'y a pas de conformité avec les normes applicables. Pour la gestion du passeport, il y a un manque également d'expérience adéquate pour l'examen des passeports, à cause du volume de passeports; également, un manque de qualification dans le personnel et un manque de l'activité, lorsque les analyses ciblées ne sont pas faites, et il y a un manque d'indépendance. Et l'on a vu également des cas de corruption où de l'argent a été utilisé. Il y a un certain nombre qui fonctionne bien, mais ce petit nombre examine un grand nombre de passeports, par ailleurs.

Voici comment fonctionne ce processus pour élaborer ce document. Le rôle est défini. En 2017, le groupe de travail sur l'UGPA a été créé, ce qui a donné un cadre, le premier projet de ce document. Puis il y a eu des consultations, d'abord limitées dans un premier temps. Nous avons reçu des commentaires de 17 parties prenantes différentes, et ensuite, en mars, une consultation beaucoup plus large. Maintenant, nous voici au Comité exécutif pour obtenir l'approbation. Et nous espérons que ça entrera en vigueur en janvier. Et là, nous pourrions tous demander l'approbation de l'AMA.

Alors, quelques mots à propos de ce groupe de travail. Il y a trois raisons pour lesquelles il a été créé. Il y avait une demande des parties concernées extérieures qui voulaient une plus grande harmonisation. Il y avait une perception de conflits d'intérêts. Il y avait une très grande disparité dans la mise en œuvre de ce programme PBA conforme. Ce groupe de travail avait deux objectifs. Il devait voir si l'utilisation de ces unités EPM devait être obligatoire et comparer les différents modèles. Le deuxième objectif était de préparer un document technique qui serait ensuite soumis à cette réunion du Comité exécutif. Voici la composition du groupe de travail. Vous voyez qu'il y a des membres de fédérations internationales, d'ONAD, le directeur actuel au passé de ces unités. Voici mes recommandations. Donc, plutôt que rendre l'association obligatoire, on dit que les UGPA devraient être associés à un laboratoire, à une organisation antidopage accréditée par l'AMA ou reconnue par l'AMA. Et les UGPA devraient être approuvés en fonction d'un certain nombre de critères, un nombre minimum de rapports présentés par année. Les UGPA devraient faire preuve de l'existence de l'expertise voulue, avoir une structure et des ressources adéquates pour garantir la conformité. Et les OAD qui n'ont pas d'UGPA approuvée pourront contacter les services de notre UGPA externe et approuvée.

Pour terminer, et pour résumer l'impact attendu, on devrait avoir une gestion mieux harmonisée, plus efficace, de ces passeports biologiques. Un peu partout les UGPA candidates pourront bien respecter les critères. Avant d'être approuvées par l'AMA, les

UGPA des laboratoires appuieront, avec leur service, les organisations antidopage dans leur fonctionnement. Alors que de nouveaux modules entreront en place dans les laboratoires, on aura l'expertise et les connaissances nécessaires pour évaluer les résultats obtenus. Merci.

LE PRÉSIDENT : Le Code nous oblige à faire ce travail, nous, qui sommes au Comité exécutif. On ne peut pas se contenter de faire ça simplement sous la forme d'un travail sur des documents. Il va falloir trouver un autre moyen. Vous avez des questions à propos de l'Afrique du Sud?

MME. EL FADIL : Pas simplement pour l'Afrique du Sud. À propos du document technique, je voudrais dire que l'Afrique est d'accord avec le premier et le second document. Mais nous avons un certain nombre d'observations à propos du troisième document, le dernier qui nous a été présenté, car il traite du travail des laboratoires. Et cela pourrait avoir toutes sortes d'implications pour nous, en Afrique. Ça va affecter la mise en œuvre, l'application de ce document technique. Et ça aura un effet négatif sur nous, un effet sur les ONAD africaines. Et ça va augmenter les coûts de mise en œuvre. Ça aura un effet négatif sur nous tous; ça ne permettra pas à nos experts, à notre expertise d'être partie prenante de cela. Il ne s'agit pas d'une proposition inclusive pour nous, en Afrique. Voilà pourquoi nous ne sommes pas en faveur de l'approbation de ce document. Merci.

M. BAŇKA : Je voudrais simplement dire que je suis un *fan* des documents techniques, tout comme notre président. Non, très sérieusement, l'Europe ne peut pas approuver le document 9.2.3 sous le libellé actuel. Ce document n'est pas simplement technique, mais il inclut des dimensions politiques qui relèvent du Standard international. Je demanderais à l'AMA d'examiner de plus près ce document et d'y apporter les ajustements nécessaires pour que cela devienne un document technique, conformément les articles 3.1 et 3.5. Et j'aimerais que l'on supprime l'article 7.1.5.

M. COSGROVE : Pour ce qui est du commentaire que j'ai fait un peu plus tôt, j'appuie la proposition de l'Europe de revoir ces critères.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Olivier qui veut rebondir là-dessus.

LE DR. MACDONALD : Pour répondre aux questions portant sur les petites organisations antidopage, nous continuerons à appuyer les organisations et nous encourageons également la coopération entre les organisations. C'est quelque chose qui est prévu pour l'avenir. Nous voulons faire remarquer qu'il y a ce symposium en automne sur le passeport biologique de l'athlète. Les problèmes actuels se retrouvent essentiellement à l'intérieur des systèmes des organisations. Et c'est peut-être l'occasion qui est donnée aux organisations les plus grosses de continuer à fonctionner, si elles sont efficaces. Nous avons vu quelle était l'expérience nécessaire pour revoir les passeports, et nous avons vu un peu les limites qu'il y a lorsqu'on doit voir un très grand nombre de passeports et que l'on est limité. Il y a un certain nombre d'organisations qui fonctionnent très vite, et l'Océanie pourrait peut-être fonctionner de la même façon, en se prévalant des services disponibles ailleurs. Merci.

LE DR. RABIN : Alors, deux ou trois points, pour être sûr d'avoir été compris. Il n'était pas du tout de notre intention de préparer un document technique. Au nom de toutes les

parties concernées, on a dit qu'on commençait à observer une certaine harmonie dans la façon dont ce passeport biologique des athlètes est vu. Et c'est notre rôle en tant que responsables de la réglementation de nous intéresser à la question. Les parties concernées nous ont demandé de préparer ce document technique. Un point. L'expertise est essentielle. Nous l'avons vu dans bien des secteurs d'activités. Pour nous, ça devient de plus en plus complexe. Et nous savons que l'expertise se trouve souvent déjà dans les laboratoires accrédités. Dans ce cas-là, il faut qu'on reste associé à un laboratoire. Maintenant, pour ce qui est de l'Afrique, vous avez un laboratoire en Afrique? Vous pouvez peut-être travailler avec ce laboratoire, et vous pouvez également tirer profit de tout ce qu'offrent ces unités. Même à distance, vous n'avez pas besoin d'avoir un programme national. Il vous suffit de travailler en collaboration avec un laboratoire ou avec des experts qui sont loin physiquement de chez vous. Vous pouvez le faire, c'est une possibilité qui existe.

Maintenant, pour ce qui a été dit à propos de 7.1.5, l'indépendance financière, nous avons pensé que c'était une façon de protéger l'UGPA et les clients de ces unités. Si un laboratoire est suspendu, par exemple, le fait qu'il y ait rupture permet à l'unité de continuer à fonctionner et d'éviter le problème que l'on a vu dans certains laboratoires antidopage, lorsqu'ils sont révoqués ou suspendus. Tous leurs clients, tout d'un coup, se retrouvent dans une situation difficile. C'est une façon d'essayer de répondre à ce genre de situation.

Les unités de contrôle indépendantes travaillent déjà avec un certain nombre de laboratoires. Nous en avons discuté; ils décideront de ce qu'ils voudront faire à l'avenir : poursuivre ce modèle ou devenir une autorité de contrôle. On pourrait leur donner cette possibilité.

Maintenant, que vous vouliez approuver ces documents ici, aujourd'hui ou plus tard, n'oubliez pas qu'il peut y avoir un problème de flexibilité. Si vous voulez reporter à plus tard l'approbation, nous pouvons à ce moment-là la revoir. Nous avons un plan B pour revenir sur certains des points mentionnés, nous pouvons revenir en septembre ou en novembre. C'est à vous de prendre la décision. Merci.

LE PRÉSIDENT : Êtes-vous satisfaits de cette offre? Je parle bien d'offre, je choisis mes termes. Le séminaire dont vous avez parlé, Marcia, le symposium en novembre. Bon, ça n'a rien à voir avec le document technique. Je me demandais simplement si ça pouvait être une date de référence.

En toute honnêteté, je pense qu'on a demandé de reporter la décision à plus tard pour nous permettre d'examiner tout cela. Ça me paraît effectivement beaucoup plus sage. Si c'est le souhait, le vœu des membres. Alors, les trois documents techniques. Les deux documents admis sont approuvés. Non, l'un n'est pas approuvé. D'accord. Et l'UGPA fera l'objet d'une révision, alors on verra. Donc deux documents passés, et le reste à suivre. Merci beaucoup. On a beaucoup progressé. On lève la séance pour le repas. Nous reprendrons à 14 h pile. Merci.

#### DÉCISION

Le TD2018 UGPBA est approuvé.

## 10. Code mondial antidopage

### – 10.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

M. TAYLOR : On vous a envoyé un rapport très court qui occupe une très faible proportion des 900 pages de documentation qu'on vous a envoyées. Le document est facile à comprendre, mais il serait peut-être bon que je signale une chose, parce que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, nous fonctionnons en vertu du nouveau régime. Et une partie du nouveau régime veut que, maintenant, les décisions de l'AMA, quant à sa position en matière de non-conformité par les signataires, sont des décisions prises par le Comité exécutif et non pas par le Conseil de fondation. Et notamment, la décision d'affirmer, non pas de déclarer, mais d'affirmer que le signataire en question est non conforme et d'imposer les sanctions est une décision qui relève du Comité exécutif. Le groupe de travail de l'AMA aide les signataires à devenir conformes; il leur signale les problèmes de non-conformité; il essaie d'obtenir la conformité, et si cela est impossible, il soumet le dossier au CRC, qui fait une recommandation. Et si le Comité de révision recommande que le Comité exécutif affirme la non-conformité, le Comité exécutif le fait. Et ça n'est pas soumis au Conseil de fondation. Et vous vous souviendrez que par la suite, le signataire peut accepter; et tous les autres organes atteints, FI, etc., ont le droit de s'y opposer. Si opposition il y a, c'est soumis au TAS, et le tribunal décide en la matière. Donc les sanctions ne relèvent pas du CRC ni du Comité exécutif. Il y a une affirmation de non-conformité, et les conséquences sont acceptées ou, dans le cas d'opposition, elles sont soumises au TAS. Une fois que la décision est prise et que le tribunal a adopté une décision, cette décision est exécutoire et doit être respectée par tous les signataires. Vous vous rappellerez que cela est semblable au système où il y a non-conformité vis-à-vis d'un sportif ou d'un personnel athlétique. Un système dans le cadre duquel tout le monde peut être entendu et faire respecter ses droits, et finalement cela aboutit à une seule décision qui est exécutoire. Le point important que je veux signaler tout de suite est que c'est maintenant le Comité exécutif qui décide d'affirmer ou non la non-conformité. Et lorsque quelqu'un est non conforme, et qu'il essaie de redevenir conforme et d'être rétabli, c'est le Comité exécutif qui décide des conditions de rétablissement du signataire en question. Et s'il y a des différends ou des contestations, c'est soumis au TAS. Donc le Comité de travail soumet cela au CRC, qui formule une recommandation. Le Comité exécutif affirme la non-conformité et propose des sanctions. C'est accepté; si c'est rejeté, c'est soumis au tribunal, et le tribunal est l'organe décisionnel, sa décision étant exécutoire.

Je voudrais brièvement aborder la question de la rétroactivité. Que se passe-t-il pour ce qui est des dossiers qui sont déjà en cours? Pour ce qui est des nouveaux cas, depuis le 1<sup>er</sup> avril, c'est très clair. Mais dans la documentation, vous trouverez des dossiers qui sont en suspens, qui ont commencé avant le 1<sup>er</sup> avril. D'abord, des changements procéduraux, c'est-à-dire des décisions qui passent du Comité de fondation au Comité exécutif, ils s'appliquent dans tous les cas. Même si l'ancien régime s'applique à un cas, le changement de procédure s'applique à tous les cas, anciens et nouveaux. C'est maintenant le Comité exécutif qui est l'organe décisionnel. Pour ce qui est des cas en suspens, le Conseil légal dit qu'il faut faire une distinction entre deux situations. Si vous avez eu un cas de déclaration de non-conformité il y a un certain temps, et que maintenant la partie demande à être réintégrée, RUSADA en l'occurrence, c'est l'ancien régime qui s'applique, y compris les dispositions portant sur les sanctions. La règle est

que les cas qui sont lancés après le 1<sup>er</sup> avril sont régis par le nouveau régime. Alors, qu'en est-il d'un cas où les faits sont connus, il y a non-conformité, mais il n'y a pas de déclaration de non-conformité? Et le 1<sup>er</sup> avril arrive, et nous voici à la réunion du Comité exécutif au mois de mai, et vous voyez la réponse, à savoir que lorsqu'il y a affirmation formelle de non-conformité. Lorsque le signataire n'a pas corrigé la non-conformité, il devient non conforme et le cas est régi par le nouveau régime. Je m'excuse de vous avoir accablé de toutes ces questions techniques, mais on m'a posé les questions. Les questions sont abordées et j'ai pensé qu'il serait bon de préciser. Et, pour ce qui est de RUSADA, j'ai rédigé un document de conseils avec mon collègue. Et le deuxième exemple, qui je pense, se trouve au point 10.2, annexe 1, et 10.2, annexe 2, respectivement.

Si vous avez des questions sur le rapport qui, je pense, est assez clair, je serais très heureux d'y répondre. Mais je voulais simplement vous orienter quant au fonctionnement du nouveau régime et je voulais vous signaler ces deux documents de conseils qui expliquent dans quels cas l'ancien régime et dans quels cas le nouveau régime s'appliquent. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Jonathan. Avez-vous des questions à poser à Jonathan? Patrick.

M. BAUMANN : Merci, Jonathan, d'avoir parcouru ces éléments du rapport et les conseils légaux, et merci de nous avoir précisé ces choses, parce que nous aurions pu les perdre de vue dans ces 900 pages. Pour ce qui est des cas précis, j'aurais des remarques par la suite. Mais pour l'instant, je voudrais dire la chose suivante. Le processus est relativement nouveau. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, nous devons appliquer le nouveau processus, le CRC, les décisions ici relevant du Comité exécutif. Et vu les événements et les cas dont nous sommes saisis, je pense que nous devrions réexaminer les standards internationaux et examiner quelles sont les retombées de la décision de déclarer non conforme une ONAD ou un pays. Je pense qu'il y a toutes sortes de risques de retombées qui auraient des impacts sur tous les signataires qui pourraient s'appliquer du jour au lendemain. Et si ensuite il y a un événement une semaine plus tard, je ne vois pas comment un signataire pourrait simplement lui tourner le dos, avec toutes les conséquences qu'implique une telle chose. Les conséquences de l'imposition de telle ou telle sanction sont à mon avis des choses que nous devons évaluer très soigneusement, en tenant compte de toutes les difficultés que les participants pourraient vivre. Il faudrait au moins prévoir un certain échéancier pour certaines parties impliquées pour qu'elles puissent se défendre ou même survivre.

Ensuite, vous avez simplifié le processus. J'ai une idée très claire maintenant du déroulement et de la façon dont nous passons potentiellement du groupe de travail sur la conformité au travail du CRC, si des mesures correctrices ne sont pas adoptées. Ce qui me gêne et ce qui gêne le mouvement sportif, c'est que dans le cadre de ce processus, lorsque le CRC est saisi d'un dossier, il y a des échanges entre le CRC et le signataire potentiellement non conforme, qui n'est pas encore déclaré, mais qui pourrait l'être. Et je dirais que les échanges ne se font pas dans un contexte très détendu, disons. Des mesures correctrices sont proposées – qui sont proposées ou même imposées aux signataires, même avant qu'une décision soit prise par le Comité exécutif. Alors, si je lis un des cas où vous devez conseiller à la Coupe mondiale que XYZ, et bien c'est déjà une forme de sanction. Il s'agit déjà d'une décision prise par les membres du CRC vis-à-vis du

signataire. Et je pense que cela n'est pas la bonne façon de procéder. Le CRC, supposons, analyse la situation et recommande ensuite au Comité exécutif : « Oui, vous devriez affirmer, ou non. » Il ne devrait pas y avoir d'ingérence ou d'interférence dans ce processus en amont de la décision par le Comité exécutif, parce qu'on pourrait supposer que ce type de communication tord les bras du signataire. Parce que si vous m'appellez, je vais commencer à m'inquiéter sérieusement. Parce qu'on va me dire : « on va peut-être vous recommander pour une affirmation de non-conformité, à moins que vous ne fassiez XYZ. » C'est de la coercition. Et cela laisse beaucoup de pouvoir entre les mains du CRC, peut-être trop de pouvoir, c'est excessif. Parce qu'il n'y a pas de précision codifiée exacte du champ d'application de ce type de pouvoir. Je peux vous donner des exemples d'interventions qui ne sont pas à 100 % objectifs. Je pense que nous devrions nous pencher là-dessus dans les plus brefs délais.

J'ai d'autres sujets à aborder. Mais du point de vue du mouvement sportif, nous pensons que, d'abord, il s'agit d'une mesure importante que nous avons adoptée. À savoir que nous arrivons à ce processus de conformité au Code, où nous avons plus que simplement des règles sur papier. Mais ces règles sont robustes et nous pouvons à la longue déclarer une entité non conforme, ou le TAS impose des sanctions. Mais nous ne devrions pas entraver ce processus ou nuire à ce processus pendant les premières étapes ou les étapes intermédiaires. Et nous ne devrions pas imposer des conditions aux signataires qui ne sont pas codifiées, qui ne se trouvent dans aucun document et qui émergeraient du CRC de bonne foi. Mais ce n'est pas quelque chose à quoi le signataire peut se fier. Lorsque nous commettons une infraction dans notre vie de tous les jours, nous savons qu'il s'agit d'une infraction parce que c'est codifié, c'est rédigé dans des lois.

Un dernier point, et nous l'avons répété à plusieurs reprises déjà, nous pensons qu'il est nécessaire que le Code comprenne les catégories de sanctions et qu'il codifie ce qui est possible et ce qui n'est pas possible. Ce qui peut se faire et ne peut pas se faire, de manière à éviter toutes les zones grises, un filet déplacé, ou des lacunes. Ce qui pourrait nuire à ce que nous essayons de faire et qui pourrait mettre en danger les droits de tous les signataires. Alors, à mon humble avis, il y a un processus qui est enclenché, la révision du Code, et je pense que nous devrions incorporer toutes sortes de choses de façon très précise dans ce Code révisé. Et deuxièmement, c'est ma recommandation : les standards internationaux devraient être révisés non pas à la fin du cycle, comme cela est proposé maintenant, mais ils devraient déjà faire l'objet du prochain cycle en juin et juillet. Voilà mes remarques très générales pour l'instant.

LE PRÉSIDENT : Merci, Patrick. Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Micro, s'il vous plaît.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci. Je pense que mon collègue, Patrick Baumann, a très clairement expliqué notre propre approche de ce dossier très important. Je voudrais dire quelque chose au sujet de la situation de RUSADA. Je pense qu'il est approprié d'en parler maintenant, à ce point-là.

LE PRÉSIDENT : Je pense qu'en fait c'est au prochain point à l'ordre du jour que nous allons parler de la Russie.

M. RICCI BITTI : Bon, je ne suis pas juriste, je suis ingénieur. Alors, Patrick a beaucoup mieux exprimé la chose que moi. Mais c'est le sentiment que nous avons par

rapport à ce document. Nous approuvons la tendance qu'il exprime. Mais l'idée fondamentale, et je répète ce que j'ai dit il y a un an, est que le CRC, au maximum, est une espèce de procureur, de policier, et rien de plus. Mais là, j'ai l'impression qu'on lui remet du pouvoir que nous ne contrôlons pas. Nous ne contrôlons pas les retombées des sanctions, et nous ne sommes pas disposés à nous départir de ce contrôle. Je pense, comme Patrick l'a dit, que nous devons scruter cela de près. Peut-être que nous n'avons pas suivi les choses de façon aussi précise par le passé, mais je pense qu'il faut préciser qui détient quel pouvoir, et comment ces pouvoirs s'appliquent. Parce que le milieu est déjà très mal à l'aise avec la situation actuelle.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir ? Jonathan.

M. TAYLOR : Je vous remercie de ces remarques, que nous allons examiner avec le plus grand soin. Maintenant que nous avons ce nouveau régime, et précisons que c'est un régime qui a exigé différentes rondes de discussions et des rencontres avec différents participants constitutifs, et le régime a été soumis au Conseil de fondation et au Comité exécutif. Mais ce régime doit fonctionner selon les intentions de ses auteurs et il doit préserver la confiance de toutes les parties prenantes. Je suis d'accord que s'il y a des problèmes soulevés par quelques cas d'espèce, il faut les aborder. Et je suis tout à fait d'accord, j'ai toujours été d'accord que les sanctions devraient être incluses dans le Code. La seule raison pour laquelle le Code ne les incluait pas, c'était pour des considérations pratiques. Mais je crois savoir que cela fait partie intégrante de la révision du Code. Et du moins, c'est à cela que je m'attends.

Pour ce qui est maintenant des points précis qui ont été soulevés, les préoccupations; si, par exemple, on dit à une fédération membre : « Vous ne pouvez pas être l'hôte des championnats mondiaux. » Et si c'est dans quelques jours, une semaine, c'est un exemple un peu extrême, mais supposons, ce serait évidemment impossible. Et ce serait une question de survie pour l'entité en question. C'est parfaitement vrai. Et c'est la raison pour laquelle le Standard est très souple par rapport à ce que vous proposez. Et encore une fois, et j'en arriverai au deuxième point parce qu'il me préoccupe, mais c'est pour ça que les conséquences relèvent du Comité exécutif et non pas du CRC. Si un événement a déjà été attribué et s'il y a une disposition dans le Standard disant que l'organisateur de l'événement devrait examiner la possibilité de ne pas tenir l'événement, mais qu'il est sujet aux conséquences légales et pratiques, alors personne n'est en désaccord avec le point que vous avez soulevé. Mais je pense qu'après examen, nous constaterons qu'il y a une certaine souplesse dans les dispositions qui permettent de prendre en considération ces préoccupations. Chose plus importante, si le Comité exécutif acceptait la recommandation de proposer une conséquence particulière et que cela avait un impact, si par exemple c'était une conséquence pour une ONAD et qu'une FI ne pouvait pas accorder un événement au pays en question, alors l'ONAD pourrait s'y opposer. Mais même si l'ONAD l'acceptait, la FI pourrait la contester et soumettre sa contestation au TAS, et c'est lui qui déciderait. Donc le participant qui est impliqué n'est pas privé de ses droits de se défendre. Je crois et j'espère qu'après examen, nous constaterons qu'il y a suffisamment de souplesse dans les dispositions. Mais évidemment, le Code est un document vivant. Et je crois qu'en novembre à Séoul, nous avons discuté du fait qu'il fallait le réviser après un certain temps. Et s'il faut réviser le Code plus rapidement, avant ce délai, je suis tout à fait en faveur. Parce que lorsqu'on est avocat, on rédige des

règles, on pense que ça va marcher. Il y a des consultations, tout le monde arrive à un consensus, et ensuite on voit comment ça se déroule dans la pratique. Je n'ai aucun problème à accepter ce point de vue.

Une chose me préoccupe, et peut-être qu'il s'agit d'une question de l'AIBA, la fédération de boxe. Peut-être qu'on devrait s'y pencher davantage. Mais d'abord, le CRC n'a pas d'échanges avec quelques signataires que ce soit. Je vous promets que nous n'appelons personne. Mais lorsqu'un groupe de travail nous aborde pour nous dire : « voici les faits », nous disons que nous aimerions des précisions, des éclaircissements sur les points XYZ. Le groupe de travail revient ensuite à la charge et obtient ces éclaircissements. Bon, si le CRC décide, il faut être clair vis-à-vis des signataires. À notre avis, c'est quelque chose qui pourrait être soumis au Comité exécutif pour recommandation de non-conformité. Si c'est ça votre préoccupation, nous devons l'examiner. Si c'est autre chose, avec tout le respect que je vous dois, je pense que je n'ai pas tout à fait compris vos propos. Alors peut-être que vous pourriez les expliquer maintenant, ou peut-être que nous pourrions aborder la chose à l'AIBA. Parce que je le répète, le CRC n'a aucun pouvoir d'imposer quelques conséquences que ce soit. Il relève du CRC de dire aux signataires, pas l'entremise du groupe de travail : « Veuillez nous soumettre cette information, veuillez préciser tel et tel point, et sachez que la position du CRC, à partir de ce que lui dit le groupe de travail, que XY doit se passer, faute de quoi, il y aura recommandation de non-conformité. » Pour moi, c'est ainsi que les choses doivent se dérouler sur le plan légal : permettre aux gens de comprendre les conséquences potentielles de leurs gestes. Mais j'apprécie que vous ayez dit que les gens agissent de bonne foi. Et je pense aussi que le CRC est objectif.

Mais s'il y a quelques préoccupations, j'aimerais beaucoup les entendre et je m'engage à les examiner. Peut-être qu'on veut le faire tout de suite ou peut-être qu'on devrait le faire dans le contexte de l'AIBA, de l'association internationale de boxe. On pourrait le faire dans le contexte de cette discussion. C'est à vous d'en décider. Mais je le répète, il s'agit d'un nouveau régime. Il s'agit du premier cas impliquant une fédération internationale. Les règles appliquées sont les règles qui ont été rédigées et acceptées. Mais bien sûr, les règles, c'est une chose, et l'application des règles, c'est autre chose ! Et si finalement les règles ne fonctionnent pas tel que prévu, elles doivent être révisées. Alors j'espère que vous m'avez bien compris. Je suis à 100 % d'accord avec vous là-dessus. Alors, je ne sais pas exactement quelle est votre préoccupation quant à un manque d'objectivité de la part du CRC ou quant à son imposition de sanctions. Si j'ai mal compris vos propos, peut-être que vous pourriez me l'expliquer, ou peut-être que nous devrions en traiter dans le cadre de l'AIBA. Je m'en remets à vous. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Jonathan. Voulez-vous répondre, Patrick?

M. BAUMANN : Non, ce n'est pas vraiment une réponse. Il ne s'agit pas d'un dialogue bilatéral. Merci beaucoup de ces réponses. J'ai quelques remarques à faire au sujet du cas de l'AIBA. Mais je pense simplement que le moment où des mesures correctives sont suggérées par le groupe de travail, qui est l'AMA finalement, ces mesures ont des retombées assez graves; parce que si quelqu'un dit : « vous n'avez pas pris cette mesure corrective, alors je vais m'en remettre au CRC », le CRC va prendre une décision et aller de l'avant. Et je crois que ceci fait en sorte qu'il est important de savoir qui décide qu'une mesure corrective doit être prise et que faute de cela, si cette mesure n'est pas prise, cela pourrait mener à une déclaration de non-conformité au bout du processus.

Deuxièmement, si l'on examine les conséquences ou plutôt les dispositions de réintégration; et là, je m'inspire de l'exemple de l'AIBA, mais nous pouvons également prendre l'exemple de la Russie. Alors, nous nous demandons dans quelle mesure certaines de ces conditions sont véritablement objectives. Ou comment peut-on véritablement mesurer ces conditions de réintégration? Lorsqu'on dit par exemple qu'ils doivent être disposés et aptes à, etc., très franchement, il n'y a pas vraiment de définition légale de ce que veulent dire ces termes : « disposer », « enclin à » et « prêt à être conforme ». Et ils peuvent être interprétés de toutes sortes de façons différentes, de façon très large ou très restreinte. Et c'est là où nous, le Mouvement olympique, pensons qu'il nous faut des critères plus objectifs, plus spécifiques, de manière à ce qu'ils soient clairs pour tout le monde, qu'ils indiquent exactement ce qui peut se passer; quand et comment puis-je résoudre le problème et qu'est-ce que je dois faire exactement pour résoudre le problème? C'est pour ça que je disais qu'il faudrait peut-être travailler cela de façon plus rigoureuse, parce que si nous déclarons que telle ou telle entité est non conforme, il faut le faire de la façon la plus factuelle et objective possible, en précisant vraiment les conditions de réintégration.

M. TAYLOR : Merci M. Baumann. C'est une précision très utile et je suis prêt à y donner suite. Et peut-être que dans le contexte de l'AIBA, nous pourrions réexaminer la chose. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci. Jusqu'ici, je crois que chaque fois que l'on parle de non-conformité, le problème est résolu immédiatement. Rappelons que le but de l'exercice, c'est d'amener les gens à être conforme, ou à redevenir et à rester conforme. Mais, Jon, merci d'avoir précisé que puisqu'il s'agit d'un document vivant, s'il y a des secteurs qui posent problème ou qui soulèvent des préoccupations, alors nous devrions peut-être les examiner en détail plutôt que d'avoir une discussion générale. Quoi qu'il en soit, nous avons noté avec intérêt vos préoccupations et nous remercions Jonathan d'être disposé à examiner les changements qui pourraient s'imposer. Ça va? Eh bien, merci beaucoup.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité de révision de la conformité.

##### **10.1.1 Russie**

M. KOEHLER : Je veux vous faire une mise au point de la situation concernant la Russie. Vous en avez entendu une partie déjà, mais je pense qu'il est bon de récapituler. C'est depuis le 18 novembre 2015 que RUSADA a été déclarée non conforme. Et depuis lors, je pense que nous avons démontré la quantité de travail que nous avons effectué et comment nous avons collaboré avec RUSADA, le ministère des Sports, le Comité olympique national et paralympique, et même la commission Smirnov. Nous avons également travaillé avec l'UKAD par le passé, et ils sont toujours là pour combler les lacunes lorsqu'il y a déclaration de non-conformité. Nous avons des experts internationaux qui travaillent sur place en Russie. Il y a une personne qui aide à reconstruire l'organisation antidopage russe. Et nous continuons d'avoir un membre de la commission de surveillance du Conseil de l'Europe qui surveille les actions du conseil de supervision de RUSADA. Vous vous rappelez qu'en mai 2017, le Conseil de fondation a permis à RUSADA de commencer à effectuer des contrôles à partir de juillet 2017. Depuis, RUSADA effectue des contrôles, ils utilisent leurs propres agents antidopage et ils

ont également embauché IDTM et PWC, qui sont des échantillonneurs privés. L'accès aux villes fermées semble bien fonctionner avec les agents de contrôle antidopage de RUSADA. Et RUSADA, à partir d'une demande du Comité des sportifs de l'AMA appuyée par notre Comité, veille à ce que tous les sportifs qui font l'objet de contrôles aient leurs statistiques affichées sur le site web de RUSADA. Donc la démarche est transparente. Et tous les échantillons recueillis en Russie sont expédiés vers un laboratoire accrédité de l'AMA à l'extérieur de la Russie, à l'exception du passeport biologique de l'athlète, qu'ils ont l'autorité de faire en Russie, à condition que le département des sciences approuve le laboratoire de sang.

Depuis avril 2013, 1631 tests ont été effectués hors compétition et 1060 en compétition, pour un total de 2691. Ils visent quelque 5000 à 6000 contrôles cette année. Ils ont le budget pour le faire. Pour ce qui est de la gestion des résultats, maintenant, et ces chiffres remontent à 2017. Il y a eu 35 violations des règlements antidopage, dont 26 étaient des conclusions analytiques, et les autres se trouvaient dans d'autres catégories. Je veux aborder la gestion des résultats. Tout ce qui se fait en Russie fait l'objet d'un examen de la part d'un comité indépendant de gestion des résultats, qui a été approuvé par l'AMA pour lui permettre de surveiller tous les dossiers. L'UKAD assure une surveillance ainsi que l'AMA, de manière à ce que toute la gestion des résultats soit faite de façon conforme au Code. Et nous avons toujours le droit de contester toute décision.

Pour ce qui est des enquêtes, je crois que c'est l'un des domaines où il y a eu beaucoup de progrès chez RUSADA. Ils ont une équipe d'enquêteurs très engagés. Ils font le suivi des tendances, ils examinent par exemple des coaches, des entraîneurs qui pourraient être impliqués, des membres du personnel qui pourraient être impliqués. Et ils interviewent les gens une fois le dossier clos. Chaque cas de refus a fait l'objet d'une enquête. Récemment, vous avez entendu parler de l'affaire Viktor Chegin. On a découvert qu'il agissait encore comme entraîneur. C'est l'organisation ou l'équipe d'enquête de l'organisation antidopage russe qui les a pris en vidéo, qui a enquêté, etc. Ils ont partagé ça avec l'IAF et avec l'AMA. Des conséquences sont imposées aux sportifs et les sportifs ont été informés des conséquences d'association interdite, lorsqu'il s'agissait particulièrement de travailler avec cet entraîneur. Donc ils ont fait beaucoup pour rehausser la barre au niveau de leurs enquêtes.

Lorsqu'il s'agit de la supervision de l'AMA, nous avons une supervision de ce qui se passe en Russie, nous continuons à l'avoir. Un audit a été effectué du 27 au 29 septembre. À partir de cet audit, RUSADA a réussi à mettre en œuvre toutes les mesures correctives dans la foulée de cet audit. Et sur la base de la recommandation du Comité de révision de la conformité, on a décidé de prolonger et d'étendre cette entente pour inclure les experts internationaux. Le Conseil de supervision a approuvé un prolongement d'un an pour prévoir une supervision qui inclurait les experts internationaux et l'UKAD. Et il y aura un autre audit dont la date sera déterminée à une date ultérieure. Et nous voulons que l'indépendance soit maintenue.

Il y a des défis, mais je pense que nous avons beaucoup avancé avec RUSADA. Ils ont fait un excellent travail au niveau de leur organisation à proprement parler. Nous avons consacré beaucoup de ressources à ce projet : ressources financières et humaines, et le travail qu'on a effectué avec la Russie. Et on veut également s'assurer que les autorités russes s'assurent de protéger les lanceurs d'alerte et les informateurs. Il faut

absolument s'assurer qu'il n'y ait plus de remise en question du rapport McLaren par les fonctionnaires ou médias russes. Et il y a eu les décisions du TAS, par rapport aux affaires russes, que la Russie a utilisées à son propre avantage pour essayer de protéger ou défendre ce qu'ils avaient fait dans le passé.

En résumé, je pense que, comme je l'ai mentionné, RUSADA a fait du chemin. Ils ont accompli beaucoup de travail. L'organisation à proprement parler est plus forte. Il reste du travail à faire. Nous sommes engagés à continuer de poursuivre notre travail avec la Russie et avec RUSADA pour nous assurer de créer plus de confiance au niveau du système mondial. Nous allons continuer à partager toutes les avancées faites avec le CPI et l'IAF pour poursuivre ce travail de développement et nous assurer que l'on continue à avancer ensemble. Voilà, c'était une brève mise à jour.

LE PROFESSEUR ERDENER : Je pense que l'un dans l'autre, l'idée principale c'est d'avoir un système antidopage crédible et fonctionnel. Il n'y a pas de doute là-dessus, c'est notre objectif à tous. Selon moi, le rétablissement de RUSADA est une question d'ordre technique. Et c'est différent par rapport aux problèmes, ou à la crise russe ou aux problèmes russes. Si nous mettons en œuvre toutes les mesures associées aux problèmes passés, si on ne résout pas tous les problèmes passés, on ne pourra pas résoudre ce problème facilement. Une lettre a été envoyée par les autorités russes. Et le président du CPI, le ministre russe, vous a envoyé une lettre à vous, Président de l'AMA. On mentionne clairement dans cette lettre qu'ils acceptent tous les rapports des Commissions Pound et McLaren, qu'ils acceptent également la décision qui a été prise le 5 décembre par le CIO, et qu'ils respectent la Commission disciplinaire du CIO dans ses décisions. Et dans cette même lettre, ils mentionnent une chose qui a été déclarée par le président russe, Monsieur Putin : « Il faut faire attention à ce que la Commission indépendante a dit. Il faut faire attention aux exigences de l'AMA, parce qu'il faut avouer qu'il y a des cas établis de dopage ». Et il y a une nouvelle structure au sein de RUSADA et du ministère des Sports. Un autre élément important, c'est qu'il nous faut maintenir les droits des sportifs propres en Russie. C'est un autre argument important. En tant que Mouvement olympique, nous appuyons le rétablissement de RUSADA, tout au moins sur une base provisoire pour leur donner un sursis au niveau du temps. Et ce serait une bonne occasion pour eux de récupérer et de corriger la situation.

LE PRÉSIDENT : Ces lettres ont été placées sur vos tables, parce qu'il y en a une qui est arrivée au cours des 24 dernières heures. Alors, peut-être qu'on pourra permettre à Jon de faire un commentaire sur la position actuelle de votre côté.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, le point 10.1.1b, sur la conformité de RUSADA, le CRC a examiné ceci à sa réunion du mois de mars et le 9 mai, donc la semaine dernière. Et notre position n'a pas changé après le 9 mai. Donc c'est la même position que celle que vous avez dans le document. L'une des conditions où il y avait un problème qui n'avait pas encore été réglé, l'accès aux villes fermées. Depuis novembre, un protocole avait été mis en place et accepté, mais il ne fonctionnait pas dans tous les cas. Maintenant, nous sommes avisés par le groupe de travail de l'AMA que ce problème a été réglé. Et le protocole semble bien fonctionner. Les deux autres conditions, à part le rapport McLaren et les données du SGIL sur les échantillons, ça, c'est au 9 mai. Ces conditions-là n'avaient pas été respectées. Et j'ai vu également que le Comité des enquêtes a affirmé qu'il avait envoyé des preuves à l'AMA. Nous ne les avons pas encore vues, et le CRC n'a pas encore pris en compte cette lettre. Alors, c'est notre

position depuis notre dernière rencontre du CRC au 9 mai : les conditions n'ont pas été respectées. Pour ce qui est de la dernière intervention, est-ce qu'on devrait toujours insister sur les conditions? Bien sûr, c'est un enjeu complètement différent, et il faudrait que nous en débattions. Si vous voulez solliciter mes commentaires après cela, ce serait possible.

LE PRÉSIDENT : Je vais vérifier avec Olivier. Nous avons été inondés par des appels téléphoniques, mais nous n'avons rien reçu de la part du Comité des enquêtes, alors que les médias nous affirmaient que tout nous avait été livré. Ce qui arrive à l'heure actuelle, c'est qu'il y a effectivement un changement en Russie. Ils ont réélu leur Président le 7 mai. Il a entamé le processus pour nommer son nouveau Conseil des ministres. Il y a un nouveau vice-premier ministre, Olga Golodets, qui a également le portefeuille du sport, et l'ancien Premier ministre adjoint, lui, a maintenant un autre portefeuille. Je suis en contact avec les personnes responsables à Moscou, et je pense qu'il y a des signes de progrès. En toute honnêteté, ce que nous devrions maintenant faire, vu que c'est une nouvelle lettre qui a été envoyée à John, il faudrait qu'il soumette cette lettre au Comité de révision de la conformité. Alors, il faut qu'il ait recours à leur sagesse, etc., et à leurs conseils. Et entre temps, nous ferons avancer les discussions qui ont déjà cours. J'ai également une indication selon laquelle pour la toute première fois, depuis les cinq rappels qu'on a envoyés au Comité des enquêtes, il semblerait qu'on ait finalement un contact sur place. Et si ça nous donnait un accès au laboratoire, ça pourrait résoudre bon nombre de problèmes. Pour la question de la lettre, la citation du président de la Fédération russe a été une constante dans toutes les lettres qu'on a reçues. Ce n'est rien de nouveau venant de la Russie. Et nous avons échangé nos points de vue sur ce que serait cette lettre acceptable depuis un an, et je vois des avancées. Alors, nous devrions donc demander à Jon d'en traiter au niveau du Comité de révision de la conformité, et de nous revenir après ça. Entre-temps, on fera avancer les discussions actuelles et nous vous rendrons compte de tout ça. Mon sentiment très fort, c'est que le temps est venu de traiter de la Russie de façon intelligente. On en est capable. Et j'espère qu'à ce moment-là, on pourra tourner la page et avancer.

M. BAUMANN : Monsieur le Président, je comprends ce que vous venez d'affirmer et je ne veux pas court-circuiter quelques procédures internes que ce soient au niveau du CRC. Mais je continue de croire que ça mérite une considération par le Comité exécutif. Parce qu'au final, les conditions de rétablissement, ce sont des recommandations que le Comité exécutif peut accepter ou ne pas accepter, qu'il pourrait vouloir amender, renvoyer au CRC dans la forme qu'il juge être acceptable. Les deux conditions qui demeurent ouvertes, c'est d'abord l'acceptation du rapport McLaren. Personnellement, et je pense que le mouvement olympique dans son ensemble est d'accord, je pense que c'est une condition très particulière ou assez spéciale. Si cette lettre est une lettre signée, il y a une version russe qui est signée. Alors, ça équivaut à une excuse ou à une acceptation, à mon très humble avis; ça équivaut à ça. À mon sens, cette condition-là est réglée. Et si elle n'est pas acceptable, elle ne sera jamais réglée. Et ça va perdurer pendant les prochaines 10 à 20 années. Et on ne peut pas s'attendre à ce que le président de la Fédération russe se présente dans cette salle de conférence pour nous dire quoi que ce soit d'autre. Je ne pense pas que ce soit acceptable. Ça ne serait pas non plus raisonnable de notre part que de pousser dans ce sens-là. Ce que nous avons à l'heure actuelle, après toutes sortes d'échanges et de conversations, à un moment donné, il faut qu'on en arrive à un point où on se dit : « Ça suffit. » Et je pense qu'on en

est arrivé là. Cette partie-là, à mon sens, ne mérite pas de révision puisque selon moi cette condition est atteinte.

Deuxièmement, là, je ne comprends pas tous les détails. Mais selon ce que nous avons compris, tout le monde est conscient de la base de données du SGIL et de l'information qui a été diffusée partout, et nous avons déjà agi. On aurait peut-être pu en faire plus, mais là encore c'est un sujet que l'on devrait distinguer du premier. Là, c'est une question d'accès aux bases de données des laboratoires, peut-être un accès à des échantillons, qui sait? Mais c'est un enjeu qui touche les laboratoires. Si le laboratoire ne nous donne aucun accès, eh bien, que ce laboratoire demeure non conforme ou qu'il soit suspendu. Mais si RUSADA travaille et fonctionne à l'heure actuelle, selon le rapport, nous avons jusqu'au 19 avril, ou avec des experts de l'UKAD qui les ont accompagnés, etc. Il n'y a pas de raison pour laquelle RUSADA ne pouvait pas être déclarée temporairement conforme jusqu'à cette date, et ensuite, on aura un rapport final. Soit tout aura été réglé de façon satisfaisante et RUSADA continuera à fonctionner de façon saine et solide au bénéfice des sportifs propres. Sinon, ça deviendrait automatique; ils reviendraient à leur statut de non-conformité. Et si on scindait ces deux questions, on éliminerait tout un poids sur les épaules de ce comité, et de tout le système. On avancerait plutôt que de s'enfoncer la tête dans le sable encore plus, alors que nous sommes dans une impasse et qu'on ne sait pas comment nous en sortir. Nous avons des arguments aujourd'hui, à titre de Comité exécutif, où on pourrait demander au CRC de considérer le tout de façon plus bienveillante et faire en sorte que RUSADA puisse travailler, et que le laboratoire soit suspendu si ce dont on a besoin de la part du laboratoire ne nous parvient pas. J'aimerais vous rappeler qu'il y a des situations où nous cherchons des échantillons ou de l'information venant d'autres laboratoires. Et ces données nous ont été refusées de façon intelligente; elles ont été mises de côté, cachées, occultées et finalement détruites au bon moment, au moment où la prescription est entrée en jeu. Et on n'a pas pour autant mis dehors l'Espagne. On ne les a pas mis dehors, on les a mis dehors ne fût-ce que pendant un an, deux ans, ou trois ans. Alors, si on essayait de se débarrasser d'un énorme problème, puisqu'on constate que des avancées ont été réalisées, je pense que ce serait un beau geste pour les sportifs propres de passer à une reconnaissance provisoire de RUSADA jusqu'à la fin du travail des experts et après l'audit. Si l'audit est positif, qu'on fasse un rétablissement permanent, et voilà. Sinon, c'est le laboratoire qui serait suspendu.

LE PRÉSIDENT : Autre recommandation? Francesco.

M. RICCI BITTI : J'appuie complètement ce que Patrick a dit, c'est notre position et notre préoccupation. Ma préoccupation, je l'ai exprimée en novembre, je ne la répéterai pas, tout a été dit. Mais maintenant, nous sommes tout simplement bloqués. Ça, c'est un peu l'ingérence du gouvernement. Mais le Mouvement sportif commence à s'inquiéter. Nous sommes bloqués, nous sommes coincés. À chaque fois, j'entends qu'il y a des progrès, des avancées. Mais où sont ces avancées? Le problème, c'est qu'on ne peut pas affirmer que les conditions ont été respectées. Le Mouvement sportif et les sportifs russes veulent qu'on règle le problème. Je suis fatigué d'entendre qu'il y a un problème. Il nous faut trancher quelle voie suivre. À propos de RUSADA, ce matin, j'ai entendu qu'il y avait eu 2000 contrôles faits sous la supervision de l'agence antidopage du Royaume-Uni, en supposant bien sûr que c'est la bonne autorité, et que c'est une bonne autorité. Je sais que vous allez l'affirmer, sir Craig. Mais, il faut qu'il y ait au minimum 6000 contrôles en

Russie pour avoir une acceptation à la base, parce que c'est un énorme pays qui a un impact sur le monde entier. On continue d'entendre qu'il y a beaucoup de progrès et d'avancées, alors qu'on est bloqués pour des raisons qui sont strictement politiques. Et on ne peut pas en tirer plus pour des raisons politiques. Et le système de gestion des renseignements des laboratoires, j'étais déjà là au moment de l'opération Puerto et de l'Espagne, on n'en a jamais rien tiré. Au moins la liste du SGIL est partout dans le monde. Elle est partout dans le monde, alors quand est-ce qu'on va trouver une solution? Dites-le-moi.

LE PRÉSIDENT : Clayton.

M. COSGROVE : Un commentaire très succinct. Même si je respecte le point de vue exprimé, j'aimerais prendre ceci à contre-pied. Ce n'est pas à l'AMA de se retirer de cette voie qu'elle s'est fixée. C'est à la Russie de résoudre la situation. Et je pense que finalement, encore une fois, c'est un test quant à l'intégrité et à la crédibilité de cette organisation. Et ce matin, sans répéter les choses, on a entendu une vision claire sur la gestion des résultats selon l'AMA et la qualité des décisions prises par l'AMA. Et puisque tel est le cas, une feuille de route a été établie. Et si la Russie n'adhère pas aux structures mises en place par cette organisation, c'est une question qui relève de la Russie. Nous allons essayer de résoudre la situation en affaiblissant les standards et les politiques mis en place. On ne veut pas non plus compromettre ou réduire les normes qu'on a établies. Merci.

LE PRÉSIDENT : Jon.

M. TAYLOR : Merci pour ces commentaires. Il est limpide que les conditions sont établies par le Comité exécutif. Le Comité exécutif peut changer ces conditions et le CRC fera état du respect de ces conditions ou pas. Maintenant, est-ce qu'il faut laisser tomber ces conditions? J'aimerais vous rappeler l'objectif de ces conditions et pourquoi on les avait établies. Et le Comité exécutif devrait décider de leur maintien ou pas, comme mon collègue néozélandais vient de l'affirmer. Monsieur Ricci Bitti a dit un peu plus tôt ce matin que la raison de ce problème, c'est tout simplement que l'ONAD n'a pas agi de façon indépendante. L'ONAD avait perdu de son indépendance. C'est la raison pour laquelle on s'est retrouvé avec ce problème. Et ainsi, d'autres acteurs, le ministère des Sports, et ça, ce sont des constatations établies dans le rapport Schmidt et McLaren. Ce sont les conclusions. C'est le ministère du Sport, et c'est monté jusqu'au vice-ministre, qui a corrompu RUSADA. Et maintenant, on entend dire que RUSADA fonctionne bien, mais qu'elle n'a aucun mécanisme de défense contre le même type de corruption qui pourrait survenir à nouveau. Et c'est la raison pour laquelle cette condition de reconnaître, de répondre aux conclusions et d'accepter les conclusions du rapport McLaren, c'est pour ça qu'on les a mises en place. S'ils nient avoir corrompu le système, dans quelle mesure est-ce que l'on peut être sûr qu'ils ne le referont pas? Mon point de vue très respectueusement soumis, pour ce que ça vaut, c'est que ce n'est pas une condition politique. C'est une condition de titre opérationnelle qui vise directement le fait que l'AMA ou d'autres partenaires pourront avoir confiance en la capacité de RUSADA de faire les choses indépendamment en résistant au type de corruption qui est survenue, comme établi dans le rapport McLaren et Schmidt.

Deuxième condition. En ce qui a trait à la deuxième condition, soyons clairs là aussi. Les données du SGIL montrent plus de 9000 cas positifs présumés. La seule façon de

déterminer le nombre de sportifs positifs actifs est d'avoir accès aux machines dans les laboratoires pour avoir les électrogrammes et les chromatogrammes, et pour décider si les sportifs ont triché ou pas. Et c'est notre raison d'être. Il s'agit de protéger les sportifs propres et de corriger toutes tricheries possibles. Et la préoccupation que j'ai vis-à-vis de l'AMA, dans la foulée de ce que Mme Cosgrove a dit, ce ne sera pas facile de maintenir la crédibilité de l'AMA. Si on affirme que les Russes ne veulent pas nous donner cette information, ils nient que ce n'est jamais arrivé, ils disent que l'absence de cas individuels montre bien qu'il n'y a pas eu de corruption, et ils nous refusent l'accès à la preuve qui pourrait déterminer l'issue dans un sens ou dans l'autre. Alors, les sportifs qui ont perdu leur médaille en raison de ces cas positifs présumés pourraient être surpris. Mais il incombe à l'AMA de dire : « On veut que ces conditions soient maintenues ou pas ». Le CRC va tout simplement vous dire : « Si les conditions qui ont été maintenues ont été respectées ou pas ». Et vous déciderez du reste des choses.

M. KEJVAL : De façon générale, de notre point de vue, corrigez-moi si je me trompe, mais au tout début, on a établi une feuille de route avec 16 jalons. L'an dernier, on a été informés de la part de Rob qu'on avait atteint 14 jalons et qu'il en restait deux. Entre-temps, on a vu le rapport. Et Jonathan, ce dont vous parlez, tout le monde le comprend clairement, tout le monde vous appuie. Mais c'est bel et bien ce qui est arrivé, pendant cette période de deux ans et demi où cette organisation a travaillé très fort. Rob nous a montré aujourd'hui qu'il y a eu des améliorations substantielles au niveau de RUSADA. Et ce que Patrick vient de mentionner, c'est pour montrer que nous comprenons tout ça. Et pour cette raison, nous leur donnons un rétablissement provisoire. Ce serait le signe, avec l'idée de pouvoir reprendre ce rétablissement. Mais au moins, montrer que c'est un enjeu sérieux, qu'on a pris au sérieux. Si nous avons cette feuille de route avec 16 jalons, alors la lettre qu'on a reçue nous vient de la Russie et nous dit : « Nous voyons que ça va ». Et maintenant, Francesco a mentionné qu'ils ont vécu la même chose avec l'opération Puerto. Si une décision a été prise dans le cas de l'affaire Puerto, pourquoi est-ce qu'on ne prend pas la même décision dans le cas russe? Peut-être que si on nous donnait des explications, on comprendrait. Mais là, nous travaillons depuis deux ans et demi, et je pense que nous avons beaucoup progressé.

M. BAUMANN : Sans doute ai-je été mal compris, je n'ai pas parlé de laisser tomber les conditions. Mais j'ai dit qu'avec cette lettre, ils se sont acquittés de la condition 50. Et je ne pense pas que ce soit raisonnable d'aller plus loin. On dit clairement qu'il y a un problème systémique, vous l'acceptez, vous l'admettez, vous l'avouez, point à la ligne. Je ne pense pas qu'il y ait autre chose qu'on puisse exiger. En tout cas, c'est comme ça que je lis les choses. Et deuxième point, je dis que pour la dernière condition, c'est un enjeu technique. Si on pouvait séparer ça de RUSADA, qui semble bien fonctionner, qui pourrait sans doute travailler mieux, on ferait un pas en avant plutôt que de simplement faire du sur place sans avoir d'issue.

LE PRÉSIDENT : Personne ne voudrait voir ceci réglé plus que moi, parce que je vis avec ce problème depuis que j'ai hérité de la présidence de cette organisation. Nous sommes dans une situation où, en ce qui a trait à la lettre, il y a différentes interprétations qui ont cours. Patrick, on s'est éloigné de cette insistance par rapport au rapport McLaren, mais on se tourne vers le rapport Schmidt. Et le rapport Schmid parle de gens du ministère de façon très subtile. Ce qu'on nous demande de faire, ici, c'est de changer notre politique, qui visait à compléter la feuille de route dont on avait convenu

avec les fonctionnaires russes et les officiels Russes. Et si c'est le cas, je suis sûr que nous le ferons le moment voulu. Mais je ne suis pas prêt à le faire aujourd'hui sur la base d'un document qu'on vous a remis ce matin et qui est une lettre venant de Russie, alors qu'on avait une difficulté avec un autre document qui a également été déposé ce matin même. Alors, examinons de très près les enjeux auxquels on a affaire. Il faut permettre à Jonathan, au CRC, de se pencher sur ces questions. Et ensuite, il nous incombera de nous tourner vers vous et de vous demander, à titre de Comité exécutif, si vous voulez éliminer, retirer ou changer les conditions établies dans la feuille de route; peut-être scinder la dernière condition. Et je suis sûr qu'on pourra y arriver de la bonne façon. Je ne pense pas qu'il faille attendre longtemps avant d'agir de la sorte. Nous allons donc demander au Comité de révision de la conformité de se pencher sur la question, et il faudra être attentif à ce que nous faisons avec nos amis de Russie. Je vais demander à la direction de préparer une déclaration. Quand vous arriverez, vous aurez le document qu'il faut. Ça vous donne le temps d'y réfléchir. Pour la conférence, on pourra avoir un vote par correspondance. Si la décision soumise est expliquée, vous pourrez prendre cette décision. Mais la décision doit être prise en pleine connaissance de tous les faits et également en prenant en considération toutes les émotions et toute la publicité qui suivra votre délibération. On peut procéder de cette façon comme il convient, une fois que nous disposerons de tous les renseignements utiles. C'est là que l'on pourra prendre une décision. Est-ce que ça vous va? Les gens veulent que l'on avance.

M. RICCI BITTI : Là, on déplace la barre. La barre doit être fixe. Bon, je veux savoir où on en est. C'est très bien que l'on convoque le tout au Comité. Mais je voudrais savoir quelles sont ces deux conditions, ces conditions qui pour moi ne sont pas tout à fait raisonnables. Je me souviens du cas de l'Espagne, je me souviens d'autres cas, moi qui suis là depuis très longtemps. À l'époque, on avait agi plus sagement. Lorsqu'on n'avance pas pendant deux ans, les gens ont l'impression qu'on a changé les conditions, qu'on a déplacé la barre. J'aimerais connaître l'approche de ces deux amis. Dites-moi quelles sont ces deux conditions. Ces deux conditions sont essentiellement politiques. On est coincé, on est bloqué pendant des années avec ces conditions.

LE PROFESSEUR ERDENER : Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous de façon générale, ça va sans dire, il n'y a pas de doute. En tout cas, on peut peut-être leur donner cette possibilité. On peut décider d'une réintégration provisoire, temporaire, pendant un certain temps, et on peut essayer de suivre l'évolution de la situation et voir s'il y a des améliorations.

LE PRÉSIDENT : J'accepte toutes les possibilités. Je veux un changement; ce sera un changement par rapport à cette politique que nous avons depuis quand? Depuis 14, 15 mois. Cette carte routière doit être la nôtre. Si nous voulons changer cette feuille de route, c'est celle que l'on s'était donnée. Si l'on veut changer cette politique, changeons-la. Mais changeons-la en connaissant les faits et en comprenant les implications. Oui, effectivement, nous déplaçons la barre, en changeant les conditions, effectivement. Mais, une fois que ce sera fait, il n'y aura plus de changements ou il n'y aura plus de barres. Ou il y aura une barre, mais là on pourra prendre une décision, une décision en ayant tous les faits.

M. COSGROVE : Bon, on vient de me rappeler que je suis un nouveau membre. Alors, dans le passé, l'AMA avait fixé ses conditions, qui ont été acceptées par la Russie. La

Russie n'a pas respecté ces conditions, c'est bien ça? Là, le territoire est dangereux. Effectivement, la barre ne devrait pas bouger, la barre devrait être fixée dans le béton.

LE PRÉSIDENT : Voilà pourquoi je fais cette suggestion. Il est très important que vous ayez un document adéquat, un document qui vous serve à prendre les décisions voulues. Vous déterminerez si les politiques de cette organisation doivent rester en l'état ou être changées, c'est tout ce que je disais. Est-ce que ça vous satisfait que ce soit déplacé, changé? Peu importe; pour l'avenir, il nous faut une décision et nous devons prendre une décision. Ça vous va?

M. KEJVAL : Je comprends exactement tous les arguments présentés. Qu'est-ce que ça veut dire en matière de temps? Est-ce que la décision sera prise par le Comité exécutif ou par le Conseil? Quelles sont les possibilités?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Comme je l'ai dit, ça peut être fait par téléconférence. Toutes les possibilités existent.

LE PRÉSIDENT : Très bien, ça vous va? Très bien. Alors, on continue. Merci beaucoup.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la Russie. Un document factuel sera préparé, sur lequel la future politique de l'AMA à l'égard de la Russie sera déterminée.

#### **– 10.2 Mise à jour sur la surveillance de la conformité**

M. DONZÉ : Merci, Monsieur le Président. Je serai bref, car j'ai une présentation prévue demain au Conseil de fondation avec une présentation Powerpoint. J'aimerais informer ce Comité du travail qui a été fait par l'administration de l'AMA. Avec le processus de supervision du Code, dans quelques minutes, on parlera du nombre de cas, des réintégrations possibles, des affirmations de non-conformité. Et c'est l'aboutissement d'un processus très complet qui a été mis en œuvre après beaucoup de travail par l'administration de l'AMA sur plusieurs années. Nous avons deux outils essentiels pour évaluer la conformité des signataires. Le questionnaire de conformité, qui a été reçu par toutes les fédérations internationales, toutes les organisations antidopage internationales. À ce jour, il y a eu 16 audits de conformité faits auprès des signataires. Il s'agit d'organisations antidopage nationales et de fédérations internationales. Six de ces audits se sont tenus en 2018. Ça représente beaucoup de travail pour le suivi et pour la supervision de toutes les mesures correctives. Cet exercice s'est révélé positif, et nous avons eu des commentaires et des réactions positives des parties concernées, à cause de l'introspection que l'on attend d'eux. Un grand nombre des parties prenantes en profitent pour apporter des améliorations dans leurs activités.

Pour vous donner une idée de la quantité de travail que ça peut représenter, à ce jour, l'AMA a remis aux signataires plus de 4000 mesures correctives. Ça peut aller d'une question de détail à un point beaucoup plus important de leur programme antidopage. Et les partenaires constitutifs ont déjà mis en œuvre des centaines de ces mesures. Peu à peu, nous voyons que le niveau global de la lutte contre le dopage s'améliore. Il y a vraiment une croissance des activités. Nous travaillons main dans la main avec les signataires et l'on commence à voir le véritable impact de tout ce travail. Bien sûr, cela

s'accompagne de défis. Demain, je reviendrai sur les défis, mais il y a un défi qui paraît évident : c'est la quantité de travail que ça impose à l'administration de la direction de l'AMA. Nous travaillons en étroite collaboration avec différentes parties, le Conseil de l'Europe, en particulier. Et nous espérons pouvoir coopérer avec les parties constituantes; lorsqu'ils ont des programmes de ce genre, nous voulons créer un effet de synergie. Pour vous donner un exemple, nous avons un certain nombre de visites en Europe, dans les pays européens, avec le Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe rend visite au gouvernement, et l'AMA voit tout ce qui a été fait par l'ONAD pour mettre en commun les observations, les constats qui font suite à ces visites. Voilà pour ce qui est de mon rapport concis. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions. C'est également le cas de mes collègues qui font partie de ce programme sur la conformité. Je l'ai déjà dit, demain j'aurai une présentation plus longue, mais je reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la surveillance de la conformité.

#### **– 10.3 Changement de statut de conformité au Code: Koweït**

M. TAYLOR : Je serai bref. Lors de notre dernière réunion à Édimbourg, le Conseil avait accepté une décision concernant une déclaration de non-conformité du Koweït, tout simplement parce qu'ils ne répondaient pas aux demandes de renseignements pour confirmer leur conformité. Le groupe de travail de l'AMA nous dit qu'ils veulent maintenant donner toutes les informations que l'on avait demandées, y compris les données satisfaisantes. Nous considérons donc qu'ils sont en conformité, et le Comité recommande leur réintégration. Je dois noter qu'ils nous ont informés du fait qu'il existe une nouvelle loi proposée : la création d'une nouvelle ONAD. L'AMA a apporté sa contribution à l'élaboration de cette nouvelle loi, qui n'est pas encore entrée en vigueur. Mais c'est un autre point. Ça ne faisait pas partie des mesures pour remédier à la situation de non-conformité. Ces deux questions sont distinctes l'une de l'autre, et il faut les garder telles quelles. Voilà la raison de cette recommandation « surprise » : déclarer qu'ils n'étaient pas en conformité. Tout a été fait pour assurer la conformité. Cette recommandation peut être formulée.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que cette recommandation vous satisfait? Qui veut intervenir maintenant? Oui, allez-y.

M. KEJVAL : Merci. Le Mouvement olympique note des progrès positifs au Koweït, l'engagement du gouvernement de respecter les exigences de l'AMA. Mais le Mouvement olympique comprend par ailleurs que ces exigences n'ont pas été encore suivies et appliquées dans la réalité. Il serait donc prématuré de réintégrer l'ONAD du Koweït. La situation évolue, mais on devrait attendre d'avoir reçu la garantie que la loi reconnaissant l'indépendance de l'AMA est vraiment mise en vigueur pour finaliser la décision.

LE PROFESSEUR ERDENER : Je voudrais ajouter qu'il se passe beaucoup de choses entre la direction du CIO et les autorités du Koweït. Il y a eu des améliorations, c'est vrai, mais le problème se poursuit. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue qui vient de prendre la parole.

LE PRÉSIDENT : D'accord. D'autres demandes d'intervention? Madame.

MME. EL FADIL : Notre position en Afrique consisterait à appuyer le retrait du Koweït. Oui, il s'agit bien de retirer le Koweït. L'Afrique appuie le retrait du Koweït de la liste des pays qui ne sont pas conformités.

LE PRÉSIDENT : Donc vous appuyez la proposition de réintégration. Merci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : J'ai une question, ici. Nous avons reçu des informations, récemment, selon lesquelles les choses dans la réalité ne sont pas tout à fait ce qu'on croit sur papier. J'avais la même impression que vous; finalement, j'ai compris. Alors, si on constate après un certain temps que ce que nous pensions voir se produire ne se produit pas, on pourra toujours retirer cette intégration. Alors, est-ce qu'on réintègre le Koweït, quitte à le retirer plus tard? Ou est-ce qu'on fait des allers-retours?

M. TAYLOR : Pour moi, tout ça, c'est du nouveau. Je ne sais pas à quelle préoccupation vous faites allusion. Je ne suis pas sûr. Vous dites que pour le moment, ils n'ont pas encore respecté les exigences de l'AMA. Moi, je pense que les exigences de l'AMA ont été respectées. Ça m'inquiète. Il nous faut être objectifs. Il faut toujours respecter les choses de façon claire. Désolé, Francesco. Non, je n'ai pas pu entendre l'intervention. Il faut dire : « Voilà pourquoi on considère que vous n'êtes pas en conformité et c'est un fait. » Et alors, ce qui m'inquiète. Je suis d'accord avec Francesco. On est en train de changer les barres et les critères. Je ne sais pas très bien à quoi vous faites allusion. Je pense qu'au Koweït, il y a un problème beaucoup plus gros, celui de l'interférence gouvernementale. Ça, c'est quelque chose que je comprends. Oui, mais ça, ce n'est pas la même chose que la question de la Charte olympique. Et les exigences de cette Charte. Du point de vue juridique, j'aurais des hésitations à utiliser la non-conformité avec le Code de l'AMA pour exercer des pressions sur l'autre point. Alors, si on considère qu'on a des doutes quant à la véracité de ce qu'on nous dit, c'est autre chose. Moi, les recommandations que je fais, c'est sur la base de ce que nous avons comme information dans le groupe de travail. Et d'après les faits de cette discussion, les choses pour lesquelles on avait parlé de non-conformité dans le cadre de Koweït ne sont plus là.

M. BAŇKA : Merci. L'Europe approuve cette proposition de retirer le Koweït de la liste des pays qui ne sont pas en conformité.

M. COSGROVE : Nous recommandons l'approbation du retrait.

Je ne parle pas de faire des difficultés. Mais je dis clairement que cette proposition de suspendre une recommandation faite par le Comité, parce qu'il y a des possibilités de revenir sur cette décision, est exactement le contraire de la discussion et de la logique derrière la discussion que nous avons eue auparavant à propos de la Russie.

LE PRÉSIDENT : Nous avons une recommandation du Comité, à savoir de retirer le Koweït de cette liste, si vous en êtes d'accord. Je ne pense pas que ce sera crucial pour les négociations qu'aura le Comité avec le Koweït. Ce qui m'inquiéterait, c'est qu'en essayant d'aider, nous risquons de créer une certaine confusion autour de nos propres normes. Dans ce sens, je serais d'accord avec ce que vous avez dit. Je pense qu'il faut retenir la proposition de Jonathan. Quelle était la proposition dans le document? Ce que vous nous proposez, c'est exactement le contraire. Et la proposition, c'est de retirer le nom du Koweït. Déclarer qu'ils sont en conformité avec le Code.

## DÉCISION

La proposition de changer l'état de la conformité au Code est acceptée.

### – **10.4 Nouvelles recommandations de non-conformité**

M. TAYLOR : Les autres qui ne sont pas en conformité. Je suis au point 10.4 de notre document d'origine. Avant la mise à jour de la semaine dernière, nous allons recommander une déclaration de non-conformité pour deux ONAD et une fédération internationale. Comme c'est souvent le cas, les déclarations de non-conformité ont amené des mesures correctives des ONAD. Il n'y a donc plus de recommandations pour les ONAD de l'Inde et du Mexique, concernant une déclaration de non-conformité. Vous avez le document demandé? C'est l'addenda du 10 mai, qui présente cette proposition, cette recommandation. Elle concerne la Fédération de boxe, l'AIBA. Nous recommandons une affirmation de non-conformité avec les conséquences proposées. Par la suite, nous avons reçu une correspondance de la Fédération de boxe.

Je vais essayer de résumer les faits très rapidement et d'expliquer la situation actuelle. En juillet 2017, la Fédération de boxe a reçu le droit d'organiser son championnat mondial à Sotchi. À l'époque, nous le savons, RUSADA n'était pas en conformité. C'est l'ancienne version du Code qui s'appliquait, selon lequel une fédération internationale doit faire tout son possible pour accorder ces championnats aux pays dont les ONAD sont en conformité. La Fédération de boxe, l'AIBA – attendez, je fais marche arrière au moment où ils ont voté. Tout d'abord, pour le vote, il y avait deux propositions : l'Ukraine et la Russie. Nous avons les transcriptions de ces discussions, et on mentionne qu'il y a eu retrait d'une proposition, celle de l'Ukraine. On a dit dans la transcription qu'il y avait eu vote sur les deux. Donc, il a fallu choisir entre les deux pays. Et on a voté à l'unanimité pour Sotchi. Mais, auparavant, on avait dit que si l'on accordait le championnat à la Russie, ce serait à supposer qu'il y ait conformité totale de RUSADA avec le Code. C'était l'ancienne version du Code. Puis ils ont répondu à l'AMA en disant : « Nous nous engageons en tant qu'ONAD à faire tout ce qui est prévu par l'article pertinent pour obtenir le championnat. » Il doit y avoir un accord signé dans les mois qui suivent. Et il y aura une disposition qui permettra de retirer l'autorisation qui a été donnée d'accueillir ce championnat si les critères n'ont pas été respectés. Et nous avons reçu cette déclaration, qui était une confirmation qu'il y aurait ce retrait si RUSADA n'était pas réintégrée avant la fin de l'année. Cette confirmation a donc été dûment reçue en décembre. Les gens savent qu'il y a eu toutes sortes de changement à la Fédération de boxe. En décembre, on a demandé de confirmer que c'est ce qu'ils avaient l'intention de faire : retirer la tenue à Sotchi et rouvrir les soumissions. RUSADA n'est pas réintégrée au moment du Championnat; il devrait donc y avoir un autre lieu pour accueillir le championnat. Alors, le CRC s'est penché sur cette question. Il est important de noter qu'il y a eu contradiction dans les interprétations de la situation. Y avait-il eu d'autres soumissionnaires ou non? Peu importe, en fait, car il est apparu clairement que nous savions que nous devons faire tout notre possible. Ça veut dire qu'il fallait leur accorder le droit d'accueillir ce championnat, mais à condition que RUSADA ait réintégré son statut. Sinon, il fallait recommencer tout le processus. Ça, c'est leur déclaration de ce qui leur paraissait possible. Et je n'ai pas cette déclaration. Voilà pourquoi le CRC recommande qu'il y ait affirmation de non-conformité, parce qu'ils n'ont pas fait tout ce qui était possible pour accorder le championnat à un pays en conformité, selon leur

propre définition. Il s'agit du nouveau régime du Code qui s'applique. Cette non-conformité a commencé à la fin de l'année, lorsqu'ils n'avaient pas retiré la tenue de cet événement à Sotchi. On leur a demandé de corriger la situation, mais ils ne l'ont pas corrigée. Il n'y a pas eu de déclaration de non-conformité en vertu de l'ancien Code. Le nouveau régime s'applique. Le Comité exécutif doit d'abord décider s'il est d'accord avec cette affirmation de non-conformité. Pour RUSADA, dans ce cas, il faudra déterminer quelles sont les conséquences à proposer. N'oublions pas, c'est la même chose que pour les athlètes à titre individuel. On détermine qu'il y a non-conformité, et ensuite, il y a une proposition de conséquences qui est acheminée au TAS. C'est au Comité exécutif de déterminer quelles sont les conséquences qui nous paraîtraient indiquées. Et le point 4 de la page 3 de l'addendum. Oui, Francesco, au point 4. Il est dit quelles sont les recommandations du Comité en cas de non-conformité. On voit les conséquences qui sont proposées. C'est la première fois que nous intervenons là-dessus, et je vais être clair. Dans les cas de non-conformité critique pour une exigence critique, et c'est le cas ici, car c'est le seul à être explicitement donné, on trouve des conséquences possibles. Et nous recommandons donc qu'ils perdent leur privilège de l'AMA jusqu'à leur réintégration. On dit donc qu'ils ne peuvent pas avoir de postes, etc. On a toute la série des privilèges qui seraient retirés ou suspendus. On propose également que le représentant ne soit pas admissible pour faire partie de comités, du conseil des signataires, ou du Conseil pendant une année après l'avis officiel ou jusqu'à la réintégration. C'est ce que l'on trouve dans les normes. C'est un point de départ pour ce genre de situation. Le point suivant, l'AIBA. Le représentant de l'AIBA ainsi que le personnel de soutien sont exclus de toute participation à la prochaine édition des Jeux d'été ou jusqu'à la réintégration. Si la suspension se fait pour six mois, elle n'entre en vigueur que dans le cas où les conditions de l'intégration ne sont pas respectées. C'est-à-dire retirer, en fait, l'événement de Sotchi, rouvrir tout le processus. Et au point 5, on a la liste des conditions pour la réintégration. Il y a d'autres conséquences possibles; entre autres, imposer une supervision de toutes les activités antidopage. Le Comité a décidé, comme la non-conformité n'est pas liée aux activités antidopage, qu'il n'y avait pas de raison de poser les conséquences de ce genre, puisqu'ils avaient recours aux services d'autorités indépendantes. Autre conséquence, celle de l'exclusion des Jeux. Être suspendu pendant six mois est une conséquence qui est là pour encourager la Fédération à respecter ses obligations. Et encore une fois, l'obligation est de faire tout son possible. Il faut accorder le championnat aux pays qui sont en conformité. Ils nous ont dit ce qui était possible pour eux en disant très clairement qu'ils retireraient le championnat si RUSADA n'était pas en conformité avant la fin de l'année. Voilà cette recommandation, voilà la proposition qui vient au Comité exécutif : que le Comité exécutif fasse parvenir un avis de non-conformité à l'AIBA, en affirmant cette non-conformité. Il leur appartiendra ensuite de prouver leur conformité si l'AIBA accepte les conditions et que l'OIC qui va être influencé par ces conséquences décide de relancer le conflit et de contester, c'est toujours une possibilité. Merci, Monsieur le Président.

LE PROFESSEUR ERDENER : Pour faire suite aux arguments de Patrick et de Francesco au tout début de la discussion, nous n'acceptons pas la décision concernant l'AIBA. Il convient de reprendre la révision en fonction des règles pour ce qui est des sanctions imposées en cas de non-conformité dans ces règles. Le CRC devient donc une force de police, des enquêteurs, et un juge. Les règles ne permettent même pas au Comité exécutif de prendre ces décisions. Ces règles permettraient au Comité d'imposer

des sanctions d'autres signataires, qui ne sont absolument pas concernés par toutes ces questions qui ont mené à cette déclaration de non-conformité. Merci.

M. BAUMANN : Je ne sais pas si on devrait revenir sur le débat général que nous avons eu, mais pour l'instant, j'aimerais concentrer mon attention sur le cas de l'AIBA. Comme cela a été dit, de manière générale, nous recommanderions plutôt de retirer l'AIBA de la liste des signataires non conformes. Cependant, pour commencer, j'aimerais poser une question. Je ne suis pas convaincu d'avoir pleinement compris. Alors je vais peut-être reformuler ma question. Nous avons posé la question à Craig, à Bangkok, il y a trois semaines, alors je veux simplement être certain d'avoir bien compris. Si vous parlez d'un cas de non-conformité qui a commencé, comme le cas de la Russie, bien avant le 1<sup>er</sup> avril de cette année, 2018, en principe, à part l'aspect de procédure en vertu de la nouvelle démarche, tout le reste est encore régi par le Code de 2015. Et toutes les dispositions de ce Code s'appliqueraient à un tel cas. Essentiellement, ça voudrait dire que s'il y a des fédérations, et c'est le cas, qui attribuent des championnats juniors et qui ont déjà lancé le processus, et peut-être que la Russie en fait partie, est-ce qu'on peut accorder ces championnats à la Russie, oui ou non? Si c'est le seul choix ou si c'est le choix qui est fait. Selon notre compréhension, la réponse légale est oui. Si tel est le cas, alors ceci m'amènera aux autres remarques que je voudrais faire au sujet de l'AIBA. Mais peut-être que vous pourriez commencer par répondre à cette première question, parce que je ne suis pas convaincu d'avoir tout à fait compris.

LE PRÉSIDENT : Cette question a été abordée à la réunion de Bangkok. J'ai abordé la question et j'ai cru comprendre que si la non-conformité s'était produite avant le 1<sup>er</sup> avril, elle était régie par l'ancien Code, un point c'est tout. Mais si j'avais suffisamment bien lu les 900 pages pour obtenir un conseil légal, j'aurais peut-être pu éclairer votre lanterne. Mais j'avoue que je n'ai répondu qu'à la question que vous m'aviez posée à l'époque.

M. BAUMANN : Non, je voulais simplement savoir si c'était le fondement de l'hypothèse. Si oui, alors ça change un petit peu l'argumentation en matière de l'AIBA.

M. TAYLOR : D'accord, alors je commence par répondre. Comme le dit l'opinion, l'obligation vis-à-vis de la Russie et de l'AIBA continue d'être de faire le maximum, tout ce qui est possible. D'abord, obtenir ce type d'engagement de la part d'un membre du personnel de l'AIBA, et interpréter ceci comme une obligation de la part de la Fédération internationale, et baser une sanction là-dessus, c'est déjà un grand bond. À mon avis, ce n'est pas tout à fait la bonne procédure. Ensuite, sachant que la Fédération est en difficulté pour ce qui est de son leadership, et c'est vrai depuis un certain temps déjà, et surtout au moment où les événements ont eu lieu, il aurait peut-être été bon de faire preuve de prudence, lorsqu'on prenait des déclarations du responsable de l'intégrité de l'antidopage, comme on le voit à la deuxième page de ce document. Et même si cela n'était pas le cas, même si le tout avait été signé et entériné par le président, le secrétaire général, enfin la personne responsable, il est possible que cela ait été son intention, et qu'il n'ait pas forcément voulu avoir le championnat mondial en Russie. Mais je pense qu'ils ont quelque chose comme 40 millions d'euros de dettes, et ils sont donc incapables de continuer de faire fonctionner la Fédération. Et s'ils avaient la chance d'être dans un pays où il y a des problèmes, où ils devaient violer la Charte olympique, ce qui n'était pas acceptable non plus de leur point de vue, pour finalement devoir se rabattre sur la Russie, je ne pense pas que cela veuille dire qu'ils n'ont pas fait le maximum, tout leur possible. Nous sommes donc de l'avis qu'il n'y a pas motif à imposer des sanctions

pour des choses qu'ils n'ont simplement pas pu faire. Ils auraient voulu le faire, et ils ont promis, mais ils n'ont pas été en mesure de le faire. Et je pense qu'il est équitable de juger si oui ou non c'était possible de le faire. Le premier qui a répondu a dit : « Oui, je veux être conforme, je veux aider, je ne veux pas me rendre là. » Mais une fois que le Comité exécutif se rend sur place et en discute, ils se sont dit : « Oui, mais on ne peut quand même pas se tuer, on ne peut pas détruire notre propre Fédération. » Et maintenant, nous employons cet argument de la part d'un homme qui a écrit : « Bon, on va annuler », puis ensuite, ça n'a pas été fait et nous les avons déclarés non conformes. À mon avis, ce n'est pas tout à fait la bonne marche à suivre. Je ne pense pas que ce soit approprié. Et finalement, ça ne veut pas dire que la Fédération en question n'ait pas fait son maximum pour faire ce qu'elle devait faire.

Ensuite, il n'y a pas si longtemps, à peu près au même moment, le programme antidopage de l'AIBA a été déclaré conforme à l'AMA, des mesures correctives ayant été prises. Donc, d'une certaine façon, il semble y avoir un clivage entre les deux. Autre chose. Supposons que nous soyons en désaccord sur ce premier point; le deuxième point, les conséquences. Finalement, ils ont un système antidopage qui fonctionne selon l'AMA. Du moins, ça a été entériné par quiconque était responsable, je pense, la personne responsable de cette signature, de cette approbation. Et maintenant, ils se font sanctionner avec toutes les mesures possibles et imaginables. Ils ne peuvent pas se rendre aux Jeux olympiques, ils ne peuvent aller nulle part. Je comprends qu'il y ait une suspension de six mois ou un sursis, ça va pour ce qui est de la décision. Mais finalement, leur demander de recommencer le processus de candidature, ça va leur nuire et il leur sera sans doute très compliqué de le faire, et je ne pense pas qu'ils seront capables de le faire. Donc, au bout du compte ils ne peuvent pas se rendre aux Jeux olympiques. Je ne sais pas quelle est la position du CIO là-dessus, mais je pense que du point de vue du Mouvement olympique, nous ne sommes peut-être pas très en faveur de ce type de conséquences.

Et le dernier point que je voudrais souligner est celui des conditions de réintégration. Et je reviens sur ce que j'ai déjà dit, à savoir que si, selon les conditions de réintégration, l'AIBA doit démontrer qu'elle est disposée, prête et apte à se conformer à toutes les obligations – mais honnêtement, je ne sais pas ce que cela veut dire. Je suis une Fédération, la FIBA, et je veux démontrer que je suis disposé, prêt et apte. D'accord, je peux faire ces déclarations, mais je ne sais pas ce que veulent dire ces mots. Comment peut-on faire la preuve que l'on est prêt, disposé, et apte à se conformer à tous les règlements? Je ne comprends pas. Peut-être qu'il existe une définition plus précise, ou peut-être que cela est assorti d'instructions précises, mais moi, je ne le sais pas. Peut-être que le Standard international le précise, mais pour moi, cette condition que je cite à titre d'exemple n'est pas très motivante. Ou disons qu'elle se prête à toutes sortes d'interprétations, et ce n'est pas la bonne façon de procéder selon moi. Et la condition leur imposant une annulation à X mois avant la Coupe du monde et de recommencer la procédure, je ne sais pas si l'AIBA va être capable de le faire. Mais je peux vous dire que du point de vue d'une fédération internationale, il ne s'agit pas d'un processus que l'on puisse faire comme ça, au pied levé, du jour au lendemain. C'est complexe, c'est lourd. En même temps, il n'y a pas un si grand nombre de pays hôtes qui se déclarent prêts à recevoir un événement. Alors si ce n'est pas le cas, il n'y aura tout simplement pas de championnat mondial pour l'AIBA, et nous nuisons aux sportifs qui s'entraînent depuis des années pour essayer de participer à cet événement qui est maintenant annulé. Cela

me semble excessif dans le cas d'espèce. D'autant plus que cela se fonde sur la déclaration de l'association indiquant qu'elle voulait faire un maximum; mais ensuite, elle n'en a simplement pas été capable. Mais elle a fait tous les efforts voulus. Alors je ne pense pas qu'on doive les punir pour cela. Cela dit, je voudrais noter en guise d'aparté que lorsque la discussion avance dans ce sens où, essentiellement, on dit que si vous ne vous retirez pas, on va proposer que vous soyez affirmé comme étant non conforme, à mon humble avis cela équivaut à une décision. Ce n'est pas simplement une proposition ou une suggestion, c'est déjà une décision. Il s'agit déjà d'une sanction, et ce n'est pas le but du processus de conformité ni du CRC. Je pense que ça devrait arriver après. Mais la façon dont ça se déroule, c'est : « Vous vous retirez, et si vous ne vous retirez pas, il y aura la conséquence suivante. » Et ce n'est pas la bonne façon de faire. Peut-être que je l'ai mal interprété, mais c'est ainsi que j'interprète ce texte. Et nous devons également préciser, je devrais préciser que je n'ai discuté de rien de tout cela avec l'AIBA, ni personne au sein de la famille de l'AIBA. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Quelqu'un d'autre désire-t-il intervenir?

M. RICCI BITTI : Oui. Je voudrais dire que j'appuie ce qui vient d'être dit pour les raisons qui ont déjà été évoquées. Je ne veux pas les répéter. Deux choses. Je m'oppose à la proposition, parce que je ne pense pas qu'elle soit justifiée pour les raisons qui ont été évoquées, notamment le fait que cela est disproportionné. Et deuxième remarque, par rapport à l'avenir, nous avons créé une espèce de monstre, le CRC. Nous avons créé les règles, mais je pense que l'application de ces règles devrait être réexaminée en profondeur. Et nous allons le faire chez nous. Parce que parler des conséquences possibles de la non-participation aux Jeux olympiques, je ne pense pas qu'ils soient prêts à abandonner le droit de décider de ce genre de chose. Essentiellement, j'appuie la position de notre collègue.

M. KEJVAL : C'est plus ou moins la même chose, oui. La participation aux Jeux olympiques d'été, c'est la seule chose que décide le CIO, qui est comme le propriétaire des Jeux olympiques, en quelque sorte. Si les fédérations ne suivaient pas nos instructions, le CRC pourrait exclure quelqu'un des Jeux olympiques, si j'ai bien compris. Vous avez dit qu'il y a des sanctions vis-à-vis de l'AIBA, en l'occurrence, l'une étant d'exclure la Fédération ou les sportifs, les entraîneurs, etc., des Jeux olympiques. C'est une des sanctions possibles. C'est comme si l'on disait : « Nous allons voter le budget des États-Unis; nous pouvons le faire, oui, mais ça ne fait pas partie de notre mandat. » Et je pense que la participation de l'AIBA relève du CIO et non pas de l'AMA. Vous avez dit au départ que le CRC avait ce rôle à jouer. Il est donc bon, à mon avis, de réexaminer cela, et de réviser le fait qu'il semble possible pour le CRC d'imposer de telles conséquences.

M. BAŇKA : L'Europe appuie la recommandation du CRC.

M. COSGROVE : Moi aussi. Il y a deux points que je voudrais aborder. Ces règles ont fait l'objet d'une importante consultation et elles ont été convenues par le présent organe, l'année dernière. L'AIBA a volontairement couru le risque et s'est lancée sciemment dans sa démarche. Nous devrions donc appuyer le CRC. Merci.

M. DIAZ : Nous nous basons sur le même document, mais sur le point A du Mexique, à savoir que le gouvernement des Amériques appuie la décision de garder Mexico à partir

du travail effectué par l'AMA; en même temps, sachant qu'il y a l'appui du bureau régional de l'AMA et toute la collaboration avec l'ONAD du Mexique pour devenir conforme, nous appuyons donc le Mexique.

LE PRÉSIDENT : Jonathan, voudriez-vous réagir?

M. TAYLOR : Je suis très reconnaissant de toutes les remarques qui ont été formulées. Je vais essayer de répondre à certaines de ces remarques. Je commencerai par dire la chose suivante. Le gros des sujets qui soulèvent votre opposition concerne l'application d'un standard international que vous avez adopté en novembre. Et rien de tout ceci n'a été occulté. Tout ceci a fait l'objet d'une discussion ouverte et a été convenu avec le mouvement sportif et le CIO au cours de plusieurs rencontres. Alors, je n'ai aucun problème à accepter l'idée que nous constatons après coup que cela ne fonctionne pas comme on l'avait entendu. Mais il ne faut pas prétendre qu'il s'agit d'une surprise. Et j'ai écouté avec grand soin ce qu'a dit Francesco « Vous avez créé un monstre avec le CRC », mais il faut que les membres décident. Moi, ça ne m'intéresse pas de venir ici pour me faire dire que je suis un monstre. Ce qui m'intéresse, c'est de faire un suivi rigoureux des règles, de respecter rigoureusement les règles visant à traiter des cas de non-conformité de la part des signataires. Moi, je pense que ces règles sont bonnes, mais c'est à vous d'en décider.

Maintenant, lorsque vous dites que le CRC est la police, le procureur de la couronne et le juge, le CRC n'est pas la police; ça, c'est le groupe de travail qui assume ce rôle. Et il n'est pas non plus le procureur, ce serait plutôt l'AMA, si vous décidiez d'affirmer la non-conformité. Le CRC n'est pas non plus le juge. C'est le TAS qui est le juge, parce que le CIO a dit clairement que l'AMA ne devrait pas avoir la capacité d'imposer des sanctions. Et cela a été respecté. Dire que le CRC joue ces trois rôles est faux. Ça ne correspond pas aux faits. Je vous invite à retourner au Standard et à le réexaminer le standard. Dire que nous avons privé le Comité exécutif du droit de prendre une décision, cela m'échappe. Je ne comprends pas, parce que le CRC n'a pas pris de décision. Et je reviendrai au point de monsieur Baumann. Le CRC est ici avec une recommandation, mais la décision relève du Comité exécutif. Donc, je ne comprends pas pourquoi on nous accuse de priver le Comité exécutif du pouvoir décisionnel. Pour ce qui est de votre opposition aux règles qui permettent de sanctionner les athlètes ou les sportifs indirectement, je précise qu'il s'agit de règles. Et à propos, il y a une disposition selon laquelle si la sanction est appliquée, il y a un mécanisme pour permettre la participation des athlètes propres. Je le répète, il s'agit donc de règles que vous avez toutes adoptées à la dernière rencontre. Vous déciderez peut-être que maintenant ces règles ne vous conviennent pas. Ça relève de vous. Mais ne faisons pas semblant que c'est quelque chose que j'ai imaginé ou créé. Maintenant, Patrick, avec votre permission.

Nous n'avons pas obtenu l'obligation d'un permanent, d'un membre du personnel. Nous ne l'avons pas tabassé pour lui extraire un tel engagement. Avant la participation de l'AMA, le Comité exécutif, je ne me rappelle plus qui était directeur général à l'époque. À l'époque, le directeur général a dit au Comité exécutif, au sujet d'une décision du Comité exécutif de l'AIBA, il a dit la chose suivante et je cite : « Si nous décidons d'attribuer le Championnat mondial à la Russie, cela sera soumis à la pleine conformité de RUSADA. » Donc, c'est venu du Comité exécutif de l'AIBA. Ce n'est pas nous qui avons demandé ça, c'est lui qui a écrit au directeur général. Il a écrit tout cela dans une lettre et il a dit : « Nous nous conformons, parce que voilà ce que nous allons faire. » Il ne

s'agissait pas du responsable de l'intégrité, ce n'est pas quelqu'un sur qui nous avons fait pression. C'est venu du Comité exécutif de l'AIBA. Cela veut dire que pour l'AIBA, faire tout son possible comprend retirer l'octroi et rouvrir le processus de candidatures, si elle n'est pas réintégrée avant la fin de l'année. Et on nous dit également que si elle n'avait pas signé l'entente des pays hôtes, le processus aurait été rouvert. Donc, ça ne semble pas être une inquiétude d'impossibilité de réouverture du processus. L'inquiétude semblait être au niveau de la perte des 4 millions de francs suisses. Alors, lorsque vous vous demandez s'ils ont fait tout ce qui leur était possible, je rappelle que cela n'est pas venu d'un dirigeant de quoi que ce soit, c'est venu du Comité exécutif de l'AIBA. Ce n'est pas quelque chose que nous avons exigé de leur part, c'est quelque chose qu'ils nous ont envoyé spontanément avant même que l'AMA ne les ait abordés. Alors, soyons clairs là-dessus. Pour ce qui est maintenant des conséquences. D'abord, nous n'avons pas tout imposé, nous n'avons rien imposé du tout. Nous proposons que vous preniez ces décisions, et nous n'avons pas proposé toutes les conséquences que nous aurions pu envisager. Donc, cela n'est pas exact. Pourquoi voudrait-on imposer une conséquence lorsque les activités antidopage se déroulent bien? Premièrement, nous ne proposons pas d'imposer des conséquences à leurs activités antidopage. Et deuxièmement, vous, l'AMA, avez décidé que si un pays est non conforme, alors les parties prenantes devraient ne pas accorder de droits à ce pays. Elles devraient prendre toutes les mesures possibles, etc. Alors, soit vous voulez assumer cette obligation et vous voulez l'imposer parce que ça vous semble raisonnable. Mais si ce n'est pas le cas, alors retirons cette obligation du Code.

Finalement, pour ce qui est de la question de l'autorité compétente, à savoir que l'AMA n'a pas le pouvoir de proposer ces conséquences, cette conséquence est expressément fixée dans le Standard international que vous avez adopté en novembre. Si le TAS, et non l'AMA, le CRC, ou le Comité exécutif, s'il y a un différend et si le TAS se prononce et dit : « Ceci est la bonne conséquence en vertu de Code. », les articles que vous ou que le Conseil de fondation ont accepté sur votre recommandation en novembre, alors tout le monde doit reconnaître et respecter ces sanctions, y compris le CIO. Peut-être que vous pensez que cela n'est pas indiqué, que ce n'est pas approprié, je veux bien, c'est à vous d'en décider. Je veux que vous me compreniez bien là-dessus, c'est à vous d'en décider. Mais est-ce que c'est quelque chose qui est conforme au Standard, qui a été discuté et sur lequel tout le monde s'était mis d'accord? Oui. C'est précisément ce que dit le Standard. C'est exactement ce que nous faisons. Nous respectons les règles que vous avez adoptées en novembre. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci Jon. À moins que l'intervention ne soit un nouveau sujet. S'il y a quelque chose de nouveau.

M. KEJVAL : D'accord, mais je cherche toujours la réponse à ma question, si l'AMA a le pouvoir d'exclure l'AIBA des Jeux olympiques.

LE PRÉSIDENT : Micro pour Jonathan, s'il vous plaît.

M. TAYLOR : Si l'AIBA accepte, le CIO peut contester la décision, auquel cas elle est remise entre les mains du TAS.

M. KEJVAL : Pardon, pourriez-vous répéter? Mais, le TAS, ce sont des juges. Donc, ce sont eux qui tranchent et déterminent qui a raison. Mais vous pensez que l'AMA a le pouvoir de faire cela.

M. TAYLOR : Ce n'est pas moi qui le pense. C'est précisé dans le Standard international.

M. KEJVAL : Oui, mais ça me semble très étrange. Lorsque quelqu'un est l'organisateur d'un événement et qu'une autre organisation s'implique avec ses propres règlements, elle peut s'immiscer dans les affaires d'une autre organisation indépendante. Je n'ai jamais vu ce genre de situation. Cela dit, je ne suis pas avocat, mais ça me semble très étrange. Nous n'avons pas approuvé cela.

LE PRÉSIDENT : Merci Jonathan. J'aimerais bien qu'on termine le débat là-dessus, à moins que vous n'ayez quelque chose de nouveau à ajouter.

M. COSGROVE : Je voudrais faire une observation, et j'essaie de me rendre utile. Je ne veux pas répéter tout ce qui a déjà été dit. Deux points, rapidement. D'abord, les règles que vous voulez maintenant contester ont été les raisons données pour nous opposer à une révision. Mais là n'est pas le point. Je pense que l'AMA risque d'être la risée mondiale si maintenant, après avoir rédigé de très bonnes règles en novembre, nous nous revirons de bord et disons : « Non, finalement, elles ne nous plaisent pas, alors on va les changer. »

LE PRÉSIDENT : D'accord. Là, ça suffit. Je veux que personne ne soit la risée de qui que ce soit. Deux commentaires s'imposent. D'abord, Francesco, nous avons créé un Comité de révision de la conformité selon votre description, parce que c'était par un accord mutuel. Il s'occuperait de faire des recommandations au Conseil de fondation de l'époque, qui était une plus grande organisation. On a changé les règles et ils font maintenant une recommandation à ce Comité exécutif. Ils ne décident de rien, c'est nous qui décidons. C'est nous. Alors, Ugur par contre, je m'inscris en faux par rapport aux commentaires que vous avez lus. Vous avez dit que nous n'aimons pas cette idée, donc on veut changer les règles. Je suis désolé, ce n'est pas acceptable comme commentaire. Ce que nous devrions faire maintenant, sur la base de la recommandation du CRC, c'est de décider de ce que l'on va faire ou pas avec l'AIBA. Sachant pertinemment que l'AIBA a le droit, quelques minutes après avoir reçu une affirmation de l'AMA, de soumettre ça au tribunal arbitral du sport. Dans ce débat, le CIO, qui a clairement un intérêt, et je le comprends, a le droit de comparaître et de soumettre ça au TAS. Il me semble que ce serait une bonne vérification des règlements et des standards dont on a convenu et qui, selon nous, devraient s'appliquer. Jonathan a eu la gentillesse tout au long de ce débat de dire au Mouvement sportif que s'ils avaient des préoccupations quant aux règles actuelles, de ne pas seulement l'affirmer, mais de nous revenir avec des suggestions beaucoup plus pratiques sur la façon dont ces règles pourraient être changées. Il faut absolument que ce soit dit. Sur cette base-là, que l'on fonctionne selon le Standard dont on a tous convenu, et que l'AIBA ait tous les droits selon ce standard de s'opposer à l'affirmation que nous faisons pour ensuite la soumettre au TAS.

LE PROFESSEUR ERDENER : Il y a une chose qui m'apparaît très clairement. C'est qu'avec cette règle, il y a des responsabilités.

M. BAUMANN : Je comprends tout ce que Jonathan a dit. Il a très bien présenté l'affaire, donc je ne conteste rien de ce qu'il a dit. Il ne s'agit pas de se couvrir de ridicule, ce n'est pas ça du tout. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que si en vertu de l'ancien Code, vous avez l'autorisation, après avoir fait tout ce qui était en votre pouvoir et tout ce qui est en notre pouvoir, c'est sujet à interprétation. Vous pouvez dire : « Ils ont affirmé qu'ils allaient faire ceci, et maintenant, on se retrouve dans telle ou telle situation. », ça, c'est une question d'interprétation. Les points de vue peuvent différer. Mais si en vertu de l'ancien Code, après avoir fait tout ce qui était possible, on octroie quand même les Jeux à la Russie et sans sanctions, je ne comprends pas. Pour moi, ça ne va pas ensemble.

Deuxièmement, autre chose que je ne comprends pas. Si on passe par le Standard international, le Standard international dit que l'on peut imposer également une amende de 4 millions, par exemple; plutôt que de leur imposer de quitter les Jeux olympiques après six mois, etc., pourquoi est-ce que vous n'avez pas proposé ceci? Pourquoi est-ce que vous avez immédiatement attaqué les Jeux olympiques, lorsque trois mois plus tard, il y a les Jeux asiatiques, les Jeux européens, les Jeux panaméricains, etc.? Je suis désolé, ceci semble être à mon sens une attaque très dirigée contre les Jeux olympiques pour marquer le coup. Et ce n'est pas juste. C'est ce que je pense et les recommandations devraient être changées. Vous pourriez dire : « Non, ils ont échoué, ça devrait être acceptable. » Mais à ce moment-là, qui est-ce qu'on frappe? On frappe au niveau des Jeux olympiques. C'est une chasse aux sorcières dont on n'a pas besoin. Il y a plein d'autres manifestations, et ça pourrait être facilement fait si on veut donner l'exemple. Si c'est le premier cas, il serait tout à fait justifié de bien faire le travail, mais il faut le faire avec un minimum de panache.

M. TAYLOR : La différence, Patrick, c'est : est-ce que vous faites tout ce qu'il est possible de faire? L'AIBA a dit : « Voici ce qui est de l'ordre du possible. » Maintenant, lorsqu'on demande de le faire, ils disent : « Non, on ne veut pas faire perdre 4 millions. » Mais c'est à vous de décider, ce n'est pas à moi de décider. C'est à vous de décider si c'est approprié ou s'ils n'ont pas fait tout ce qu'il était possible de faire. En ce qui a trait aux conséquences possibles, je n'accepte pas que vous disiez que nous proposons une attaque contre les Jeux olympiques. Ça, je ne l'accepte pas. Il vous incombe de décider d'accepter la recommandation. Si vous souhaitez le faire à titre de Comité exécutif, vous pourriez dire : « Vous pouvez nous renvoyer ça. », avec une recommandation d'envisager d'autres manifestations. Mais le pouvoir de cette sanction, la raison de suspendre la sanction, c'est pour permettre aux Jeux olympiques d'être utilisés pour les forcer à être à la hauteur de leurs obligations. Je n'accepte pas la suggestion qu'on attaque les Jeux olympiques. Nous ne faisons rien, c'est à vous que revient le dernier mot.

LE PRÉSIDENT : Nous nous aventurons dans des eaux très dangereuses. Et je suis réticent à le faire en notre nom collectif. John, avez-vous une flexibilité quelconque que vous pourriez accepter dans la fourchette des sanctions et des conséquences qui pourraient être appliquées? Ce qu'elles pourraient inclure ou ne pas inclure, selon la définition que vous allez appliquer de la non-conformité. L'inclusion ou l'exclusion des Jeux olympiques. Alors, plutôt que de diviser cette organisation en deux, j'aimerais que vous resoumettiez tout ceci au CRC et que vous nous reveniez avec la même recommandation ou avec une recommandation révisée. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Président?

M. TAYLOR : Cette discrétion existe en vertu des règles. Le Comité exécutif, s'il ne souhaite pas accepter une recommandation, peut la renvoyer au CRC en lui demandant : « S'il vous plaît, envisagez ceci, ceci et cela. » Et à ce moment-là, c'est au CRC de revenir avec la même recommandation ou une autre recommandation sur laquelle vous pourrez trancher.

LE PRÉSIDENT : Je ne vois aucun avantage à l'heure actuelle, que ce soit le mouvement olympique, l'AMA, l'AIBA ou le Comité des standards, que l'on se retrouve dans une décision où il nous faut absolument prendre une décision, une décision qui nous diviserait. Alors, au nom du CRC, je serais reconnaissant que vous vous ressaisissez de la question. Et à ce moment-là, ce ne sera pas la décision de Jonathan Taylor, mais la décision du Comité exécutif. Jon, merci beaucoup.

M. BAUMANN : J'aimerais poser une question d'éclaircissement qui serait utile pour tous. Je ne pense pas que tout le monde le comprenne. Quoiqu'il arrive, s'il y a une affirmation de non-conformité qui est soumise au TAS; s'il y a une contestation, c'est soumis au TAS, c'est ce que vous avez dit. Ce qui veut dire que ce n'est pas l'entité non conforme qui conteste la décision de l'affirmation de non-conformité, c'est la décision du TAS, qui vise à déterminer quelle sanction serait applicable. Et c'est l'AMA qui dirige le processus. Je pense qu'il est important pour la gouverne de tous que nous comprenions bien les conséquences.

M. TAYLOR : C'est la même chose qu'une non-conformité par un sportif. Comme vous le savez, Patrick, votre organisation le fait. Vous affirmez qu'il y a une non-conformité, et vous proposez des sanctions. Si c'est un sportif, il peut avouer qu'il y a eu VRAD, mais il peut contester la sanction ou contester les deux. Même chose selon le Code et le Standard, lorsqu'il s'agit de signataires. Vous, l'AMA, affirmez qu'il y a une non-conformité, et vous soumettez et proposez des conséquences. Et le signataire peut accepter l'avis de non-conformité, mais il peut aussi contester les conséquences, contester les deux, ou accepter les deux. Si c'est le cas, c'est l'AMA qui soumet la cause au TAS. C'est l'AMA qui a le fardeau de la preuve, comme le FIBA, lorsque c'est une cause de dopage, de prouver la non-conformité affirmée et de proposer des sanctions. Et c'est le TAS qui décide, finalement. L'AMA ne propose pas de conséquences.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : J'aimerais faire un commentaire à des fins d'éclaircissement. Lorsque le standard a été élaboré, l'idée c'était d'avoir des sanctions proportionnelles à la gravité de la situation. La question que je vous soumetts, à vous et au CRC, est la suivante. Dans cette situation, vous avez décrit la situation comme étant critique. Et la question que je vous pose, c'est : est-ce que c'est évident? Est-ce qu'il y a place à la discussion? Parce que cette description, ce qualificatif de critique, c'est une appréciation de la situation, que vous faites.

M. TAYLOR : Oui, c'est pour ça que dans le cas de la recommandation, on affirme bien que c'est au Comité exécutif de décider si ça devrait être traité comme une non-conformité critique. C'est une des obligations du Code selon le CRC. Il est important de maintenir la confiance dans le Code, et c'est pour ça qu'on a dit que c'était une conformité critique. Mais c'est au Comité exécutif de décider. Bon, c'est 100 000 ou 10 %, selon ce qui est le plus bas, mais pas 4 millions. Et s'il y a des circonstances aggravantes, et si le CRC décidait de ne pas faire de recommandation, il y aurait des circonstances tout à fait objectives et équitables.

M. DIAZ : Une question que je vous sou mets, Monsieur le Président. Si nous reprenons ça, est-ce que ça reviendra à l'ordre du jour demain?

LE PRÉSIDENT : Non. Le CRC se penchera là-dessus et reviendra avec une recommandation, et là, on vous demandera par vote postal si vous acceptez ou pas. Olivier a fait un commentaire, je n'aurais jamais été aussi loin que ça, mais je remets la balle dans votre camp. À titre de Comité exécutif, nous ne devrions pas avoir à vous dire quoi faire. Le CRC fait une recommandation, et ensuite, nous prenons une décision. On continue.

#### DÉCISION

La nouvelle recommandation de non-conformité relative à l'AIBA sera réexaminée par le Comité de révision de la conformité pour une décision ultérieure par le Comité exécutif.

#### **10.5 Le Code mondial antidopage et les standards internationaux**

M. SIEVEKING : Alors, je serai très bref. Tout simplement pour souligner que la première phase s'est bien déroulée. Le Comité a travaillé très fort, et les représentants ici présents nous disent, et je le dis aux membres du Comité, que l'ajout d'un sportif dans notre équipe a été une très bonne suggestion. La fin de la première phase a été prolongée de deux semaines jusqu'à la fin du mois de mars pour tenir compte des activités de la Fédération internationale des Jeux d'hiver. Tim s'est retrouvé dans une situation difficile. On avait deux semaines pour revoir 350 pages de commentaires, pour en discuter et pour faire la rédaction. Et il est important de le souligner, d'avoir l'apport des Fédérations internationales des Jeux d'hiver. Donc, 350 pages, et nous avons plusieurs réunions avec les partenaires constitutifs par téléphone ou en vis-à-vis. La prochaine phase de consultations va commencer le 4 juin et couvrira la plupart des standards internationaux. J'ai pris bonne note de ce que Patrick Baumann a dit. Pour les standards internationaux, on devrait avoir deux rondes plutôt qu'une. Et maintenant, Rich, vous avez la parole.

M. YOUNG : Patrick, je suis ravi que vous soyez de retour, parce que ça, c'est une excuse que je vous fournis. Nous sommes responsables de 100 pages sur ces 900 pages dont vous avez parlé au tout début. Vous êtes le Comité directeur pour le Code. Il est important – il devrait les lire, parce que ces pages reviendront le hanter à un moment donné. Alors, ce sont des changements importants. Mais pour vous aider, nous avons, nous, préparé un document de 10 pages, où on mentionne les 26 faits saillants dont vous devriez être au courant. Passons maintenant aux faits saillants de ces faits saillants.

Questions associées aux sciences. Les changements dans la capacité des laboratoires à détecter les substances interdites ont été renversants. Il y a 10 ans, lorsque j'avais un cas positif à faible niveau, c'était 4 à 5 nanogrammes par millilitre. Maintenant, lorsque j'ai un cas positif, c'est 4 à 5 picogrammes par millilitre. C'est une différence avec un multiple de 1000. La bonne nouvelle, c'est que nous sommes en mesure de détecter la toute fin des courbes d'excrétions pour ce qui est des substances interdites. C'est formidable. La mauvaise nouvelle, c'est que s'il y a un doute quelconque de contamination dans la substance à partir d'un supplément ou d'un complément

alimentaire, nous sommes en mesure de le détecter également. Ne fuisse que l'ombre d'une présence. Alors, trois domaines sur lesquels nous travaillons avec nos scientifiques pour pouvoir les régler. Tout d'abord, il y a un problème avec le clenbutérol; la viande au Mexique et en Chine. Ce qui devrait arriver, c'est que ça devrait être traité comme un résultat atypique et faire l'objet d'une enquête. Malheureusement, avec la façon dont le Code est formulé à l'heure actuelle, on ne peut pas avoir un résultat atypique à moins que l'origine ne soit endogène. Et ça, c'est un changement que nous proposons. Deuxième question, à l'heure actuelle il y a certaines substances dont on sait qu'elles sont des contaminants, l'ostarine en est une, dans les produits de récupération à base de sel. Et si le sportif ne peut pas prouver l'origine de ce contrôle positif, il a une interdiction de quatre ans. Notre proposition scientifique, c'est que pour ces substances dont on sait qu'elles sont des sujets possibles de contamination, donnez-nous un seuil. Même chose pour les substances qui sont autorisées hors compétition, mais qui sont interdites en compétition. Donnez-nous un seuil pour qu'on n'ait pas la toute fin d'une excrétion de quelque chose qui a été permis hors compétition, et qui n'aurait pas d'effet d'amélioration de la performance quelconque.

Article 8 du Code. Il est très court et très simple. On y affirme qu'il faut qu'il y ait une audience rapide équitable devant une instance non biaisée. C'est tout. Et la *rétroaction* qu'on a eue de plusieurs partenaires constitutifs, c'est que ça ratisse bien trop large et que ce n'est pas observé dans la pratique, et qu'il y a certaines parties prenantes où c'est la même personne qui procède à l'enquête, met de l'avant l'accusation et préside le groupe d'arbitrage. Ce qui ne marche pas. Notre proposition : il y a deux façons de faire les choses. De deux choses l'une, soit on change le Code en ajoutant plus de détails sur ce qu'on entend lorsque l'on parle d'une audience rapide, juste et équitable. Ou alors on enchâsse ça dans un standard international. L'idée d'ajouter plus de pages au Code ne sourit à personne. L'idée de l'enchâsser au niveau d'un standard international serait donc, selon nous, la meilleure option. Mais c'est à vous d'en décider.

Les prestataires des services, et ceux qui s'acquittent des fonctions de contrôle antidopage. Est-ce qu'une organisation antidopage peut déléguer des fonctions de lutte antidopage? Notre réponse, qui se retrouve dans cette ébauche et qui est bien étayée, dit : « Oui, vous pouvez déléguer toutes sortes d'aspects du contrôle antidopage, mais vous demeurez responsable si la personne à laquelle vous aurez délégué la tâche ne souscrit pas aux règles. Alors vous ferez mieux d'avoir quelque chose dans votre contrat qui affirmerait qu'ils souscriront à ces règles. » L'autre aspect : est-ce que l'AMA devrait certifier tous les différents prestataires de services dans ce processus de contrôle antidopage? C'est une chose que l'AMA pourrait faire si elle souhaitait le faire, mais ce n'est pas une chose que nous recommandons.

Les changements touchant les sanctions. Un certain nombre d'organisations antidopage ont signalé ce problème. Un sportif dopé avec un stéroïde va avoir une interdiction de quatre ans, parce qu'il ne sera pas en mesure de prouver que ce n'était pas intentionnel. Alors ce qu'il fait, c'est qu'il contrefait des documents et fournit de faux témoignages. Et quel est l'inconvénient? De toute façon, il va écoper de quatre ans d'interdiction. On a ajouté un autre inconvénient dans le cadre de ces nouvelles circonstances aggravantes, c'est-à-dire une sanction supplémentaire de zéro à deux ans pour ce genre de falsification dans le processus d'adhésion à la gestion des résultats.

Si on regarde la définition d'une VRAD au niveau de la complicité, et d'une VRAD au niveau de l'administration, il y a certains chevauchements. À l'heure actuelle, la complicité amène quatre ans, et au niveau de l'administration, c'est une interdiction à vie. Et ça a été soulevé comme défense dans certaines causes; on harmonise ceci où le maximum pour complicité serait de quatre ans. Plus de flexibilité au niveau des sanctions.

Nous avons créé une nouvelle catégorie de sportifs, intitulée les « sportifs récréatifs ». Il y a un certain nombre de pays, surtout en Scandinavie, qui choisissent comme question de santé publique de contrôler toutes sortes de sportifs de plus bas niveau. Et ce qu'on affirme dans le Code, c'est qu'il n'est pas nécessaire de les contrôler. Vous pouvez les contrôler si vous le souhaitez, mais vous n'avez pas à passer en revue tout le menu. Mais si le contrôle est positif à ce moment-là, ils écopent de toute la gamme des sanctions. Et pour les sportifs récréatifs, ou les sportifs amateurs, on a affirmé qu'il y a un certain niveau de sanctions qui ne sont pas aussi graves. Un élément important est la publication. Un sportif contrôlé en Suède, qui obtient un contrôle positif pour la cocaïne. Il faut que ce soit publié ou rendu public. Alors, le sportif perd son emploi, etc. Cette personne serait traitée de la même façon qu'un sportif mineur, pour lequel on dit que ça pourrait être rendu public. Les sanctions pour les sportifs mineurs, on les a rendues plus flexibles de deux façons différentes. À l'heure actuelle, disons que vous avez un cas positif aux stéroïdes. Le fardeau incombe au sportif de prouver que ce n'était pas intentionnel. Ça, on l'a changé pour les mineurs. Le fardeau nous incomberait à nous, en tant qu'organisation antidopage. Deuxièmement, à l'heure actuelle, si vous n'avez pas de fautes significatives dans une cause avec stéroïdes, dans le meilleur des cas, ce serait un an. Pour les mineurs et pour ces sportifs récréatifs, on a dit que ça pouvait être moins que cela. Une des choses qu'on a entendues des sportifs, c'est qu'ils n'étaient pas très heureux de la définition qu'on donnait à un « mineur ». Voici ce qu'ils ont dit : « Si je concours contre quelqu'un qui a 16 ans ou 17 ans et qu'il est sur le podium aux Olympiques, ou aux Championnats mondiaux, il ne devrait pas être traité comme un mineur. » Alors, les sportifs de 16 et 17 ans qui font partie du groupe cible ou les concurrents internationaux ne sont pas traités comme des mineurs.

Alors, admission rapide ou immédiate. L'idée était d'économiser de l'argent avec un plaidoyer de culpabilité. Ce n'est pas comme ça que ça s'est joué. Ce qu'on découvre, c'est que les sportifs disent : « Oui, j'admets qu'il y a une violation d'une règle antidopage, mais j'aimerais interjeter appel au niveau du TAS pour ce qui est des sanctions ». Maintenant, on leur dit : « Vous pouvez avoir les avantages de ces deux concepts non seulement si vous avouez, mais aussi si vous acceptez les conséquences. » Comme mentionné précédemment, on a ajouté dans les circonstances aggravantes que ça s'applique à la violation de suspension provisoire, aux fraudes pendant le processus de gestion des résultats, et à certaines des circonstances uniques qui ont été décrites dans les circonstances aggravantes, dans le Code de 2009.

Alors, corriger les problèmes des violations multiples. Le Code affirme que vous n'avez pas droit à une deuxième violation jusqu'à ce que vous ayez été notifié de la première violation. Ce qui est tout à fait logique dans une situation où quelqu'un a pris un régime stéroïdien pendant deux semaines, qu'il va ensuite aux Championnats mondiaux et qu'il est testé trois fois, avec trois tests positifs. Ça ne devrait pas être tout simplement une première, une deuxième ou une troisième fois. Mais la façon dont c'est

formulé aujourd'hui, c'est que si vous avez un test positif à Beijing, lors d'une réanalyse, et un autre contrôle positif à Londres après une réanalyse, c'est quand même considéré comme étant une seule fois. Alors, on a ajouté la notion d'acte coupable indépendant.

Mais nous allons également passer aux sportifs qui auront subi une confiscation de fonds, etc. Maintenant, la performance. Ça, ça nous vient de notre expérience au niveau de la crise russe. Aucune crise ne doit être gaspillée. Il y a un certain nombre de règles et de leçons qui doivent toujours en être tirées. Si on essaie d'intimider quelqu'un pour qu'il ne signale pas de bonne foi et honnêtement une violation d'une règle antidopage, en soi, c'est une VRAD. Et si quelqu'un signale une VRAD et que vous le punissez, en soi, c'est une VRAD. Et si vous regardez l'article 20 où on essaie de voir ce que les partenaires constitutifs devraient avoir dans les règles, tous les partenaires doivent avoir ce type de protection dans leurs règles. Deuxième question. Pour ce qui est des informateurs, à l'heure actuelle, vous n'obtenez qu'un crédit d'aide substantiel lorsque la personne vous aide au niveau d'une VRAD. Nous avons élargi ça pour inclure le fait d'offrir de l'information sur une non-conformité au Code et des renseignements sur d'autres problèmes relatifs à l'intégrité des instances sportives ou à l'application de la loi.

Le processus pour devenir signataire, il n'y a pas de gros changements. On a tout simplement affirmé que l'AMA émettrait des lignes directrices. Et il vous incomberait de décider si l'AMA doit établir ces standards ou si ça devrait relever d'une autre instance. Selon notre comité, ça ne devrait pas être une instance politique, où les gens avec des intérêts bien précis par rapport à leurs concurrents auraient la possibilité d'influencer la possibilité pour ces autres personnes de devenir signataire du Code. Du point de vue de l'AMA, plus on peut avoir de personnes qui sont prêtes à protéger les sportifs propres, mieux ce sera.

Alors, il y a un certain nombre d'enjeux qu'on va aborder dans l'ébauche de ce Code, et pour lesquels nous attendons plus de *rétroaction*. Au niveau de la vie privée, de la protection des renseignements personnels, nous attendons le rapport de ce Comité. Même chose pour l'éducation et pour la gouvernance. Mais ce qu'on entend par bonne gouvernance, c'est l'inclusion d'éléments comme l'indépendance entre les laboratoires et les organisations antidopage, ainsi que les ministères du Sport. Il se peut qu'il y ait d'autres éléments relatifs à la bonne gouvernance qui touchent également le dopage. La surveillance de la performance de l'AMA. Plusieurs partenaires nous ont dit : « On va vivre avec tout ce nouveau régime de conformité où vous nous surveillez, mais qui vous surveille, vous? ». Et ça, ça pourrait faire partie de la bonne gouvernance de l'AMA, que ce soit une accréditation ISO ou quelque autre mécanisme, il y aura des recommandations qui émaneront de ce groupe sur la façon dont ce problème pourrait être résolu.

Maintenant, la Charte des sportifs, il faudra attendre et voir ce que ça sera. Si vous regardez l'introduction, sous les justificatifs fondamentaux pour le Code, nous avons affirmé que la protection de la santé, un terrain de jeux égal, tel que stipulé dans la Charte du sportif; est-ce que ça crée des obligations spécifiques au niveau des partenaires ou est-ce que ça peut être la base pour une VRAD? Il faudrait se pencher sur le document et là vous pourrez prendre votre décision. Et dernière chose qui ne figure pas sur la liste, mais qui provient de la discussion qu'on a eue aujourd'hui; si vous les traitez différemment de la conformité, ce serait un changement au niveau du Standard

international et un changement au niveau du Code. Je ne peux pas parler plus rapidement que ça, mais si vous avez des questions, je serais ravi d'y répondre. Merci.

LE PRÉSIDENT : Des questions à poser à Rich? Rafal.

M. PIECHOTA : Monsieur le Président, je remplace le ministre Bańka. C'est plus un commentaire qu'une question que je vais faire. L'Europe a fait des présentations importantes pendant la première phase de consultation du processus de révision, et nous espérons que les points de vue exprimés seront pris en considération. Au cours de la deuxième phase de consultation, l'Europe est, bien sûr, disposée à être très active dans toute cette démarche.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres questions?

M. BAUMANN : C'est toujours un plaisir que d'écouter Richard nous parler du travail qu'il fait sur le Code. Il nous permet de comprendre. Ce n'est pas parce que je fais des comparaisons avec d'autres, mais ça fait des années que j'ai l'occasion de l'écouter.

Je voudrais revenir sur un point pour lequel je trouve que la présentation n'est pas tout à fait exacte. C'est l'avant-dernier cliché, quand on essaie de voir comment devenir signataire et qui peut devenir signataire. La question est peut-être de nature philosophique, à savoir quelle doit être l'ouverture de l'AMA. Au début, ça se voulait aussi ouvert que possible. Il y a toujours un bon partenariat entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Ici, c'est toujours la base de toute notre philosophie. Il faut s'entraider les uns les autres. On ne peut pas utiliser le fait que quelqu'un demande de devenir signataire pour présenter ça comme étant un sceau d'approbation, en disant : « Je suis accepté par cette organisation puisque je suis signataire ». Ce n'est pas nécessairement le cas, parce que je peux imaginer une longue liste de candidats. Mais quelqu'un qui n'est pas d'accord avec moi pourrait créer une autre Fédération concurrente. Je pense qu'il faudrait peut-être discuter de la question en parallèle, pour voir. Je parle peut-être avec ma casquette de GAISF. On n'a pas nécessairement besoin de changer notre statut, mais il faudrait peut-être revoir le Code. L'AMA devrait avoir une certaine liberté. La législation suisse lui laisserait cette liberté d'action. Un des critères pour devenir signataire, c'est que l'on prenne en considération le fait qu'on soit membre ou non du mouvement. Ça vaut la peine de réfléchir à cette possibilité. Je ne suis pas en désaccord avec une perception que l'on peut avoir de l'Association, qui essaie d'avoir le monopole. On n'essaie pas d'être les seuls. Il peut y avoir un modèle pyramidal pour certaines Fédérations, dans certains pays. Ça peut être le cas, ça peut être notre cas, ce n'est pas nous qui l'avons choisi. Ça peut être accepté par les autorités publiques, et dans ce cas, c'est très bien. Un partenariat conjoint avec l'AMA devrait être possible.

J'ai juste un commentaire général. Je voudrais suggérer à Richard, également avec quelqu'un du côté olympique international, l'importance des considérations. Par exemple, la question d'éthique. L'éthique, c'est une chose, mais la violence dans le sport peut être une autre considération. Est-ce que l'on peut accepter l'admission de certaines organisations sans prendre en considération les autres qui pourraient être concurrents? Le mouvement sportif peut présenter ce genre d'arguments, et ce serait peut-être bien d'avoir des discussions dans les coulisses. Des discussions parallèles sur ces différents éléments pour voir si nous pouvons aligner notre position, voir ce qui peut se conformer à votre Code. Il ne s'agit pas simplement de grandes lignes directrices.

LE PRÉSIDENT : Je suis sûr que vous serez d'accord avec la dernière déclaration.

M. RICCI BITTI : Pour les organisations sportives, il peut y avoir le problème d'abus de demandes d'exemptions pour usage thérapeutique. Est-ce que c'est l'une des considérations?

LE PRÉSIDENT : Rich, voulez-vous répondre?

M. YOUNG : Bon, je prends les choses en sens inverse. L'utilisation de ces exemptions est un point sur lequel il faudra travailler dans le Code de la norme internationale sur la question.

Au niveau du Standard international, Patrick, oui, nous avons délibérément reporté à plus tard cette discussion. Qui décide, quels critères retenir? Il va y avoir un débat sur ce point. Que ce débat soit exprimé dans le cadre d'un Code ou de lignes directrices, c'est à vous de nous dire si vous voulez que toutes ces questions soient réglées dans le cadre du Code, et ce sera fait en conséquence. Non, désolé.

Et puis, le seul autre commentaire à ajouter est que nous avons attentivement pris en considération les commentaires de l'Europe. Un certain nombre de ces commentaires sont déjà pris en compte et reflétés. Mais d'autres commentaires portaient sur des points qui sont encore ouverts, tels que des audiences justes et équitables. Le Conseil de l'Europe a demandé à l'un des organes d'apporter une contribution précieuse chaque fois que nous sommes engagés dans cette procédure. Lorsqu'on lit leurs suggestions, nous en sortons plus éclairés. Nous allons continuer d'examiner attentivement le rapport.

LE PRÉSIDENT : Merci. Madame.

MME. EL FADIL : Pour m'aider à mieux comprendre. Est-ce qu'on doit prendre une décision maintenant ou on peut encore faire des soumissions au niveau des régions?

LE PRÉSIDENT : Non, il y a un processus de consultations qui a commencé. Il y a plusieurs étapes. Il y aura une deuxième et une troisième consultation. Vous aurez donc le texte complet de la dernière ébauche du Code à Katowice en 2019. Mais d'ici là, j'espère que vous et d'autres représentants des continents apporterez vos observations à partir de ces ébauches qui vous sont envoyées. On vous demandera d'approuver le Code en novembre 2019. C'est bien ça, Rich?

M. YOUNG : C'est exact. Et ce que nous voyons habituellement, c'est la majorité des commentaires des parties constituantes qui arrivent après la réception de cette première ébauche. Les gens réagissent aux changements qui ont été apportés. Ce faisant, s'ils arrivent avec de nouvelles idées intéressantes ou s'ils voient d'autres problèmes, pour la première ébauche, c'est un volume assez modeste. Dans la deuxième phase de consultations, le volume d'interventions est beaucoup plus grand. Un volume moindre pour la dernière phase, mais c'est là que l'on travaille sur les questions qui prêtent à contestation.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la révision du Code mondial antidopage et des standards internationaux.

## **10.6 Standard international pour la protection des renseignements personnels – modifications**

M. SIEVEKING : Pour ce qui est de la Norme internationale, dans le cadre de cette révision du Code de l'ancien Standard, le standard sur la conformité, ils seront affichés en juin pour susciter les commentaires et les réactions des différentes parties concernées. Nous avons déjà examiné ce standard, c'est pour l'aligner sur la règle RGPD, qui entre en vigueur la semaine prochaine en Europe. Donc il fallait agir assez rapidement. C'était simplement pour nous aligner sur le même règlement. C'est un bon signal que l'on peut envoyer à la communauté, concernant la protection des données personnelles. Je ne veux pas me lancer dans les détails pour le moment. Ces détails existent, vous avez le document. Et si vous avez des questions, je serai à votre disposition. Notez également que l'année prochaine, en novembre 2019, il y aura une autre ronde de consultations pour tous les autres points qui méritent une discussion dans le cadre de ce standard. Mais pour le moment, les points changés, nous avons reçu huit commentaires des parties concernées. L'année prochaine, vous aurez encore une autre possibilité de faire parvenir vos commentaires sur le reste du document. Monsieur le Président, je serais heureux de recevoir les questions sur ce standard, plus particulièrement.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser à Julien?

M. BAUMANN : Il serait important de donner le maximum d'information aux organisations antidopage. Quoi faire, quoi ne pas faire, dans le cadre de ce nouveau Code et dans le cadre de ce nouveau règlement général sur la protection des données. Tout le monde fait de son mieux, mais peut-être aurez-vous des conseils pratiques pragmatiques quant à ce que l'on peut faire. Ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Les choses à faire et les choses à éviter. Ça pourrait être très utile.

M. SIEVEKING : C'est dans l'intérêt de tous de travailler en liaison. Ce n'est pas facile de respecter toutes ces règles. On a déjà organisé un atelier d'une demi-journée au symposium sur ce sujet pour aider les organisations antidopage. Mais chaque organisation antidopage doit également discuter avec ses propres autorités responsables de la protection des éléments. La question de l'intérêt public, la dimension de l'intérêt public de cette protection des données est un concept important. Nous avons dans les différents pays, dans les différentes législations, des considérations à cet égard. Donc, il faudra tout harmoniser. Et il est très important que chaque organisation antidopage fasse une vérification pour voir quelles sont les lacunes qu'il faut combler, en fonction des exigences du RGPD. Dernier point : nous espérons pouvoir publier les lignes directrices. Une fois que tout cela sera fait, une fois que ce sera approuvé, nous commencerons à travailler sur les lignes directrices pour aider les organisations antidopage à se conformer à ce standard.

### DÉCISION

Il est pris note des modifications au SIPRP.

## **11. Affaires juridiques**

### **11.1 Rapport du bureau du Commissaire à la protection de la vie privée**

M. SIEVEKING : Je ne veux pas non plus entrer dans les détails ici. C'est quelque chose qui nous vient de la violation de septembre 2016. C'est en fait un hameçonnage dans le courrier. Le commissaire de la vie privée du Canada a été saisi de la cause, car il y avait eu violation de la LPRPDE. Vous pouvez consulter le rapport, il n'a pas encore été publié, mais nous avons une copie. Vous pouvez demander à Nicole. Pour le moment, on ne peut pas distribuer la copie, parce que ce n'est pas publié. Il y a un certain nombre de recommandations sur lesquelles nous travaillons déjà. Certaines sont déjà mises en place, et les autres sont en train d'être mises en œuvre. Si vous voulez plus de copies ou si vous voulez d'autres commentaires, nous pouvons en discuter en privé. On peut avoir des conversations en personne.

LE PRÉSIDENT : De façon générale, il y a toute une série de rapport sur les nombreuses causes juridiques dont nous sommes saisies en ce moment. Tout est présenté de façon très claire. Si vous avez des questions, une question particulière sur une cause particulière, vous pouvez peut-être en parler directement avec Julien. Alors, on passe maintenant au point 11.2. La contamination de viande.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau du Commissaire à la protection de la vie privée.

#### **– 11.2 Clenbutérol et contamination de la viande**

M. SIEVEKING : L'année dernière, le mandat a été donné à la direction et au groupe légal de voir quelles étaient les différentes possibilités pour traiter de cette question. Il n'y a pas d'harmonisation parmi les parties. Il n'y a pas de sanctions ni de disqualifications dans un cas de contamination par consommation de viande. On établissait simplement la conclusion. Mais pour le groupe juridique, comme Richard l'a déjà dit, on n'a pas de solution conforme au Code. On doit établir s'il y a eu contamination ou non, et s'il y a eu violation. Ensuite, la seule possibilité, c'est la disqualification. On ne peut pas aller plus loin. Il y a déjà un cas où on s'est écarté de ce qui est prévu par le Code. L'autre possibilité est d'élever le seuil pour la signalisation de ce genre de cause. Mais on ne sait pas si ces résultats sont une contamination du complément, ou si c'est la fin de l'expression de consommation de clenbutérol. Ce n'est pas très facile de déterminer les mécanismes. Si la nouvelle révision du Code est retenue en novembre 2020, on aura la possibilité de déclarer ces cas comme des résultats atypiques (RA), permettant aux organisations antidopage de clore le dossier au niveau de la direction jusqu'en 2019. Une fois que le nouveau Code est accepté, lorsque la nouvelle version est adoptée, on pourra demander aux parties concernées de ne pas attendre 2021 pour appliquer la nouvelle règle. On dira que ça a été accepté par la Fondation. Mais il y a cette lacune d'ici novembre 2019. Il n'y a pas d'autres possibilités pour respecter totalement le Code. Après avoir mangé un steak, un athlète peut se retrouver complètement disqualifié d'un événement majeur, peut-être l'événement ou la compétition de sa vie. Ce n'est pas ce que l'on veut. Il y aurait une possibilité pour ce cas particulier; peut-être s'écarter du Code et permettre à l'administration, à la direction

d'élaborer et de publier des lignes directrices pour les prochains mois pour éviter ce genre de situation. Éviter, par exemple, qu'un athlète qui a mangé des saucisses ou de la viande dans un aéroport se retrouve ainsi empêché de participer à cet événement. Ce serait une possibilité. Il faudrait que le Comité exécutif approuve une ligne directrice, qui représenterait en soi un écart par rapport au Code. Ce serait une proposition.

LE PRÉSIDENT : La situation est loin d'être facile. Mais d'un autre côté, il y a des considérations légales. Et nous avons cette suggestion de Julien, qui nous demande si l'on est prêt à lui demander de préparer une dérogation pour une certaine période, une dérogation au Code, pour le cas de contamination alimentaire. Que voulez-vous faire?

M. BAUMANN : J'appuie la préparation d'un document que l'on pourra comprendre, approuvé ou non.

LE PRÉSIDENT : Je pense que si l'on applique strictement la loi, on risque de se tromper et de ne pas être juste, et c'est ce que nous voulons éviter. Oui, la question est complexe. Alors, nous allons demander à Julien de nous préparer quelque chose pour ce genre de situation. Félicitations! Vous avez effectivement respecté les limites que je vous ai données. Point 12. Gunter, vous vous êtes montré très patient jusqu'ici.

#### DÉCISION

Il est proposé de soumettre une suggestion sur la façon de traiter la question du clenbutérol.

#### **12. Renseignements et enquêtes**

M. YOUNGER : Je n'ai pas de difficulté à réveiller les gens, alors même si vous êtes fatigués, vous allez voir que les deux ou trois minutes qui vont suivre vont vous réveiller. Bonne nouvelle : nous avons recruté un nouveau gestionnaire, un nouveau directeur d'informations confidentielles. C'est un directeur disciplinaire. Il ne s'occupera pas simplement des questions disciplinaires, mais aussi de toutes les informations confidentielles que nous recevons. Il dirigera le programme de conférences Briser le silence. Notre département est divisé en deux unités. Une unité s'occupe simplement de la gestion des informations confidentielles, donc de toutes les causes à l'intérieur de l'AMA. C'est toute la question des enquêtes. L'autre s'occupe des organisations en dehors de l'AMA. Nous avons notre base de données. Toutes les informations sont traitées, toutes les informations qui nous viennent de toutes les enquêtes qui ont été faites par l'AMA ou par des indépendants, et par le SGIL. Nos enquêtes permanentes, nous parlons de quelque 100 000 entités, qui doivent importer manuellement dans la base de données. Nous avons déjà une grande quantité de données dans notre base.

Nous avons organisé le deuxième ADIIN, le réseau pour les enquêteurs. Le deuxième ADIIN se tiendra à Helsinki. Il y avait 26 représentants à cette réunion, 14 organisations antidopage et INTERPOL. Nous nous demandons comment organiser cela à l'avenir, à la prochaine rencontre de ce réseau. Il devrait y avoir deux niveaux. Un niveau pour les organisations antidopage et le deuxième niveau pour les enquêteurs. Et on aura un groupe d'experts qui se rencontreront en personne. Tout cela s'est discuté, comment organiser tout cela. Il ne faudrait pas avoir plus de 25 personnes pour parler des phénomènes d'actualité. La question de confiance est une considération majeure. Qui

inviter? Pouvons-nous exclure quelqu'un? Qui n'a pas l'accord de tout le groupe? Alors, on essaie de préparer un document qui pourra peut-être être remis au Comité exécutif en novembre.

Les activités : on a des projets à long terme, ils devraient aboutir bientôt. Nous avons donc un projet à long terme. Nous essayons de voir comment travailler sur les préoccupations essentielles, comment donner les informations voulues. Et je pense que nous devrions présenter lors de la prochaine réunion le rapport sur ce projet à long terme.

INTERPOL : nous avons également un projet, Opération Barium, qui concerne plus de 30 pays à travers le monde. Dès que toutes les enquêtes auront été terminées, INTERPOL et nous annoncerons publiquement nos observations.

Demain, vous entendrez plus de détails concernant les six autres enquêtes que nous avons menées : une au Kazakhstan; une en Argentine; le médecin de l'équipe de biathlon au Brésil qui donnait des produits dopants aux athlètes; l'opération du SGIL; en Roumanie, nous avons vu des échantillons qui avaient été truqués; et bien sûr, l'IBU.

Et si vous le permettez, je voudrais mentionner deux enquêtes qui ont été un peu plus sensibles : Puerto et la Chine. Alors, les informations. Au mois d'octobre de l'année dernière, la télévision allemande a présenté un documentaire à propos d'un programme de dopage en Chine, et dans le documentaire, ils disaient que plus de 10 000 athlètes s'étaient prétendument dopés. Le témoin, Dr. Xue Yinxian, a dû quitter la Chine et a eu une protection politique comme réfugié en Allemagne. Nous n'avons pu les interviewer. Il n'y a pas eu d'allégations concrètes. Tout s'était passé dans les années 80-90 avant la fondation de l'AMA. Il y a des traces qui remontent à 2008-2012, mais ce n'est pas concret. Et la valeur au niveau de l'enquête est limitée. Il a simplement eu affaire aux conséquences, et le tout est basé sur ce que les athlètes lui ont dit. Donc, tout cela pour vous dire que cette cause est extrêmement compliquée. La plupart des témoins dont elle a parlé sont soit à la retraite soit morts. Il est très difficile de les contacter, et puis il y a également prescription. Dans 10 ans, il y aura ce délai, il y aura prescription. Il sera impossible de suivre ces causes. Mais il y a également des traces, on a trouvé des athlètes des Jeux olympiques de Londres de 2012. Le département médical était présent, ils ont eu des discussions, ils ont identifié plus de 100 échantillons qui vont être analysés. C'était très bien de les avoir avec nous. Ils vont payer les résultats. Espérons que les résultats seront bons. D'après les indications reçues, on peut penser que l'on va avoir des échantillons positifs. On va parler des échantillons de Rio également. Mais nous ne voulons pas non plus nous mêler aux procédures d'analyses du CIO. Alors, occupons-nous d'abord de ce qui se passe avec les échantillons de Londres et nous verrons ensuite. Nous allons voir ce qui en est de ces allégations pour la Chine. Et il n'y a pas de problèmes de prescription. Dès que nous saurons qui est responsable, nous donnerons la suite à ce dossier.

LE PRÉSIDENT : Merci pour ce résumé rapide d'un énorme travail. Opération Puerto, oui, allez-y, c'est le dernier point.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les renseignements et les enquêtes.

### – **12.1 Mise à jour sur l’Opération Puerto**

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, avant, Gunter, je profiterais de votre présence. Sur le côté légal, ce n’est pas complètement terminé. On peut faire une comparaison avec ce que vous avez dit de la Chine. Ce sera terminé une fois que l’on sera tous morts ou tous à la retraite. Il y a encore une étape suggérée dans mon plan sur cette affaire, qui est toujours valable. Il y a possibilité d’interjeter appel au niveau constitutionnel. Je ne le sais pas. Pour ce qui est de la démarche du côté sportif, une décision étrange a été rendue. L’agence antidopage espagnole et l’UCI ont interjeté appel devant le tribunal espagnol. Nous ne savons pas où ça va aller. Bon, ça fait douze ans que cette affaire traîne. Il n’y a pas grand-chose à ajouter. Si quelqu’un veut suivre et a une passion particulière pour cette affaire, je suis prêt à vous donner plus de détails.

M. DIAZ : Merci. Pourquoi est-ce que l’opération Puerto est mentionnée comme un point appelant une décision?

M. YOUNGER : Puis-je continuer? Je voudrais vous montrer ce que nous avons fait du point de vue des enquêtes. Et ensuite, j’expliquerai pourquoi une décision s’impose. C’est parce que ça demandera de gros investissements. Alors, voilà comment cela fonctionne. Je vous donne un rapide aperçu : nous avons eu accès aux 116 échantillons de Lausanne, 99 échantillons de sérum. Nous avons retiré 27 ADN des 116 échantillons de sang. Comme il s’agit d’une affaire qui remonte à il y a deux ans, nous avons reçu le tout en juillet de l’année dernière. Cela nous a pris 10 mois. On a pris tous les rapports de police, tous les renseignements venant de toutes les sources, ce que nous voulions voir. Quel est le point qui aurait pu correspondre à l’un de ces athlètes? On a pu identifier 160 athlètes de plusieurs disciplines : cyclisme, athlétisme, tennis. On les a subdivisés en trois groupes. Le premier est le plus probable : ce sont les athlètes et sportifs qui ont été mentionnés dans les rapports de police ou par les enquêteurs qui les avaient interviewés. Le deuxième groupe probable : la police a mentionné les sportifs aux médias. Le troisième groupe : lorsque les médias ont mentionné un athlète particulier. Alors, à partir de ces 160 athlètes, on a vu que 14 étaient dans la première catégorie, 11 dans la deuxième catégorie et 142 dans le troisième cas, celui des possibilités. Le premier lot, celui sur lequel on a travaillé. On a travaillé essentiellement sur les plus probables. Sept échantillons étaient disponibles, puisque cela remontait à longtemps pour les 14. Et pour le deuxième groupe, on s’est concentré sur trois échantillons, c’est-à-dire les probables. On a fait des comparaisons avec les 27 échantillons d’ADN, sept personnes ont été identifiées. Nous connaissons maintenant les sept athlètes qui correspondent à ces 27 ADN. Quatre de ces athlètes sont toujours actifs et trois ont pris leur retraite. Depuis avril 2017 à 2018, ils avaient eu d’autres analyses qui ont toutes été négatives. Un sportif avait été sanctionné après les mesures correctives. Et maintenant, il n’est plus au niveau de la performance des athlètes qui font l’objet de ces tests. De ce côté, on ne peut pas faire grand-chose. Alors, que pouvons-nous faire? Si nous décidons de tout faire, il va falloir identifier combien de ces échantillons existent pour tous. Il va falloir entrer en contact avec tous les laboratoires. Nous allons voir quels sont les athlètes encore disponibles. Il va falloir faire une autre analyse très onéreuse du plasma sérique, qui se

trouve toujours à Lausanne et qui n'a pas été touché pour pouvoir retrouver l'ADN et refaire tout le processus avec tous les athlètes. Les résultats, comme vous pouvez le voir, les sept identifiés; c'est simplement pour les sept dans la catégorie la plus probable. Les trois ne correspondaient pas avec le sérum. On ne sait pas si ça nous donnera d'autres athlètes, ou s'il s'agit du même groupe de sept. À la fin, nous veillerons à ce que tous ceux qui sont encore actifs soient testés. Nous ne pourrions pas divulguer les noms. C'est même dangereux, je crois, de les divulguer aux fédérations internationales à cause des délais de prescription. Mais il va falloir investir au moins 80 000 dollars pour faire tout ce travail. C'était ça, la question. Merci.

M. DIAZ : Cette question a été traitée l'année dernière, et le Comité exécutif a décidé d'aller de l'avant avec le projet. Je ne comprends pas bien pourquoi nous devons à nouveau décider s'il y a encore des fonds à consacrer à ce projet. Je pense que ceci est le plus gros scandale, avant celui de la Russie. Maintenant que nous avons les ressources, je pense que nous pourrions peut-être décider au moins de publier les noms. Nous savons qu'il ne peut pas y avoir de sanctions, mais les noms ont été publiés dans le cadre de l'enquête sur la Russie, alors pourquoi pas ici? Est-ce qu'il y a un risque de poursuite? Si oui, de la part de qui? Ça, c'est une valeur fondamentale de l'AMA. Et si cela exige que nous y consacrons davantage de fonds, et bien, ça fait partie de notre mission. Voilà ce que je veux dire à ce sujet.

M. PIECHOTA : Toutes mes excuses de revenir à la charge sur l'opération Puerto, mais j'ai une question. Il y a un an, l'Europe a exprimé son point de vue. Et en mai 2017, on a demandé que le dossier soit fermé une fois que toute l'information avait été extraite et partagée parmi les organisations antidopage pertinentes. Nous avons noté que l'information retirée pourrait être utilisée à des fins de renseignements et pour une meilleure compréhension de cas de ce genre à l'avenir. Nous avons indiqué que vu l'urgence de la question, ce travail devrait être réalisé le plus rapidement possible. Alors, ma question : pourquoi n'a-t-on pas donné suite à cette demande de partage de renseignements?

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres questions? Julien.

M. SIEVEKING : Marcos, vous avez parfaitement raison. La réponse ne relève pas de moi. Mais il y a deux points. Pas simplement le coût, le coût évoqué par Gunter; parce que le coût des experts en protection des données. Parce que si quelqu'un, par exemple, perd son commanditaire, quelqu'un qui est encore en compétition, et si nous nous faisons poursuivre, nous n'avons pas l'argent pour contrecarrer cela. Donc notre position est la même que pour le document présenté il y a un an. Seul Gunter ou peut-être quelqu'un au sein de la FI, une fois que nous aurons les experts en protection légale, y aura accès ou non. Ça ne sera pas diffusé tous azimuts.

Pour ce qui est du Conseil de l'Europe, nous n'avons pas arrêté, nous participons toujours à la poursuite criminelle et disciplinaire. Je pense pouvoir répondre en votre nom, Gunter. Vous avez reçu le dossier, je pense, en juillet de l'année dernière, et ensuite, il y a eu le rapport du SGIL. Et puisque personne ne peut subir de sanctions, il est urgent, et en même temps, ce n'est pas urgent, puisqu'on ne peut jamais imposer de sanctions sur la base de la cause Puerto. Oui, il y a eu trois entraîneurs impliqués dans les poursuites en Espagne, mais même là, les sanctions sont peu probables.

M. PIECHOTA : Merci de ces remarques très utiles, Julien. Est-ce que les données seront partagées avec les OAD?

M. SIEVEKING : Oui, c'est le but. Si la décision est de confirmer et de poursuivre, Gunter n'en trouvera pas simplement sept, mais peut-être encore d'autres. Et puis il faudra voir quelle OAD est compétente et responsable des sportifs en question. Et ensuite, on verra le niveau de protection des données et comment l'AMA peut transmettre les noms à l'OAD applicable. Mais sans risque pour l'AMA, parce qu'encore là, nous avons déjà été exposés à des risques. Et si jamais nous étions poursuivis par un sportif dont le nom a été divulgué, cela nous coûterait très cher. Pour répondre à Marcos, vous avez parfaitement raison. Nous avons décidé que nous allions aller de l'avant. Il s'agissait simplement de signaler que cela est assorti d'un coût.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Et ma conclusion est que nous allons poursuivre cela jusqu'au bout. Mais il faut faire une distinction entre le cas russe et l'autre, parce qu'il y a eu délai de prescription pour ces sportifs. Leurs noms ne peuvent donc pas être communiqués de la même façon. Manifestement, s'ils étaient toujours actifs, leurs noms seraient communiqués à l'OAD pertinente qui pourrait faire quelque chose en matière de programme de contrôle. Mais si les athlètes ne sont plus actifs, nous consulterons des experts en protection des données. Mais je pense que nous ne divulguerions jamais ces noms, parce que nous nous exposerions à des poursuites. Alors, nous avons dit que nous allons tenir des conseils sur la protection des données pour voir comment gérer le dossier. Mais il s'agit d'une question très délicate. On nous l'a signalé à maintes reprises. Nous allons donc poursuivre le travail pour voir combien d'autres cas de concordances se dégagent dans cette recherche. Et s'ils sont actifs, nous communiquerons l'information avec l'OAD en question. Mais Raphaël, ceci ne sera jamais partagé dans un grand groupe. Ça ne serait communiqué que dans le cadre d'une entente de confidentialité très rigoureuse.

LE PRÉSIDENT : Bien, quelle est la longueur d'un morceau de ficelle? C'est un argument auquel il n'y a pas de réponse. Nous avons décidé d'aller de l'avant, parce que nous pensions qu'il valait mieux faire quelque chose de positif que de simplement tourner le dos à tout ce dossier et ne rien faire. Bon, je suppose que les chiffres que vous avez affichés là sont les chiffres définitifs. Il n'y a rien d'autre qui pourrait s'en dégager, à l'avenir. Ça, c'est l'ensemble de la situation. Les chiffres sont définitifs. Alors, il me semble peu probable que nous puissions identifier des sportifs individuels à partir de votre travail. Donc, les chiffres seront sans doute plus faibles que ceux-là. J'ai raison?

M. SIEVEKING : Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT : Alors, cela étant dit, faisons ce que nous avons à faire. Voyons quels chiffres ressortent de cette enquête. Et surtout, si nous devons transférer quelque information que ce soit, nous devons le faire de la façon la plus strictement privée possible pour ne pas nous exposer à des poursuites. Oui, parfois l'information est divulguée au public, mais à condition que ça ne provienne pas de nous, alors nous ne courons aucun risque. Alors, espérons que nous allons pouvoir terminer ce processus; je suggère le 31 décembre 2018.

M. SIEVEKING :Oui, le seul problème pourrait être l'implication des laboratoires avec les priorités dans le cadre du SGIL, etc. Nous dépendons des résultats d'analyses de laboratoire, mais nous ferons notre possible.

LE PRÉSIDENT : Vous êtes notre expert, nous devons donc nous en remettre à vous. Le moment arrivera où vous direz : « Ça ne vaut pas la peine de poursuivre et de s'adresser à d'autres laboratoires, parce qu'il n'est pas possible d'obtenir de nouveaux renseignements. » Alors, ce sera notre contribution à la conclusion de ce programme. Ça vous convient?

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur l'opération Puerto.

### **13. Bureau regional européen/Fédérations internationales**

#### **13.1 Rapport du symposium annuel antidopage 2018**

LE PRÉSIDENT : Bien, la journée se termine. À l'onglet 13, vous trouverez les différents rapports du bureau de Lausanne qui seront abordés demain et qui couvrent tous les symposiums, etc.

#### **14. Divers**

Alors, la journée a été très longue. Merci de votre assiduité. Nous avons eu à traiter des questions forts complexes et je vous en suis très reconnaissant. Quelques détails pratiques. D'abord, nous remercions nos interprètes qui ont fait un travail fabuleux. Ensuite, pour ceux qui ont emprunté des dispositifs, remettez-les, s'il vous plaît. Et ensuite, est-ce que nous nous rendons bien au 36<sup>e</sup> étage? Quoi qu'il en soit, c'est le dernier étage. Appuyez sur le dernier bouton dans l'ascenseur de l'hôtel pour un cocktail à 18 h. Et au plaisir de vous revoir tous demain matin. Merci beaucoup.

#### **15. Prochaines réunions**

#### DÉCISION

Comité exécutif – 20 septembre 2018, Seychelles;  
Comité exécutif – 14 novembre 2018, Bakou, Azerbaïdjan;  
Conseil de fondation – 15 novembre 2018, Bakou, Azerbaïdjan;  
Comité exécutif – 15 mai 2019, Montréal, Canada;  
Conseil de fondation – 16 mai 2019, Montréal, Canada;  
Comité exécutif – 23 septembre 2019, Tokyo, Japon;  
Comité exécutif – 4 novembre 2019, Katowice, Pologne;

Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – 5-7 novembre 2019, Katowice, Pologne;  
Conseil de fondation – 7 novembre 2019, Katowice, Pologne.

La séance est levée à 17 h 10.

POUR APPROBATION

**SIR CRAIG REEDIE**  
PRÉSIDENT DE L'AMA

Transcription Verbatim